



**État Initial de
l'Environnement**

Version de travail du 15/11/22

SOMMAIRE

1. Préambule : pourquoi étudier le paysage ? 6

- 1.1 QU'EST-CE QUE LE PAYSAGE ? 6
- 1.2 POURQUOI ETUDIER LES PAYSAGES DANS LE PLUI ? . 6

2. Un territoire qui s'inscrit dans des dynamiques régionales de préservation et de mise en valeur des paysages 7

- 2.1 LES ENJEUX ISSUS DE DOCUMENT CADRE : LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE-DE-FRANCE..... 7
- 2.2 DES ENTITES PAYSAGERES APPREHENDÉES DE MANIERE COMPLEMENTAIRE DANS LE CADRE DES ATLAS DES PAYSAGES ET PAR L'INSTITUT PARIS REGION 7
 - 2.2.1 un découpage du territoire en unités paysagères à la base de l'analyse des paysages 7
 - 2.2.2 la vallée de la bièvre (unité 1) 9
 - 2.2.3 le plateau de villejuif (unité 2.1) 10
 - 2.2.5 le plateau d'orly (unité 2.2) 11
 - 2.2.6 le plateau de paray (unité 2.3) 13
 - 2.2.7 le plateau de viry-châtillon (unité 2.4) .. 14
 - 2.2.8 la confluence seine-marne (entité 3.1) . 15
 - 2.2.9 la plaine centrale (unité 3.2) 15
 - 2.2.10 le coteau de la seine (entité 3.3) 17
 - 2.2.11 le coteau du plateau de brie (unité 3.4) 18
 - 2.2.12 la vallée de l'orge (unité 3.5) 18
 - 2.2.13 le plateau boisé (unité 5.3) 20

3. Un territoire très urbain marqué par une topographie et un réseau hydrographique majeurs 21

- 3.1 DES PLAINES ALLUVIALES A L'ORIGINE DE PAYSAGES DE COTEAUX ET PLATEAUX CARACTERISTIQUES 21
- 3.2 DES PAYSAGES D'EAU IDENTITAIRES A REVELER 23
 - 3.2.1 une présence marquante des cours d'eau 23
 - 3.2.2 un manque d'aménagement des berges de seine 23
 - 3.3 des communes mettant en valeur le relief 26

4. Des tissus urbains très diversifiés, source de ruptures paysagères et d'identité 32

- 4.1 UN TERRITOIRE AUX TISSUS URBAINS DIVERSIFIES, SUPPORT D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE MAJEUR 32
 - 4.1.1 des tissus d'habitats hétérogènes, suivant un axe nord-sud 32
 - 4.1.2 une identité fondée sur des formes architecturales diversifiées 33
 - 4.1.3 un développement majeur des activités tertiaires sur le territoire 34
- 4.2 UN TERRITOIRE SOUMIS A DES RUPTURES PAYSAGERES LIEES AUX CONTRAINTES NATURELLES ET AUX INFRASTRUCTURES 35
 - 4.2.1 coupures paysagères liées au réseau hydrographique et à la topographie 35

- 4.2.2 coupures paysagères liées aux infrastructures routières et ferroviaires 37

4.3 UN ENVIRONNEMENT PRESERVE COMME VOLONTE COMMUNE 39

5. Une richesse de paysages et de patrimoine naturel et bâti 41

- 5.1 UN RICHE PATRIMOINE REMARQUABLE IDENTIFIE ET VALORISE 41
- 5.2 DES PAYSAGES AGRICOLES HISTORIQUES ACTUELLEMENT EN DECLIN 44
- 5.3 UN PETIT PATRIMOINE CULTUREL MARQUE PAR LE PASSE INDUSTRIEL DU TERRITOIRE 45
- 5.4 UN TERRITOIRE PROPICE AU DEVELOPPEMENT DE L'ART SOUS TOUTES SES FORMES 46
- 5.5 VALORISATION DES PAYSAGES DU TERRITOIRE DU GRAND ORLY SEINE BIEVRE 47

6. Des paysages d'interfaces fragiles à préserver et qualifier 48

- 6.1 DE GRANDES COUPURES VERTES A PRESERVER 48
- 6.2 DES FRANGES URBAINES MAJORITAIREMENT A REQUALIFIER 50
- 6.3 DES ENTREES DE VILLES ET DE TERRITOIRE DE QUALITE HETEROGENE 52

7. Une volonté de donner une place centrale à la nature en contexte urbain 58

- 7.1 UNE NATURE EN VILLE ET UN PATRIMOINE VEGETAL REMARQUABLE A L'ORIGINE DE PAYSAGES URBAINS QUALITATIFS 58
- 7.2 DE VASTES ESPACES DE NATURE, REPARTIS DE FAÇON INEGALE SUR LE TERRITOIRE 62
- 7.3 DES ESPACES DIVERSIFIES SUPPORTS DE BIODIVERSITE EN VILLE 66
- 7.4 UNE ATTENTION PARTICULIERE PORTEE A LA SENSIBILISATION A LA NATURE EN VILLE 67

8. Constats 68

9. Enjeux des paysages liés aux ambiances naturelles et au patrimoine bâti... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

10. Fonctionnement écologique du territoire ... 71

- 10.1 LES ENJEUX ISSUS DES DOCUMENTS CADRES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE A INTEGRER AU PLUI .. 71
 - 10.1.1 Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) 71
 - 10.1.2 Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) 72
 - 10.1.3 La Stratégie régionale de la biodiversité en Ile-de-France 75
 - 10.1.4 Les Schémas départementaux de Trame Verte et Bleue 75
 - 10.1.5 Les Schémas Départementaux des Espaces Naturels Sensibles 78

10.1.6	Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2022-2027.....	79	10.4.1	Un réseau écologique à grande échelle	97
10.1.7	Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).....	79	10.4.2	Identification de la trame bleue du territoire.....	99
10.2	BIODIVERSITE ET RICHESSE DES MILIEUX NATURELS .	81	10.4.3	Identification de la trame boisée du territoire.....	101
10.2.1	Des espaces naturels remarquables objets d'identification, d'inventaires et de protections	81	10.4.4	Identification de la trame des milieux ouverts du territoire.....	102
10.2.2	Analyse floristique.....	86	10.4.5	Synthèse de la Trame Verte et Bleue du territoire.....	103
10.2.3	Analyse faunistique	89	10.4.6	Le rôle multifonctionnel de la Trame Verte et Bleuef	104
10.3	FONCTIONNEMENT HYDROGRAPHIQUE	92	10.4.7	d'autres continuités écologiques à identifier et préserver : la trame noire.....	104
10.3.1	Un réseau hydrographique développé, support d'habitats et de fonctions écologiques ..	92	11.	Constats	107
10.3.2	Un réseau hydrographique contraint par l'urbanisation et marqué par des ruptures de continuités.....	97	12.	Enjeux écologiques	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
10.3.3	Des opportunités et initiatives en faveur de la restauration de la trame bleue	97			
10.4	LA TRAME VERTE ET BLEUE, UN OUTIL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	97			





A.

Enjeux paysagers et écologiques

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES



6 grandes unités paysagères : Vallée de la Seine, vallée de l'Yerres, Vallée de la Bièvre, plateau de Longboyau, vallée de l'Orge, vallée de l'Yvette

Une identité paysagère marquée par le relief, entre vallées, coteaux et plateaux



Un réseau hydrographique majeur avec des berges à restaurer : Seine, Orge et Bièvre

20% des berges de l'EPT entièrement minéralisées, **40%** des berges artificialisées mais végétalisées.

5 sites classés dont **4** concernent des parcs.



58 monuments historiques classés ou inscrits.

5 cités-jardin présentes sur le territoire.



8 zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique

8 espaces naturels sensibles



237 espèces patrimoniales recensées sur le territoire

Source : DRIEAT, Conservatoire Botanique du Bassin Parisien



786 hectares d'espaces verts et boisés ouverts au public mais **43** % de la population du territoire carencée en accessibilité de proximité.

Source : Institut Paris Région

1. Préambule : Pourquoi étudier le paysage ?

1.1 Qu'est-ce que le paysage ?

« Un paysage est le fond du tableau de la vie humaine » - Gilles Lèveillé



Le paysage est une notion souvent difficile à appréhender, qu'il est indispensable de prendre en considération dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

L'aménagement du territoire doit être accompagné d'une étude du paysage à différentes échelles pour le comprendre et l'appréhender car il constitue le socle ainsi que l'identité, parfois très représentative, d'une région.

Le paysage se définit comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention européenne du paysage, Florence, 2000).

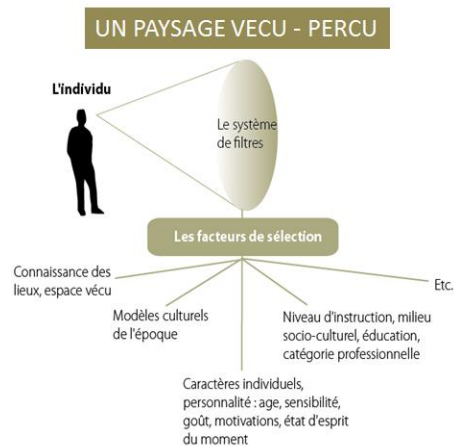
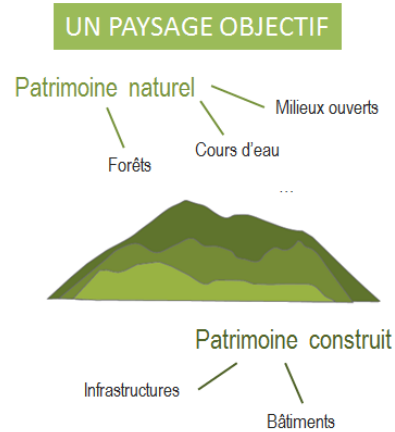
Ainsi, cette « partie du territoire » correspond au **paysage objectif**, à un espace concret. Il est la résultante de composantes naturelles (végétation, eau...), et des modifications et aménagements de l'Homme (activités agricoles et forestières, habitat, réseau viaire, etc.).

Cette partie de territoire est également un « espace perçu », un **paysage subjectif et vécu**, qui renvoie à des perceptions, sentiments et images (sentiment d'appartenance, etc.) mais aussi à des représentations artistiques faisant largement usage du paysage (littérature et peinture principalement). Ces perceptions du paysage sont le fruit d'une interprétation personnelle qui varie selon chaque personne ou groupe de personnes, en fonction de l'âge, de l'éducation, des références sociales et culturelles, etc.

Le paysage constitue le **cadre de vie des habitants**, leur environnement quotidien. Il est **en perpétuelle évolution**, au gré des dynamiques sociales et urbaines.

Par ailleurs, le paysage est intimement lié à l'**attractivité du territoire**, à la fois pour le tourisme, et pour le cadre de vie des habitants. Des paysages riches, divers, spécifiques du territoire (ambiances intimes des forêts denses, points de vue remarquables sur le paysage, promenades le long de la Seine...), préservés et mis en valeur, constituent de réelles aménités permettant d'attirer des habitants ou visiteurs sur le territoire de la communauté urbaine.

Ainsi, comme le dit Upton Sinclair, « le paysage appartient à celui qui le regarde ».



Source : Even conseil

1.2 Pourquoi étudier les paysages dans le PLUi ?

Dans cette logique, le PLUi constitue un outil de choix pour définir des orientations et objectifs localisés en faveur de la préservation et de la mise en valeur des composantes paysagères du territoire, et fixer des exigences de qualité dans l'aménagement du territoire et des éléments constitutifs du cadre de vie.

2. Un territoire qui s'inscrit dans des dynamiques régionales de préservation et de mise en valeur des paysages

2.1 Les enjeux issus de document cadre : le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) définit la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire à l'horizon 15-20 ans. Le SDRIF 2030 a été approuvé le 27 décembre 2013 par décret après avis du Conseil d'État. Il fixe **plusieurs objectifs en faveur de la préservation et la valorisation des paysages** :

- Valoriser les grands paysages d'Ile-de-France, notamment les reliefs (buttes, coteaux) qui seront aménagés pour préserver et valoriser ces belvédères naturels qui offrent une vue sur la région ;
- Fixer les limites à l'urbanisation, favoriser la densification urbaine plutôt que l'étalement urbain ;
- Considérer la nature en ville comme un « partenaire » de développement et non une variable d'ajustement de l'extension urbaine ;
- Favoriser le développement de jardins partagés et familiaux ;
- Faire entrer la nature en ville (« Favoriser la présence d'espaces ouverts urbains : espaces verts et boisés publics mais aussi jardins, cœurs d'îlots... »).

Le territoire du Grand Orly Seine Bièvre s'inscrit dans un contexte urbain dense, sous influence de la métropole parisienne proche. Le SDRIF Ile-de-France identifie sur le territoire des espaces verts et de loisirs à créer, ainsi que des liaisons vertes et une vallée fluviale à importance écologique majeure.

2.2 Des entités paysagères appréhendées de manière complémentaire dans le cadre des atlas des paysages et par l'Institut Paris Région

2.2.1 Un découpage du territoire en unités paysagères à la base de l'analyse des paysages

Le territoire de Grand Orly Seine Bièvre regroupe 24 communes sur une superficie totale de 123 km². L'intercommunalité est à cheval sur deux départements : le Val-de-Marne (94), et l'Essonne (91). Il est proposé d'organiser l'analyse paysagère en deux temps :

- Utiliser en premier lieu le découpage en grandes entités paysagères élaboré par l'Institut Paris Région.
- Puis se baser sur l'échelle plus fine que proposent les découpages en unités paysagères fournies par les atlas de paysage réalisés par les deux départements. Ces documents sont destinés à toutes les personnes spécialisées ou amenées à travailler dans le domaine du paysage en région d'Ile-de-France pour une vision partagée du paysage du territoire.



L'Institut Paris Région : Celui-ci propose un découpage des paysages régionaux en grandes entités paysagères. Ces entités sont définies en fonction des éléments de relief mais prend également en compte le réseau hydrographique régional.



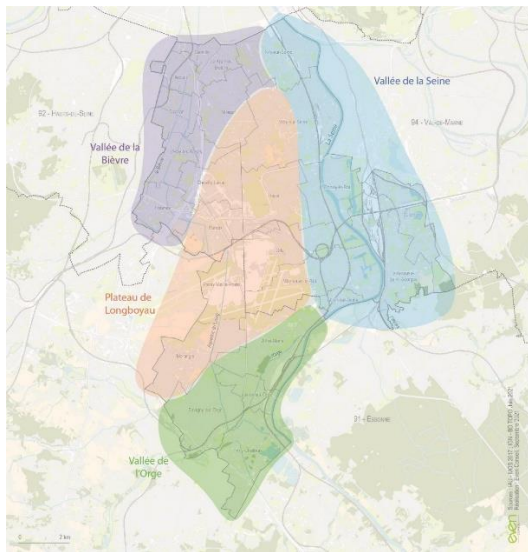
L'atlas des paysages du Val de Marne : L'atlas des paysages du Val-de-Marne est en cours d'élaboration. Il a été fait en partenariat avec la DRIEAT, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE94) et le Conseil Départemental du Val de Marne. Il couvre, en dehors du périmètre Val de Marne, les 6 communes essonniennes membres de Grand-Orly Seine Bièvre. Ce document permettra d'obtenir des connaissances plus fines des différents paysages rencontrés dans le département, afin d'en déduire les principaux enjeux relatifs aux nouveaux aménagements. Dans le cadre de cet atlas des paysages du Val-de-Marne, le CAUE définit un découpage du territoire en unités paysagères en fonction de la topographie et du réseau hydrographique présents dans le département.

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

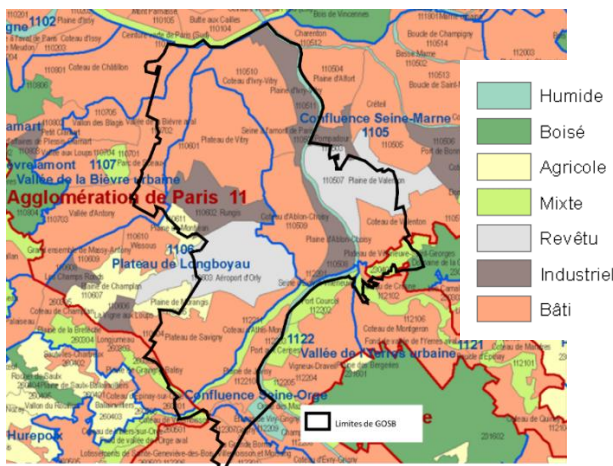


1. Découpage en grandes entités paysagères de l'Institut Paris Région (ex IAU)

Un découpage du territoire a été réalisé par l'ex-Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France. Il prend en compte les particularités des secteurs correspondant aux différents vallons, vallées, coteaux, bois et parcs, plateaux, parcs d'affaires ou grands ensembles, ainsi qu'à l'influence des villes hors territoire (Wissous et sa zone d'activités). Grand Orly Seine Bièvre se situe au sein de six grandes unités paysagères : la **vallée de la Seine** à l'Est, la **vallée de l'Yerres** au Sud-Est, la **vallée de la Bièvre** au Nord-Ouest, le **plateau de Longboyau** au centre ainsi que les **vallées de l'Orge et de l'Yvette** au Sud du territoire intercommunal.



Decoupage du territoire de Grand Orly Seine Bièvre en grandes unités paysagères définies par l'Institut Paris Région (Even Conseil)

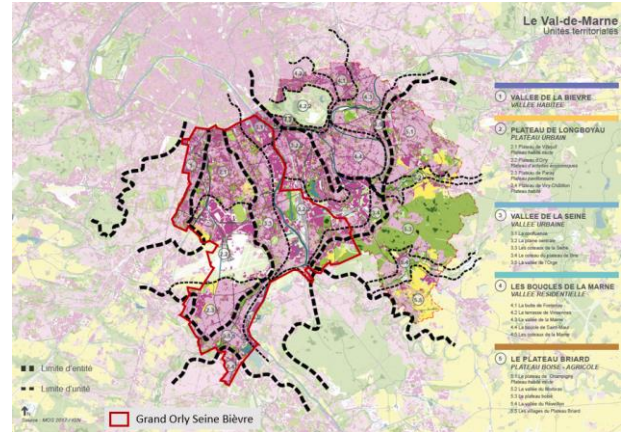


Mode d'occupation du sol dominant des Petites Unités (IAU d'Ile de France)



2. Découpage en petites unités paysagères des atlas des paysages (Val-de-Marne/Esbonne)

L'atlas des paysages du Val-de-Marne découpe le département en 20 unités paysagères, classées en fonction des grandes entités paysagères du SDRIF identifiées sur le territoire. Parmi ces vingt unités paysagères, onze sont présentes sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre :



Cartographie des unités paysagères identifiées par l'atlas des paysages du Val-de-Marne 2022

Les entités paysagères identifiées sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre sont les suivantes :

- La Vallée de la Bièvre (unité 1)
- Le plateau de Villejuif (unité 2.1)
- Le plateau d'Orly (unité 2.2)
- Le plateau de Paray (unité 2.3)
- Le plateau de Viry-Châtillon (unité 2.4)
- Confluence Seine-Marne (unité 3.1)
- La plaine centrale de la vallée de Seine (unité 3.2)
- Les coteaux de la Seine (unité 3.3)
- Le coteau du plateau de Brie (unité 3.4)
- La vallée de l'Orge (unité 3.5)
- Le plateau boisé (unité 5.3, portion minime sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre)

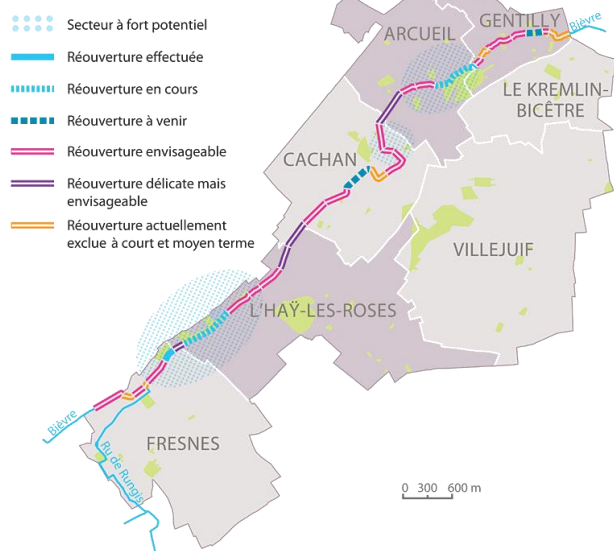
Dans la suite de ce document, chaque unité paysagère identifiée sera décrite succinctement, en suivant le classement établi par l'atlas des paysages du Val-de-Marne.

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

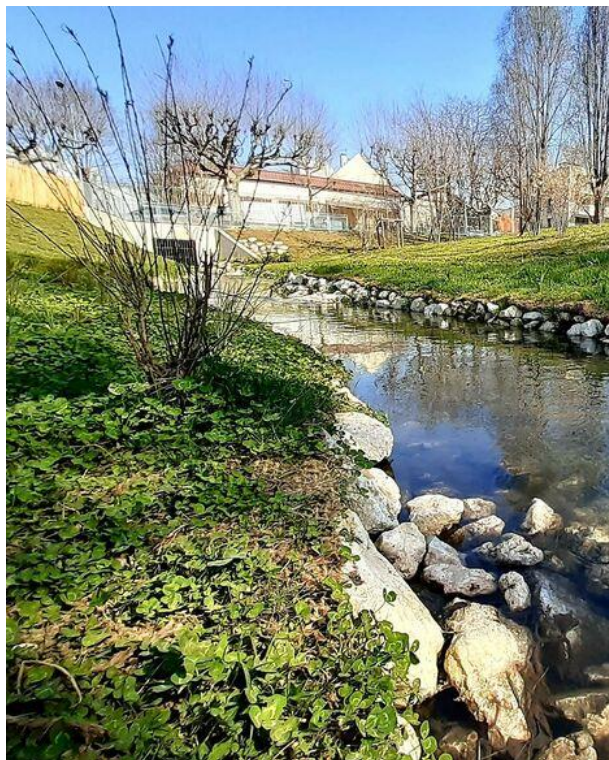
2.2.2 La vallée de la Bièvre (unité 1)

La Vallée de la Bièvre se situe au Nord-Ouest du territoire intercommunal. Aujourd'hui, il ne reste que peu de trace de la rivière, la Bièvre, en raison d'une forte urbanisation, favorisée par la localisation et la topographie de la vallée. Néanmoins, des travaux visent à réouvrir et mettre en valeur ce cours d'eau oublié.

TYPOLOGIE DES RÉOUVERTURES POSSIBLES



La Bièvre, en grande partie enterrée, sur le département du Val-de-Marne (Conseil départemental du Val de Marne)



Réouverture en 2022 de la Bièvre à Gentilly (Le Parisien)

Cette unité paysagère se caractérise par un tissu urbain dense, généralement collectif au Nord (Gentilly) et résidentiel au Sud (l'Hay-les-Roses), ainsi que par l'implantation de nombreux industriels, avec la présence d'un pôle santé et recherche-innovation avec les laboratoires de l'entreprise pharmaceutique Sanofi ou encore le bio-cluster Cancer Campus à Villejuif.



2e Avenue, Gentilly (Google Maps)



Tissu pavillonnaire implanté sur les reliefs de l'Hay-les-Roses (Even Conseil)



Laboratoire Sanofi à Vitry-sur-Seine (Google Maps)

Ce tissu urbain dense est néanmoins ponctué d'espaces verts vastes, constituant de véritables espaces de respiration dans la vallée de la Bièvre : le Parc du Coteau de Bièvre à Gentilly, le parc Raspail à Cachan, ou encore le parc André Villette à Fresnes.

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES



Parc du coteau de la Bièvre, à Gentilly (Géoportail)



Panneau d'orientation du parc des Hautes Bruyères, Villejuif (Even Conseil)

2.2.3 Le plateau de Villejuif (unité 2.1)

Le plateau de Villejuif est le point culminant du territoire en atteignant 110 mètres d'altitude.

La partie Est de l'unité paysagère est délimitée par la coulée verte longeant l'A6 (coulée verte Bièvre Lilas). Des parcs, jardins partagés et parcelles agricoles forment une continuité, séparant les zones d'activité et d'habitation de l'autoroute à l'ouest.



Parc des Hautes Bruyères, Villejuif (Even Conseil)

Le tissu urbain est hétérogène, formant une mosaïque de tissu d'habitats individuels, de quartiers d'habitats collectifs, ainsi que de zones d'activités et commerciales.



Rue Jean Mermoz à Villejuif, bordée par de l'habitat collectif à droite et un espace multisport à gauche (Google Street View)



Rue Daniel Fery, vue sur les immeubles de la rue des Chardons, Villejuif (Google Street View)

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

2.2.5 Le plateau d'Orly (unité 2.2)

Cette unité paysagère est située au centre-ouest du territoire. Elle se caractérise par un tissu urbain dense et étendu et une occupation du sol majoritairement revêtue.

Les grandes emprises logistiques/commerces de gros (marché d'intérêt national de Rungis) et aéroportuaires (aéroport Paris-Orly) occupent une part très importante de ce secteur, respectivement sur une superficie au sol de 230 et 1500 hectares.



Le marché d'intérêt national de Rungis possède une emprise au très importante sur le territoire (Le Parisien)

De même, la présence de l'aéroport Paris-Orly au Sud de l'entité paysagère marque fortement le paysage en créant une rupture importante dans le tissu urbain.



Photographie aérienne de l'emprise de l'aéroport d'Orly, d'une superficie de plus de 1500 hectares (Géoportail)

À noter tout de même la présence des tissus agricoles de la plaine de Montjean à Rungis et à Fresnes, à l'Ouest du plateau d'Orly, accueillant le centre horticole de la Ville

de Paris et contrastant aujourd'hui fortement avec le tissu pavillonnaire et d'activités bordant le secteur.

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES



La Plaine de Montjean, implantée dans un tissu urbanisé particulièrement dense (Google Maps)

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

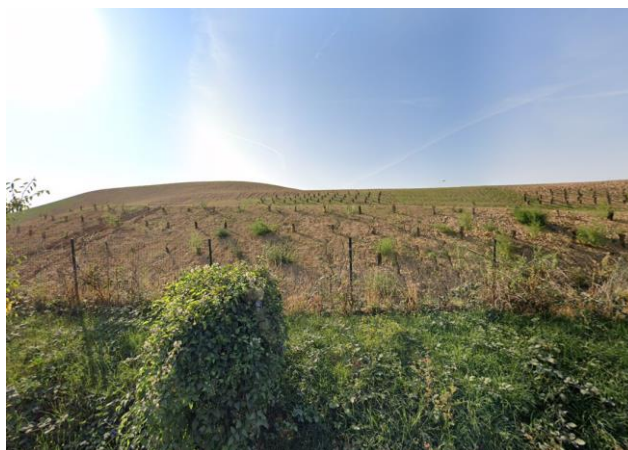
2.2.6 Le plateau de Paray (unité 2.3)

Le plateau de Paray s'illustre par une diversité de tissus urbains hétérogènes au Sud de l'aéroport d'Orly. Le vaste tissu pavillonnaire de Savigny-sur-Orge, Morangis et Juvisy-sur-Orge ; la zone industrielle Le Val à Morangis ;

ainsi que les surfaces agricoles au Nord et à l'Est de Morangis. L'ensemble de ces tissus s'imbriquent sans réelle transition paysagère, créant des ruptures urbaines franches.



Illustration de la succession d'espaces paysagers hétérogènes à Morangis (Google Maps)



Les terres agricoles de Morangis (Google Maps)

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

2.2.7 Le plateau de Viry-Châtillon (unité 2.4)

Le plateau de Viry-Châtillon s'étend tout au Sud du territoire de Grand Orly Seine Bièvre. Mêlant tissus pavillonnaire et habitats collectifs particulièrement dense au Sud, la topographie est très peu valorisée, les vues sur le paysage étant rare parmi le tissu urbain. Le plateau de

Viry-Châtillon est traversé par l'autoroute A6, à l'origine d'une rupture paysagère massive. Au Nord de l'unité paysagère, une zone d'activités bordant l'autoroute accentue la coupure urbaine du territoire.



Vue sur le paysage urbain permise par la topographie du plateau de Viry-Châtillon (Google Maps)

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

2.2.8 La confluence Seine-Marne (entité 3.1)

Ce fond de grande vallée se caractérise par une activité industrielle importante, notamment avec la SYCTOM (centre de traitement de déchets) à Ivry-sur-Seine ou encore la centrale thermique EDF de Vitry-sur-Seine.

Parallèles à la Seine, les infrastructures ferroviaires et routières omniprésentes créent une coupure paysagère dans le tissu urbain dense qui qualifie l'unité paysagère de la confluence Seine-Marne.



Usine de la Compagnie Parisienne Urbaine de Chauffage (CPCU), Ivry-Sur-Seine (Institut Paris Région)

2.2.9 La plaine centrale (unité 3.2)

La plaine alluviale de la Seine se situe à l'Est du territoire de Grand Orly Seine Bièvre. Elle ouvre sur un espace relativement homogène marqué néanmoins par le Mont Mesly (à Créteil, hors périmètre du territoire GOSB). Cette plaine est aujourd'hui presque totalement artificialisée et de nombreuses infrastructures de transports la traversent. Mais elle peut offrir des possibilités de liaisons entre les autres entités paysagères du territoire, notamment à travers l'aménagement d'itinéraires de circulations douces.

A l'Est de l'unité paysagère, la commune de Valenton est un espace dit revêtu, c'est-à-dire que l'espace est entièrement artificialisé du fait de l'installation d'un équipement de grande envergure. Bien que non construit et laissant passer le regard, les espaces revêtus sont en général clôturés et ne sont pas appropriables par les habitants. Sur la plaine de Valenton, la mise en place d'une importante station d'épuration notamment en fait un espace revêtu.



Station d'épuration de Valenton (Institut Paris Région)

Cette unité paysagère se caractérise également par une topographie modérée, donnant lieu à une succession de coteaux et de plaines. Très urbanisée, l'activité

industriale-portuaire à proximité des berges de Seine occupe la quasi-totalité de la zone. Le secteur est

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

également marqué par l'emprise des infrastructures ferroviaires.



Vue 3D des berges de Seine à Vitry-sur-Seine (Google Maps)



Vue 3D illustrant l'emprise ferroviaire (en rouge) à Choisy-le-Roi (Google Maps)

La Seine et les différents plans d'eau affirment la présence de l'eau au sein de la plaine centrale. Le Parc des Gondoles, le Parc Interdépartemental des Sports de Choisy et les quelques espaces verts bordant les cours d'eau offrent des espaces de respiration.



Le parc interdépartemental de Choisy-le-Roi (Even Conseil)

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

2.2.10 Le coteau de la Seine (entité 3.3)

Le coteau d'Ivry-Vitry, au Nord du territoire, est caractérisé par une forte urbanisation. Le tissu urbain est très hétérogène, mêlant commerces, résidences pavillonnaires, ou habitats collectifs. Par ailleurs, l'importante topographie permet de nombreuses perspectives sur la plaine d'Ivry-Vitry, notamment sur les deux tours de la centrale thermique EDF, classées monument historique, repère paysager majeur dans le

tissu urbain dense qui définit le nord du territoire de Grand Orly Seine Bièvre.

Au niveau du coteau d'Ablon-Choisy, la topographie est moins accentuée et le tissu urbain également très développé. Les zones pavillonnaires sont majoritaires mais quelques grands ensembles subsistent.



Coteau d'Ivry-Vitry (Even Conseil)



Vue sur la plaine urbanisée d'Ivry-Vitry depuis le coteau (Even Conseil)

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

2.2.11 Le coteau du plateau de Brie (unité 3.4)

Le coteau du plateau de Brie concerne une portion minime du territoire de Grand Orly Seine Bièvre. Cette unité paysagère se distingue par un tissu pavillonnaire

implantée sur une topographie prononcée, offrant de belles perspectives sur la vallée de la Seine.



Zone pavillonnaire de Villeneuve-Saint-Georges, donnant vue sur le tissu urbain des alentours (Google Maps)

2.2.12 La vallée de l'Orge (unité 3.5)

La Vallée de l'Orge se situe au Sud du territoire intercommunal. Elle se caractérise par des paysages plus préservés que les autres entités paysagères, et présente plusieurs sites naturels à fort intérêt écologique et paysagers (les coteaux de la vallée de l'Orge, lacs de l'Essonne).

De part et d'autre de la limite du territoire de Grand Orly Seine Bièvre, les lacs de l'Essonne présentent des zones humides et sont concernés par une partie du périmètre la ZNIEFF II « Vallée de la Seine de Saint-Fargeau à Villeneuve-Saint-Georges ». Accompagné de structures de sports et de loisirs il offre un espace de plus faible densité.

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES



Lac de Viry-Grigny à Viry-Châtillon (Even Conseil)

Le secteur est également caractérisé par la présence des Coteaux d'Athis-Mons. Ce tissu dit mixte est composé d'espaces ni bâtis, ni imperméabilisés, demeurant donc à ciel ouvert en milieu urbain (jardins, cimetières, terrains de sports). Le coteau des Vignes à Athis-Mons, est un site

remarquable classé ZNIEFF de type I. Le lieu est bordé d'un tissu pavillonnaire.



Coteau des Vignes, Athis-Mons (Google Maps)

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

2.2.13 Le plateau boisé (unité 5.3)

Seule la partie Ouest du plateau boisé se trouve sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre et se concentrent sur les communes de Villeneuve-Saint-Georges et de Valenton. Cette unité paysagère se distingue des autres du fait des surfaces boisées et agricoles qu'elle occupe.

Ces milieux préservés sont complétés par le cimetière intercommunal de Valenton.



Le plateau boisé vu depuis la D102 à Valenton (Google Maps)

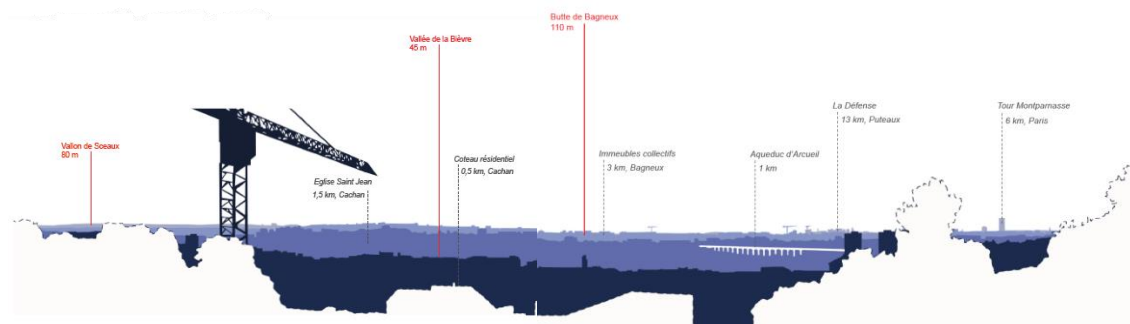
3. Un territoire très urbain marqué par une topographie et un réseau hydrographique majeurs

3.1 Des plaines alluviales à l'origine de paysages de coteaux et plateaux caractéristiques

Les cours d'eau structurant le territoire ont façonné les paysages de vallées, de coteaux et de plateaux identitaires de Grand Orly Seine Bièvre. La vallée de la Seine est la plus caractéristique du territoire, avec une faible topographie au niveau des communes proches du lit du cours d'eau (exemple : Choisy-le-Roi, se situant aux alentours de 40 mètres d'altitude), suivis de communes présentant des coteaux à fort dénivelé (le Kremlin-Bicêtre), pour ensuite atteindre des plateaux aux alentours de 100 mètres d'altitude (Villejuif). Ainsi, le territoire de Grand Orly Seine Bièvre se définit par une grande mosaïque de paysages à l'origine de sa composition géologique naturelle.

remarquables aux ambiances paysagères particulièrement diversifiées.

Par ailleurs, les coteaux plus ou moins marqués sur le territoire permettent ponctuellement des vues



Coupe d'illustration de la vue depuis le jardin panoramique de Cachan (Atlas des paysages du Val-de-Marne)



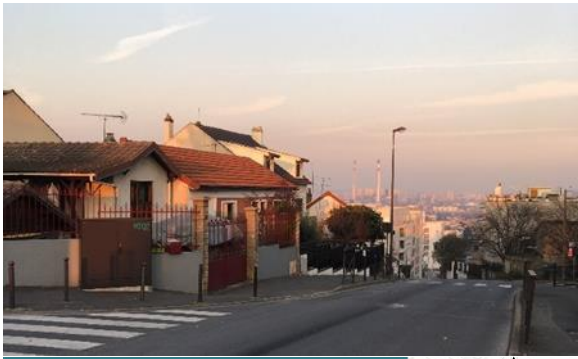
LES DONNÉES CLÉS



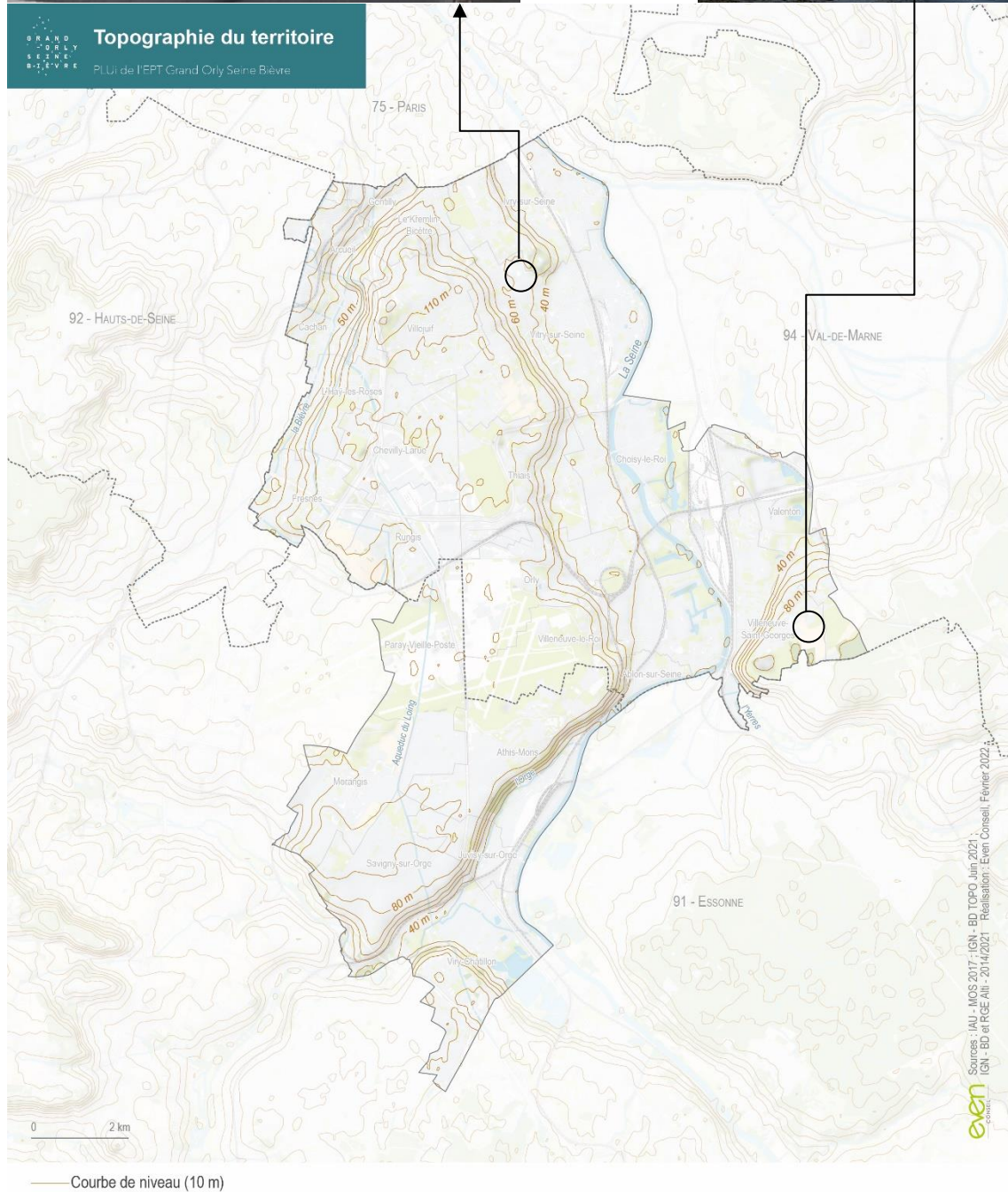
Agir pour et avec vous

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

Le coteau d'Ivry-Vitry :



La vallée et les coteaux de Villeneuve-Saint-Georges :



Cartographie de la topographie (et deux des différents paysages identitaires du territoire de Grand Orly Seine Bièvre (Even Conseil)



3.2 Des paysages d'eau identitaires à révéler

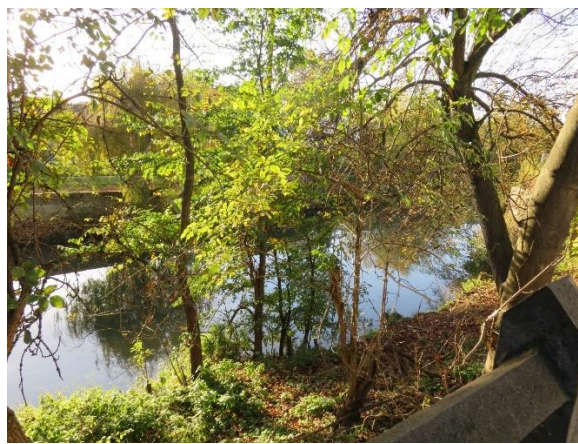
3.2.1 Une présence marquante des cours d'eau

Grand Orly Seine Bièvre est marqué par une omniprésence des paysages d'eau dans le tissu urbain. En effet, le territoire est traversé par l'axe fluvial majeur de la Seine à l'Est, par la Bièvre à l'Ouest, ainsi que par l'Orge au Sud. D'autres cours d'eau, plus petits que ceux cités précédemment, représentent un intérêt paysager important, tels que la rivière de l'Yerres, le ru de Rungis et le ru de Morangis, dont les enjeux écologiques restent importants. L'intercommunalité dispose également d'une

grande diversité de lacs remarquables : le bassin du parc interdépartemental des sports à Choisy-le-Roi, la Plage Bleue à Valenton, ou encore les majestueux lacs de l'Essonne à Viry-Châtillon.



Lacs de l'Essonne (Even Conseil)



L'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges (Even Conseil)

De plus, l'exploitation industrielle de l'eau occupe également une place conséquente sur le territoire, avec le développement de ports industriels (Villeneuve-le-Roi, Orly, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine), ou encore à travers la présence monumentale de l'Aqueduc de la Vanne à l'ouest du territoire (au niveau des communes d'Arcueil et de Cachan notamment).

Cette présence historique de l'eau sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre reste néanmoins très peu mise en valeur actuellement. En effet, les berges de Seine à elles-seules représentent 23 km de berges peu valorisées, la plupart ne disposant pas de promenades plantées le long du cours d'eau. La Bièvre est, quant à elle, presque entièrement enterrée, ne laissant pas aux habitants la possibilité de profiter de cet atout paysager.



Port de Choisy-le-Roi (Even Conseil)



Aqueduc de la Vanne marquant la limite entre les communes d'Arcueil et de Cachan (Even Conseil)

3.2.2 Un manque d'aménagement des berges de Seine

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

Situé en amont des berges de Seine très artificialisées en quais de Paris, les berges du territoire de Grand Orly Seine Bièvre présente un fort enjeu de préservation des derniers linéaires relativement naturels qu'il accueille.

Malgré une proximité immédiate avec la Seine pour un grand nombre de communes sur le territoire, les relations des habitants avec le cours d'eau semblent incertaines. En effet, le fleuve est synonyme de rupture paysagère

majeure liée à un manque d'aménagements de promenades et une forte minéralisation des berges sur une grande majorité de son lit, liés à l'activité industrielle, et portuaire du territoire, mais également à l'installation historique des infrastructures linéaires (routes, réseaux techniques, voies ferrées, etc.) le long des bords de rivières afin de convenir aux contraintes techniques des linéaires à plus faible pente, mais sans véritable réflexion sur l'impact de ces installations sur les milieux naturels.

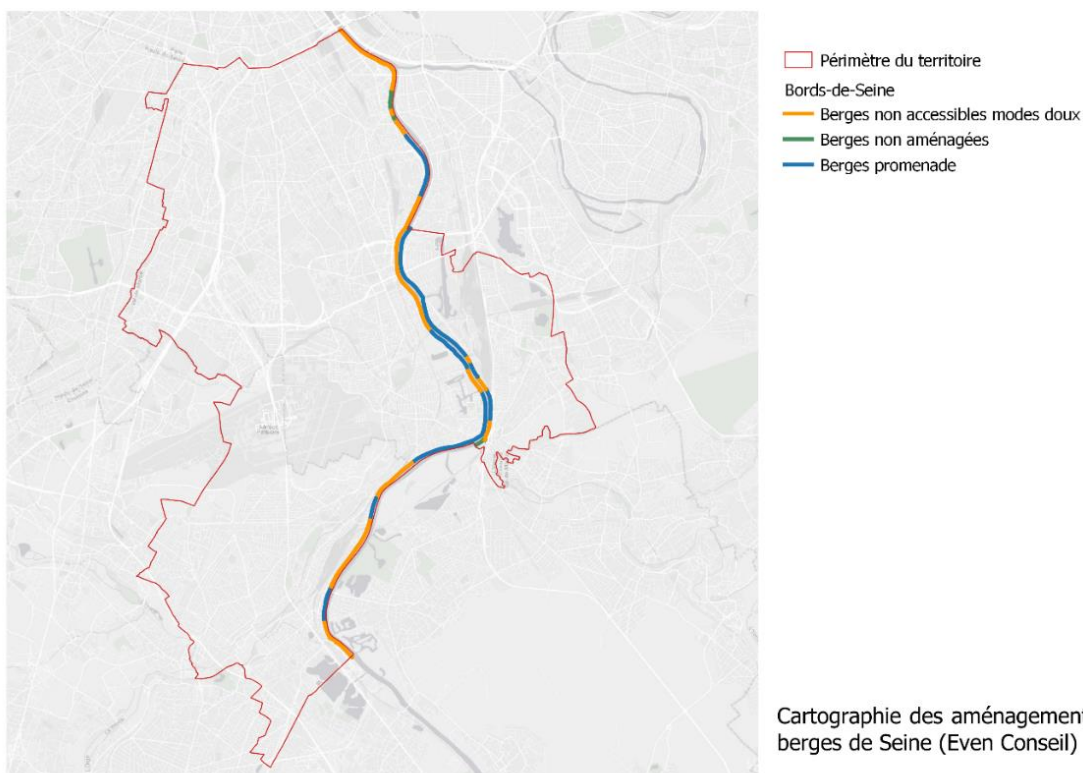


Illustration de la part importante des berges de Seine non accessibles par les habitants (en orange)



ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

Image aérienne illustrant l'exploitation industrielle de nombreux tronçons de la Seine, freinant toute appropriation du cours d'eau aux habitants, à Choisy-le-Roi (Géoportail)



Berges de Seine consacrées à l'exploitation du sable, Viry-Châtillon (Google Maps)

L'institut Paris Région a réalisé une analyse de la typologie de l'ensemble des berges de l'EPT et a pu définir que :

- Plus de 20% des berges de l'EPT sont entièrement minéralisées, étant ainsi non favorables à la biodiversité ni à la promenade des usagers.
- Près de 40% des berges seraient artificialisées mais végétalisées
- 20% sont partiellement artificialisées, dont le potentiel écologique et paysager est donc limité
- Enfin, environ 15% des berges sont définies comme naturelles, la végétation multi-strates peut s'y développer sans contrainte

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES



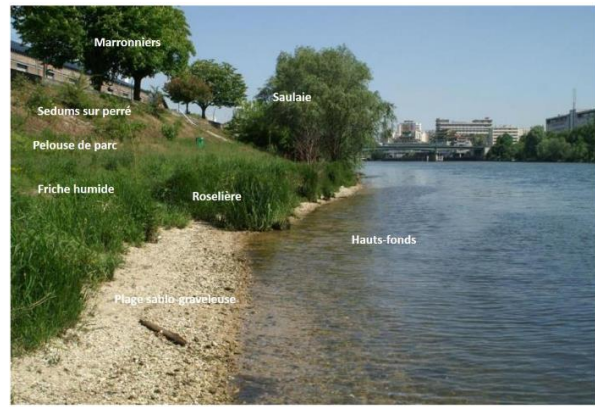
Berges de Seine non aménagées et entièrement minéralisées à Vitry-sur-Seine (Even Conseil)



Berges artificialisées mais végétalisées à Villeneuve-le-Roi (Even Conseil)



Berges naturelles mais contraintes par la présence de la route à proximité à Villeneuve-le-Roi (Google Maps)



Végétation multi-strates des berges naturelles de Seine de la plage d'Ivry-Vitry (Institut Paris Région)

3.3 Des communes mettant en valeur le relief

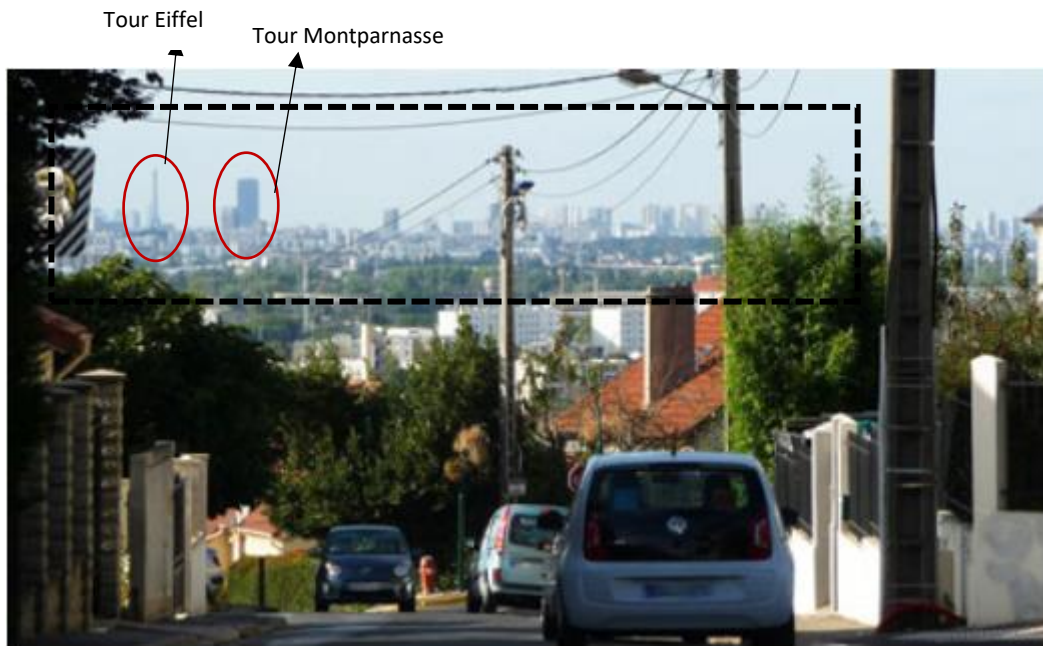
Les reliefs du territoire offrent **des points de vue** ainsi que **des ouvertures visuelles remarquables** et génèrent **des contrastes** au sein des paysages observés. Buttes, belvédères, sommets des vallons et rebords du plateau donnent ainsi l'occasion de découvrir le territoire et les communes limitrophes. Les buttes constituent des éléments de relief importants, perceptibles dans le

lointain. Elles donnent des vues sur les formes urbaines parisiennes, facilement repérables à travers des entités visuelles fortes (Tour Montparnasse ; Tour Eiffel), mais également sur les paysages du Val-de-Marne (les deux tours de l'ancienne centrale thermique EDF de Vitry-sur-Seine) et de l'Essonne.

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES



Vue sur Paris permise par la topographie, rue de la Solidarité, Cachan (Google Maps)



Vue sur Paris depuis le coteau habité de Valenton (source : PLU de Valenton)

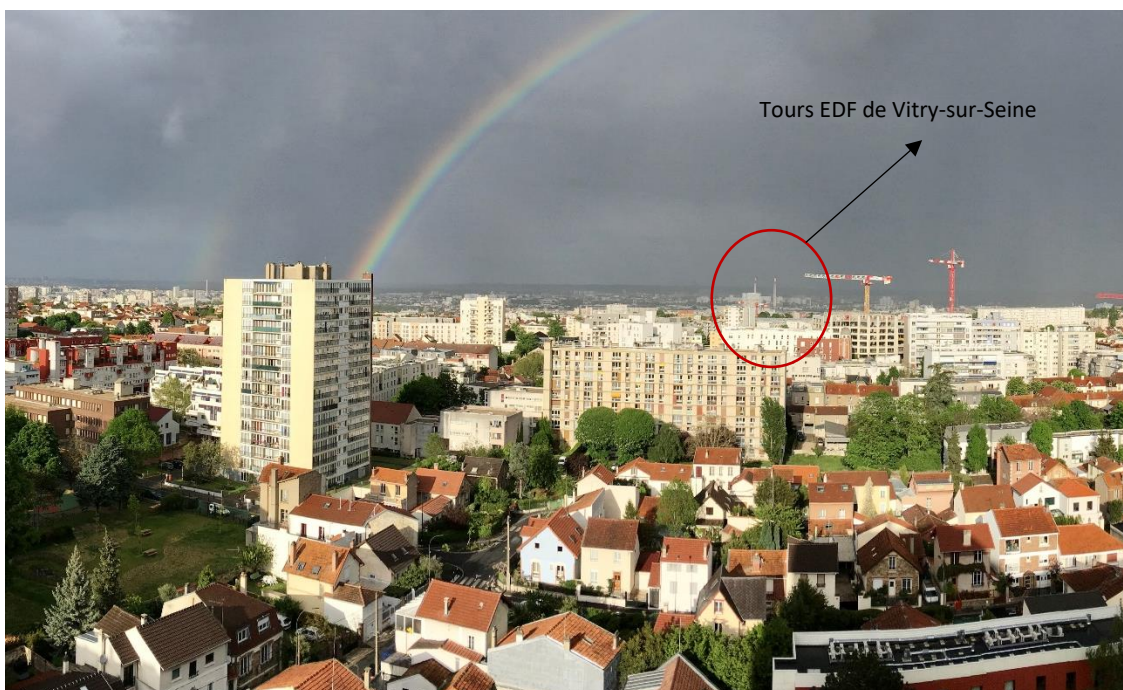
ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES



Vue sur Paris et la ceinture périurbaine alentours depuis le parc des Hautes Bruyères de Villejuif (Even Conseil)



Vue sur la vallée de l'Orge depuis le parc de Beauregard à Villeneuve-Saint-Georges (Even Conseil)



Vue sur le paysage de Val-de-Marne d'un immeuble sur le plateau de Villejuif (Even Conseil)

Loin d'être une contrainte, la topographie entre à part entière dans l'aménagement de certaines communes. En effet, la ville d'Athis-Mons par exemple, met en valeur son relief à travers l'aménagement de venelles largement

végétalisées, notamment au sein du majestueux parc d'Avaucourt, permettant de rejoindre le centre-ville depuis la gare via une promenade plantée à l'ambiance paysagère qualitative.



Parc d'Avaucourt à Athis-Mons (Even Conseil)

La prise en compte et la valorisation de la topographie naturelle dans l'aménagement du territoire se distingue également dans d'autres communes de Grand Orly Seine Bièvre, notamment aux alentours du fort de Villeneuve Saint-Georges, où l'installation de nombreuses venelles

permet de rejoindre la promenade le long du cours d'eau de l'Yerres ; ou encore à Juvisy-sur-Orge, dont l'une des attractions touristiques est l'Escalier des Cent Marches, constituant l'un des traits d'attractivité de la commune.

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES



Allée des Bosquets à Villeneuve-Saint-Georges (Even Conseil)

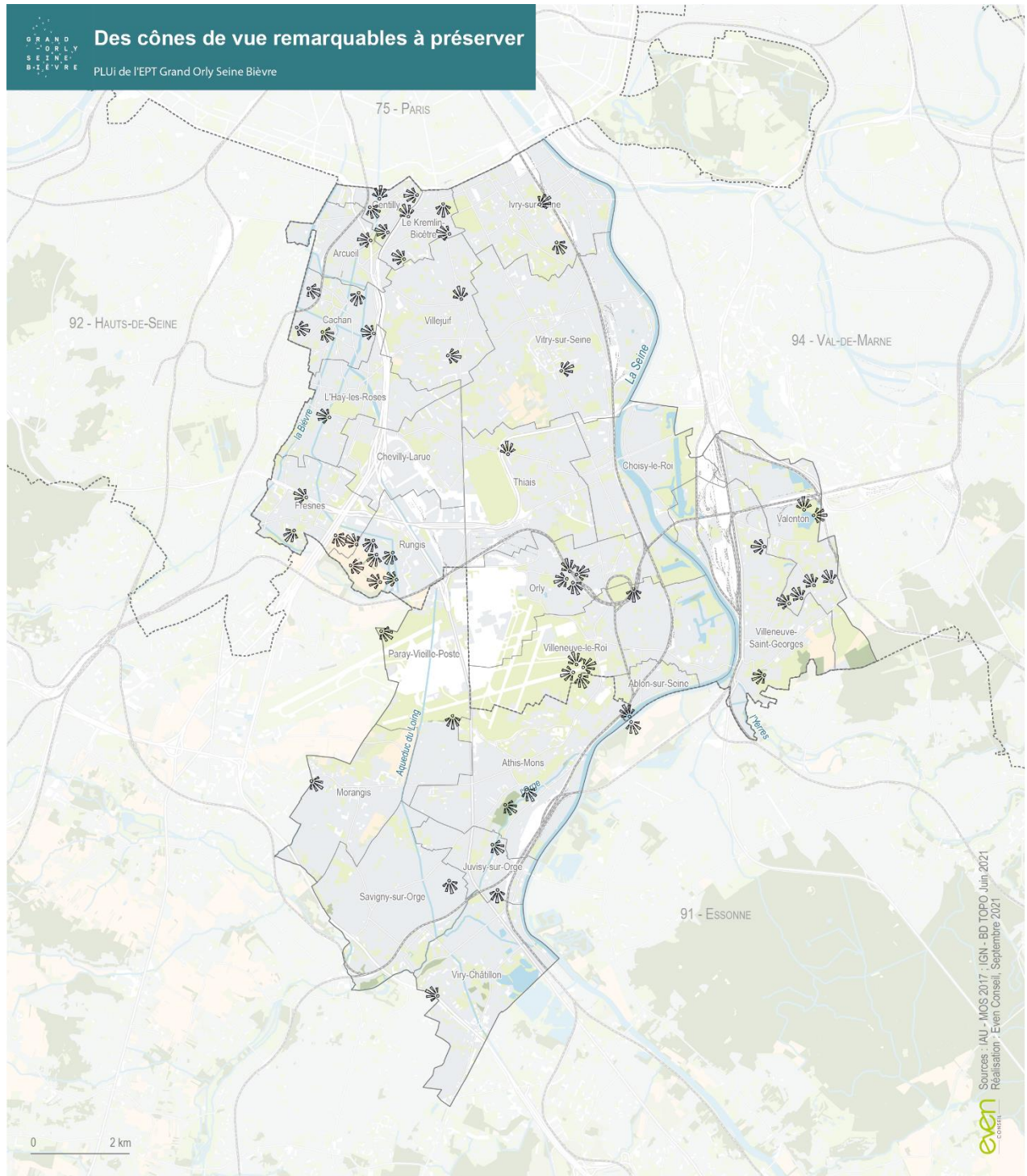


Escalier des Cent marches à Juvisy-sur-Orge (Even Conseil)

D'autres communes, telles qu'Arcueil au nord du territoire, accorde également une place centrale à la valorisation de la topographie qui caractérise certains quartiers, notamment à travers la toponymie des rues (ex : Rue du Coteau) mais également des aménagements récents créant des vues dégagées sur les reliefs et à l'origine de lieux de rencontres où il est possible d'admirer les grands paysages aux alentours.

Aménagement d'un espace anciennement en friche en venelle sur la commune d'Arcueil pour mettre en avant la topographie exceptionnelle de la commune, révélant les coteaux urbanisés du sud du territoire (à gauche : 2019 ; à droite : 2020, Google Maps)





Légende
 Point de vue

4. Des tissus urbains très diversifiés, source de ruptures paysagères et d'identité

4.1 Un territoire aux tissus urbains diversifiés, support d'un développement économique majeur

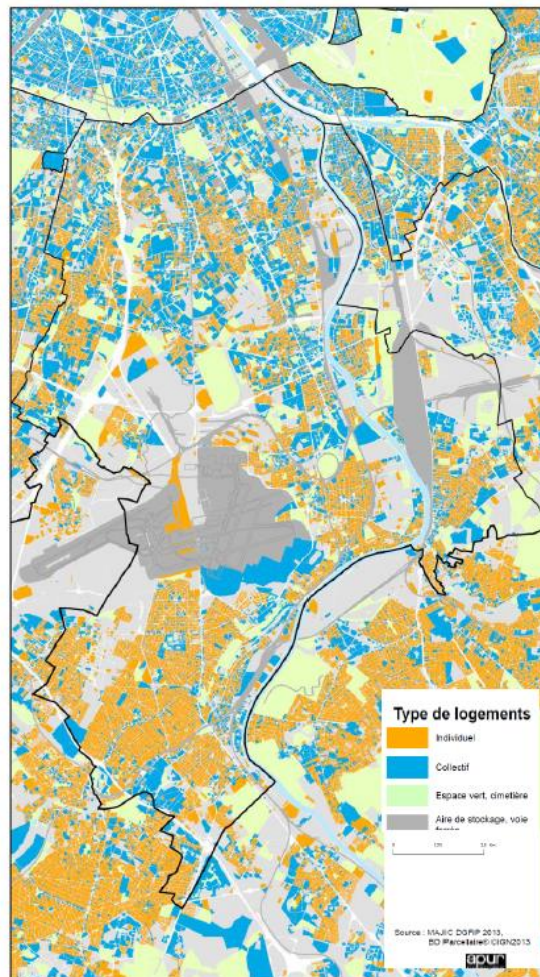
4.1.1 Des tissus d'habitats hétérogènes, suivant un axe Nord-Sud

Le territoire de Grand Orly Seine Bièvre se compose **d'une mosaïque de tissus urbains de natures très diverses**, sans véritable espace de transition entre les centres villes, les pavillons, les ensembles de collectifs hauts et les zones d'activité, créant ainsi de véritables ruptures entre les différents secteurs au sein des paysages citadins. L'arrivée du train à la fin du XIX^{ème} siècle et le développement urbain rapide en première couronne de Paris au XX^{ème} siècle ont généré des opérations implantées les unes à côté des autres sans alignement ni continuité. Toutefois, sur le territoire, il existe aujourd'hui des plans d'alignement approuvés sur les grandes avenues.

Les grandes voies routières et les accès aux transports en commun ont servi de **support au déploiement des villes**. Sur le territoire, l'alternance de tissus urbains est, en effet, plus visible et se concentre davantage sur les axes de l'A6, de la RD148 et de la RD7. Les formes bâties et les programmes variés se succèdent : logements individuels ou collectifs, activités, commerces.

Toutefois ces infrastructures pourraient être considérées comme **des axes fédérateurs**, les opportunités liées aux nouvelles opérations d'aménagement permettant de recréer une unité au sein des paysages urbains qu'ils traversent. Actuellement, ce sont **les alignements d'arbres** qui constituent **des éléments d'unité** sur ces routes.

Concernant l'offre en habitats, le parc d'habitat social est **inégalement réparti sur le territoire**. En effet, les logements sociaux suivent un gradient Nord-Sud marqué, avec un taux supérieur à 35% d'habitats sociaux au nord du territoire (le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Gentilly), contrastant avec des taux inférieurs à 25% au Sud du territoire (excepté à Viry-Châtillon et à Athis-Mons). Ainsi, on observe majoritairement des communes au tissu pavillonnaire au Sud et des logements collectifs au Nord, contribuant à **l'hétérogénéité du territoire**.



Cartographie des types de logements sur le territoire intercommunal (source : APUR)



Mise en évidence des différents tissus urbains identifiables sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre, au niveau de la vallée de la Bièvre (APUR)



Tissu pavillonnaire avenue Georges Clemenceau, Ablon-sur-Seine (Google Maps)



Tissu d'habitat collectif rue Charles Camus, Gentilly (Google Maps)

4.1.2 Une identité fondée sur des formes architecturales diversifiées

Au sein du territoire, la mixité des formes urbaines et des fonctions offre des constructions aux architectures diversifiées qui participent à l'identité du territoire.

Cette diversité architecturale est présente dans tous les secteurs, qu'ils soient denses ou moins denses. La brique rouge et la pierre meulière sont toutefois assez répandues. Les logements collectifs et individuels se mêlent parfois au sein du même secteur. Les communes revendiquent cette image de diversité architecturale et sociale spécifique à la première couronne.



Formes bâties aux architectures diversifiées, mêlant maisons traditionnelles à maisons modernes, à Chevilly-Larue (Google Maps)



Des architectures diversifiées, entre logements individuels, logements collectifs et bureaux modernes à Gentilly (Google Maps)



Maison en pierres meulières à Ablon, Quai de la Baronnie (Google Maps)



Logements collectifs hauts et pavillons au sein du même quartier à Villejuif (Google Maps)

Les villes les plus denses à proximité de Paris, au Nord du territoire de Grand Orly Seine Bièvre (Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, Arcueil, Ivry-sur-Seine, Villejuif, etc.), sont composées majoritairement de **secteurs résidentiels d'habitats collectifs**, construits dans les années 50-70, tels que les grands ensembles des Etoiles à Ivry-sur-Seine, ou encore les tours de la Cité de la Reine Blanche à Gentilly, datant des années 1970.



Exemples de grands ensembles sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre : les étoiles d'Ivry (en haut) et les Tours de la Cité de la Reine Blanche (en bas) (Google Maps)

Plus au sud du territoire, **les zones pavillonnaires et logements individuels** se font plus nombreux.



Tissu pavillonnaire de Villeneuve-le-Roi (Even Conseil)

4.1.3 Un développement majeur des activités tertiaires sur le territoire

Le territoire de Grand Orly Seine Bièvre se caractérise par une large emprise dédiée à l'activité aéroportuaire d'Orly, couplé à une activité de commerce de gros (Marché d'Intérêt National de Rungis). Ces activités représentent

une offre d'emplois conséquente, avec une offre de 148 000 emplois, dont 28 000 personnes travaillant sur la plateforme aéroportuaire.



Tissu économique et industriel rue Monthéry à Rungis / Tissu aéroportuaire à Paray-Vieille-Poste (Google Maps)

4.2 Un territoire soumis à des ruptures paysagères liées aux contraintes naturelles et aux infrastructures

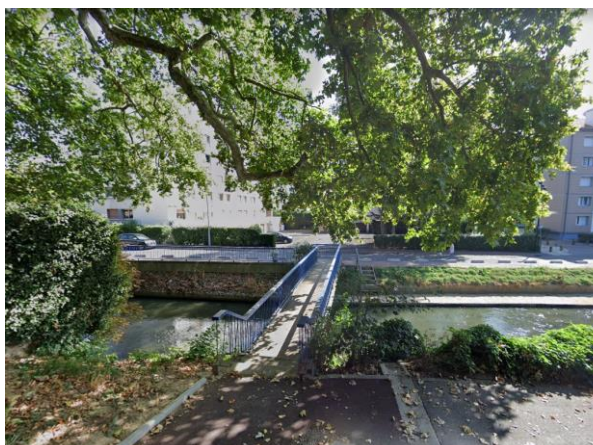
4.2.1 Coupures paysagères liées au réseau hydrographique et à la topographie

Bien que permettant de belles perspectives sur le grand paysage du territoire, la topographie peut s'avérer être la source de ruptures paysagères importantes, entraînant des difficultés de circulation, en particulier lors de la pratique de méthodes de déplacements doux telles que la marche à pied ou le vélo.

Par ailleurs, les cours d'eau peuvent également être à l'origine de ruptures du tissu urbain. La Seine en particulier, représente un véritable obstacle aux déplacements, parfois même une source d'enclavement :

les communes de Valentigney et de Villeneuve-Saint-Georges Seine sont isolées sur le versant Est, Choisy-le-Roi est coupée en deux par le fleuve.

En revanche, les deux autres cours d'eau majoritaires du territoire, la Bièvre et l'Orge, sont relativement bien intégrés dans l'aménagement du territoire. En effet, la Bièvre étant presque entièrement enterrée et l'Orge traversé par de nombreux chemins ou rues, ces cours d'eau ne sont pas à l'origine de coupures paysagères.



Chemin piéton traversant l'Orge (Rue Jules César, Juvisy-sur-Orge)



Route traversant l'Orge (Rue de Barrage, Viry-Chatillon)

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES



Promenade le long de l'Orge, Athis-Mons (Even Conseil)



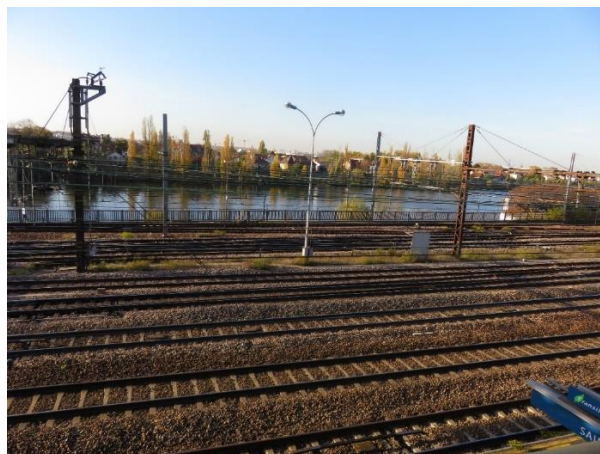
Réouverture de la Bièvre, à Arcueil et Gentilly (Source : les Echos)

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

4.2.2 Coupures paysagères liées aux infrastructures routières et ferroviaires

La topographie et le réseau hydrographique ne sont pas les seuls éléments sources de ruptures paysagères. Le réseau de voies de chemins de fer est particulièrement développé sur le territoire, suivant généralement le tracé de la vallée de la Seine, renforçant le développement Nord/Sud. Ces grandes emprises ferroviaires en faisceau sont des obstacles majeurs de l'accessibilité au sein du territoire, et marquent fortement le paysage par leur importante emprise foncière. Les voies ferrées sont de véritables coupures infranchissables dans le tissu urbain, à l'origine de l'isolement de certains quartiers des communes de Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons ou Viry-Châtillon, enclavés entre la Seine et les voies ferrées.

La desserte de Grand-Orly Seine Bièvre est dominée par des autoroutes et des voies majeures en radiales depuis Paris. Elles participent de l'accessibilité du territoire mais constituent également des coupures urbaines qui contrarient les liaisons est-ouest du territoire.



Emprise ferroviaire à Villeneuve Saint-Georges, le long de l'axe fluvial de la Seine, double rupture paysagère infranchissable (Even Conseil)



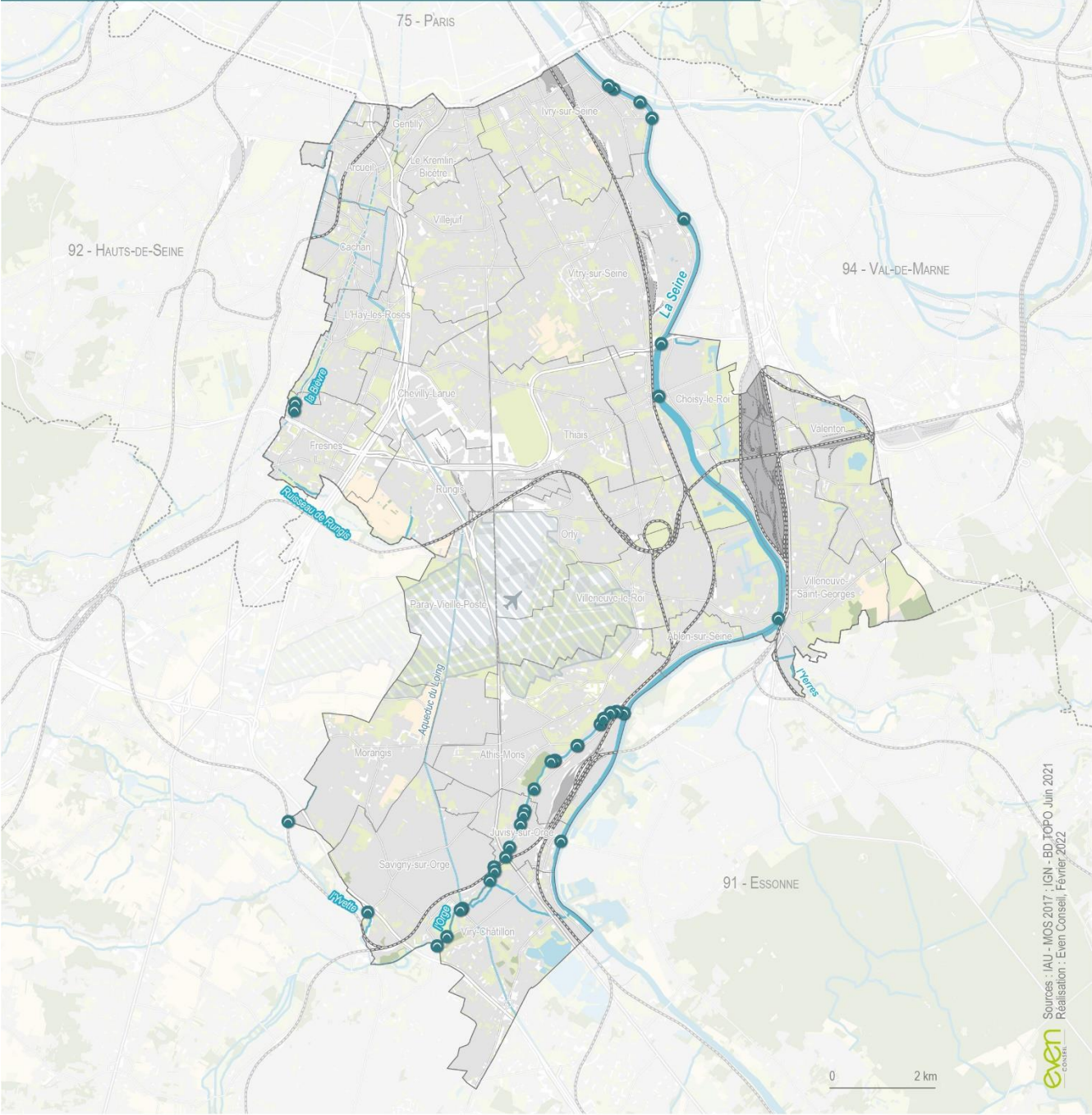
Emprise de l'autoroute A6 à L'Hay-les-Roses

Source : Portrait de Territoire, IAU-IDF, APUR, Séminaire des Maires, 01/07/2016



Autoroute du soleil (A6) passant à l'Est de Villejuif, vue depuis le parc des Hautes Bruyères (Even Conseil)

Des problématiques d'enclavement
 PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Une emprise ferroviaire majeure

- Voie ferrée
- Aire de triage, autre élément d'emprise ferroviaire

Un réseau hydrographique important

- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau enterré
- Aqueduc
- Franchissement possible

Bien que les liaisons Nord-Sud soient particulièrement développées sur le territoire, il existe à l'inverse très peu de liaisons est-ouest. Pour rejoindre l'Est depuis l'Ouest

(et vice-versa), les axes routiers disponibles sont principalement des départementales à fort trafic, à l'origine d'importants phénomènes de congestion. Ces

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

grands axes routiers sont très peu propices aux déplacements doux, venant renforcer le sentiment d'isolement. L'APUR identifie environ 47 besoins de franchissement sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre.

La nationale 7, limitant fortement l'accès piétons aux lacs de l'Essonne de Viry-Châtillon depuis la gare SNCF, du fait de l'absence de passages piétons permettant la traversée (Even Conseil)



4.3 Un environnement préservé comme volonté commune

Le point commun à toutes les villes du territoire de Grand Orly Seine Bièvre tient à **la recherche d'une qualité urbaine** qui s'appuie notamment sur **un environnement préservé et la qualification des espaces publics**. Des secteurs se détachent dans l'ensemble urbain pour la qualité de leur aménagement paysager.

En premier lieu, de nombreuses cités-jardins ont été construites sur le territoire (à Orly, Vitry-sur-Seine, Athis-Mons, Arcueil, Villeneuve-Saint-Georges). La présence de ces tissus urbains affirme une volonté commune d'apporter de la nature en ville.



ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES



Cité-jardin de l'Aqueduc, Arcueil (Even Conseil)



Centre-ville au caractère villageois de Juvisy-sur-Orge (Even Conseil)



Cité-jardin d'Athis-Mons (Even Conseil)



Centre-ville de Thiais (Google Maps)

Un autre élément d'unité est **un caractère villageois préservé** dans les centres-villes de plusieurs communes : Juvisy-sur-Orge, Fresnes, Thiais. Les secteurs de centre-ville anciens sont ainsi empreints **d'atmosphères apaisées, qualitatives et conviviales**. Le bâti bas et peu dense qui offre des espaces de respiration, ainsi que les rues pavées et les commerces de proximité, participent à cette ambiance villageoise. Les autres centres de communes sont davantage organisés en faubourgs.



Centre-ville de Villeneuve-le-Roi, place Amédée Soupault (Google Maps)



Centre-ville de Fresnes (Google Maps)

5. Une richesse de paysages et de patrimoine naturel et bâti

5.1 Un riche patrimoine remarquable identifié et valorisé

Des périmètres de protection et de mise en valeur témoignent actuellement de la richesse et de la diversité des paysages et du patrimoine naturel et bâti. Le territoire de Grand Orly Seine Bièvre compte ainsi :

- **5 sites classés, dont 4 concernent des parcs, justifiant du caractère exceptionnel du patrimoine végétal du territoire**, on énumère ainsi le Parc du Château du Séminaire à Savigny-sur-Orge, le Pavillon Choiseul et le Benoist Préau à Viry-Châtillon, le Parc Camille Flammarion à Juvisy-sur-Orge, le parc d'Avaucourt à Athis-Mons, le parc Municipal de Choisy.



Parc municipal de Choisy-le-Roi, site classé (Even Conseil)

- **10 sites inscrits**, notamment le fort de Villeneuve-Saint-Georges, ou encore le Parc de Bel Fontaine à Juvisy-sur-Orge.
- **58 monuments historiques** classés ou inscrits, tels que l'Eglise Saint-Germain de Paris à Orly, l'Eglise Saint-Gilles Saint-Leu à Thiais, le Moulin de la Tour à Ivry-sur-Seine, le fort du Kremlin-Bicêtre ou encore la Roseraie de l'Hay-lès-Roses.
- **1 site patrimonial remarquable** à Villeneuve-Saint-Georges, (le dispositif des ZPPAUP a été supprimé et remplacé par les Sites Patrimoniaux Remarquables en 2016, dont la vocation est sensiblement similaire) ;
- **9 bâtiments** sont labellisés « Patrimoine du XX^{ème} siècle » car présentant un intérêt architectural, patrimonial et paysager. Il s'agit notamment des espaces mis en Architecture Contemporaine Remarquable, ils ne sont pas soumis à protection : le lycée Jean-Baptiste Corot à Savigny-sur-Orge, la Rotonde Ferroviaire à Villeneuve-Saint-Georges ou encore la cité de la Peupleraie à Fresnes ;



Le Moulin de la Tour, construit au XVII^{ème} siècle, classé monument historique à Ivry-sur-Seine (Even Conseil)

- **5 cités-jardins** (cas typique d'urbanisme d'opération dans lequel le paysage est particulièrement soigné, tant par la disposition des éléments bâtis que par le traitement des espaces libres) :
 - ✓ Cité-jardin de l'Aqueduc à Arcueil : construite entre 1921 et 1923 par Maurice Payret-Dortail et couvre une surface de 10,4 ha. Située dans le périmètre de l'aqueduc de la Vanne, elle est inscrite au PLU de la ville comme élément patrimonial.
 - ✓ Cité-jardin du Moulin Vert à Vitry-sur-Seine : construite en 1923 par deux architectes, celle-ci se trouve sur le plateau de la commune, à la frontière avec Villejuif.
 - ✓ Cité-jardin du Nouveau Logis à Orly : dont la construction a débuté en 1927 par l'architecte M. Lucet. Une partie de la surface dédiée à la cité-jardin d'origine est aujourd'hui occupée par l'emprise aéroportuaire.
 - ✓ Cité cheminote de Villeneuve-Saint-Georges : cette cité, fut construite pour loger les ouvriers des voies de chemins de fer à proximité de la commune. Bombardée en partie au cours de la Seconde Guerre Mondiale, seuls deux collectifs et un pavillon jumelé de l'époque subsistent aujourd'hui, le reste est reconstruit.
 - ✓ Cité-jardin d'Athis-Mons : Construite en 1931, cette cité-jardin se compose de 22 maisons jumelées avec un soubassement en meulière de trois typologies différentes.



Cité-jardin de l'Aqueduc à Arcueil (Even Conseil)

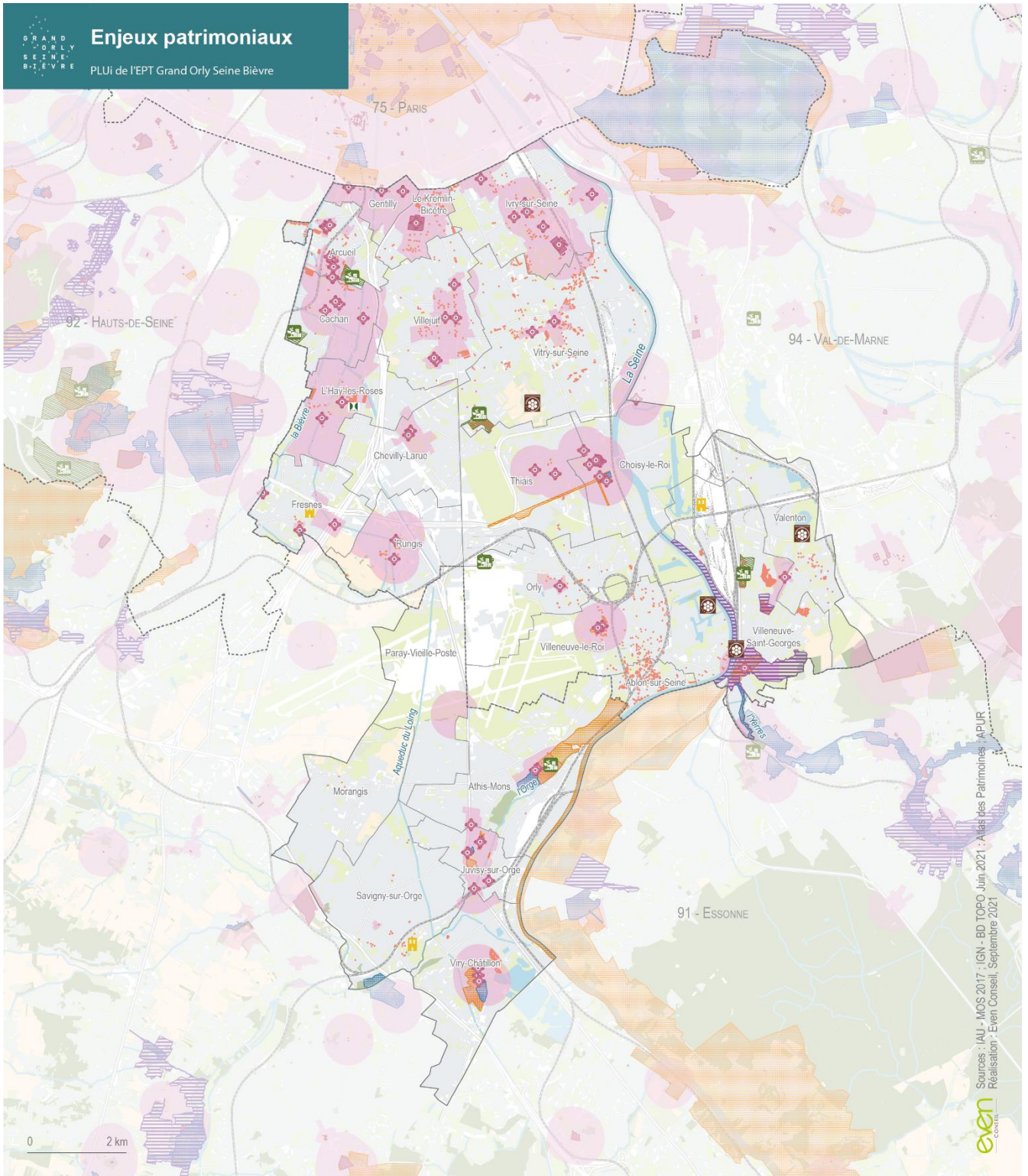
- **1 espace vert labellisé « Jardin remarquable »** : seule la Roseraie de l'Haÿ-les-Roses est labellisée Jardin Remarquable sur le territoire. Ce label a été mis en place afin de faire connaître et de valoriser des parcs et jardins ouverts au public et particulièrement bien entretenus. Il répond à des critères d'exigence et de qualité sur la composition (organisation des espaces), l'intégration dans le site

et la qualité des abords, les éléments remarquables (eau, fabriques, architectures végétales...), l'intérêt botanique, l'intérêt historique, l'accueil des publics et l'entretien dans le respect de la qualité environnementale.



La Roseraie du Val-de-Marne à l'Haÿ-les-Roses (Even Conseil)

- **8 Espaces Naturels Sensibles** mis en place afin de préserver et de mettre en valeur les sites et paysages naturels du département (Plage Bleue à Valenton, Espace Naturel de la Pierre-Fitte à Villeneuve-le-Roi, berges de l'Yerres, le parc des Lilas à Vitry-sur-Seine) ;



- Monument historique classé ou inscrit
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Site Patrimonial Remarquable
- Site classé
- Site inscrit
- Patrimoine protégé au PLU
- Cité-Jardin
- Patrimoine du XXème siècle
- Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Jardin remarquable

Sources : IAU - MOS 2017 ; IGN - BD TOPO Juin 2021 ; Atlas des Patrimoines / APUR
Réalisation : Even Conseil, Septembre 2021

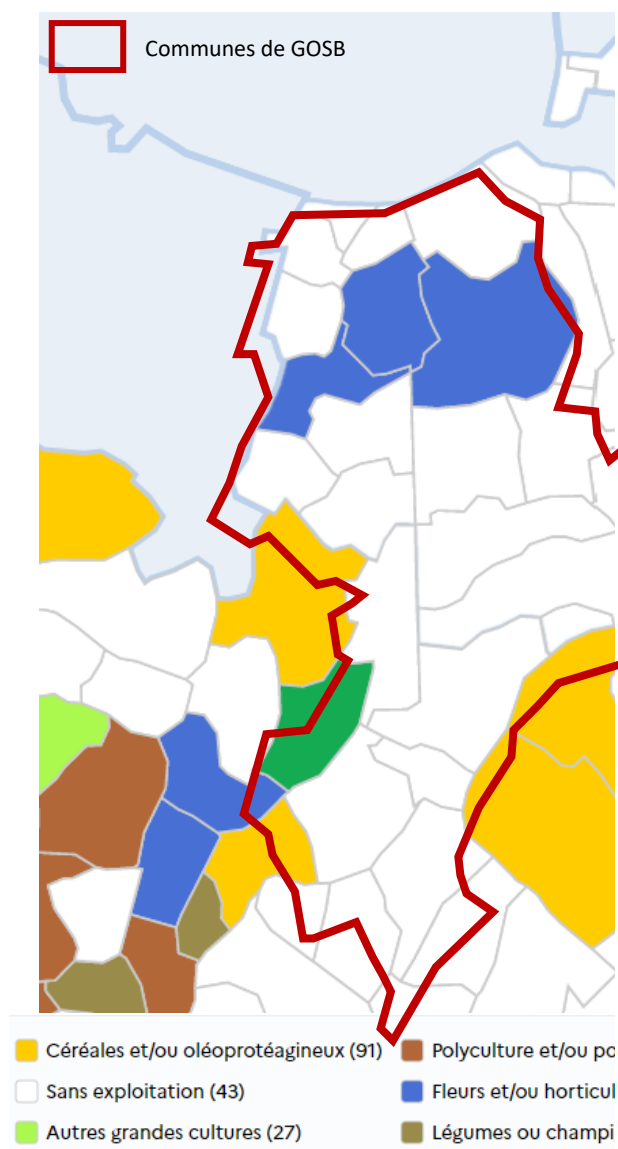


5.2 Des paysages agricoles historiques actuellement en déclin

Le territoire de Grand Orly Seine Bièvre est marqué à partir du XIX^{ème} siècle par l'activité agricole, principalement par les grandes cultures céréalières et le maraichage, mais également par la présence de vignobles, de jardins ouvriers et de l'élevage bovin et ovin.

A partir des années 1950, le territoire s'urbanise et s'industrialise, diminuant considérablement l'emprise du territoire dédiée à l'exploitation agricole. Au cours de la même période, le marché d'intérêt national (MIN) de Rungis ouvre ses portes, symbolisant les nouvelles orientations politique au niveau national en matière d'agroalimentaire. Depuis, les paysages agricoles ne cessent de décliner, le territoire ayant vu 2/3 de ses

exploitations disparaître au cours des deux dernières décennies. Néanmoins, certains sites emblématiques tels que la plaine de Montjean (Rungis / Fresnes), abritant notamment le Centre de Production Horticole (CPH) de la Ville de Paris, ou encore les 140 hectares de cultures maraichères de la commune de Morangis, vestiges du passé agricole du territoire. Par ailleurs, les communes de l'Haÿ-les-Roses, Villejuif, et Vitry-sur-Seine regroupent une production non négligeable de fleurs et autres productions horticoles.



Orientations technico-économiques de Grand Orly Seine Bièvre
(Recensement agricole 2020)

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

Des balades du patrimoine sont proposées pour redécouvrir ce patrimoine riche d'histoire, comme la « promenade au fil de l'héritage industriel des bords de Seine ». Ce cheminement piétonnier passe par Ivry-sur-Seine, qui dispose du vestige de l'usine Saint-Raphaël (ancienne usine de fabrication de boissons, réhabilité aujourd'hui en annexe de l'Université Pierre et Marie

Curie) et de l'ancienne usine des eaux de la Ville de Paris, puis chemine en direction de Vitry-sur-Seine dont le Pont du port à l'Anglais (ancienne maroquinerie Hollander) témoigne du passé industriel de la commune, puis se finit à Choisy-le-Roi (gare, Port de Choisy-le-Roi et carrière des sables).



Formes bâties historiques conservées, à gauche l'ancienne usine des eaux de la Ville de Paris d'Ivry-sur-Seine ; à droite la gare SNCF de Choisy (Comité Départemental de Tourisme du 94)

5.4 Un territoire propice au développement de l'art sous toutes ses formes

Le territoire de Grand Orly Seine Bièvre, et en particulier les communes du Val-de-Marne, possède un important patrimoine lié à l'émergence du *street-art* et de l'art contemporain, aujourd'hui mis en avant comme attrait touristique du département (visites touristiques, communication sur site web du département, festival de

culture urbaine). La commune de Vitry-sur-Seine en particulier est l'une des communes pionnières du mouvement artistique, et organise de nombreux événements visant à réunir des artistes *street-art* du monde entier.





Œuvres de street-art à Vitry-sur-Seine et à Ivry-sur-Seine (Comité Départemental de Tourisme du 94)

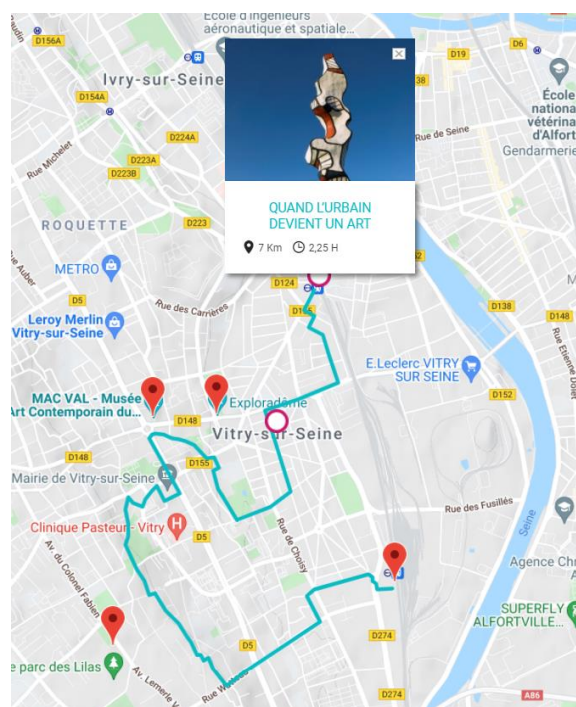
5.5 Valorisation des paysages du territoire du Grand Orly Seine Bièvre



Le territoire de Grand Orly Seine Bièvre, ses paysages et son patrimoine, peuvent être découverts **au travers de sites internet dédiés aux pratiques touristiques et de loisirs** accessibles sur le territoire. Les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne possèdent chacun un site web entièrement dédié aux activités touristiques (tourisme-valdemarne.com ; essonnetourisme.com). Tous deux proposent des cartes interactives afin de visualiser les lieux de visites d'intérêt

sur le territoire, à adapter en fonction des critères de recherches.

Grand Orly Seine Bièvre possède **un réseau de voies douces** permettant de partir à la découverte du territoire. Le territoire dispose de nombreux sentiers de promenades, ainsi que des véloroutes à fort potentiel. Les thématiques de ces balades sont multiples : le visiteur a la possibilité d'explorer les paysages urbains à travers une sélection de sites historiques identitaires du territoire (exemple : balade urbaine sur le thème du *street-art* à Vitry-sur-Seine ; promenade à vélo le long des berges de l'Orge ou de l'Yerres, ou encore remonter les coteaux de l'ouest à la recherche de vues imprenables sur le paysage du territoire.



Balade urbaine autour du street-art à Vitry-sur-Seine (tourisme-valdemarne.com)

6. Des paysages d'interfaces fragiles à préserver et qualifier

6.1 De grandes coupures vertes à préserver



On définit comme **coupures vertes** les continuités larges d'espaces boisés ou naturels entre des noyaux et étendues urbain(e)s, essentielles dans le paysage (respiration dans les perceptions, jeux dans les vues...), qui constituent par ailleurs des maillons de la trame verte et bleue. Au fil des opérations d'aménagement, les villes se rejoignent consommant ces espaces et créant un tissu urbain continu et parfois peu qualitatif d'un point de vue paysager.

Sur le territoire, le tissu urbain est très dense et se déploie comme un continuum ponctué par les principaux espaces de respiration constitués par les ensembles naturels suivants :

- Les lacs de l'Essonne à Viry-Châtillon ;
- Le parc d'Avaucourt et le coteau des Vignes à Athis-Mons ;
- Le Parc Interdépartemental des Sports à Choisy-le-Roi ;
- Le parc des Hautes Bruyères à Villejuif ;
- La Roseaie du Val-de-Marne à l'Haÿ-les-Roses ;



Promenade de la Bièvre, Athis-Mons (Even Conseil)



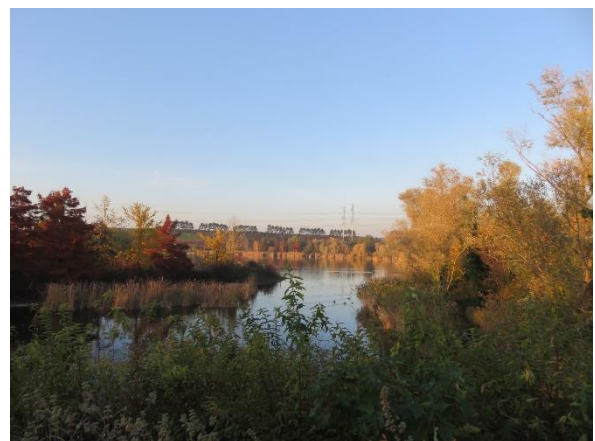
Promenade de la Bièvre, Athis-Mons (Even Conseil)



Parc d'Avaucourt, Athis-Mons (Even Conseil)

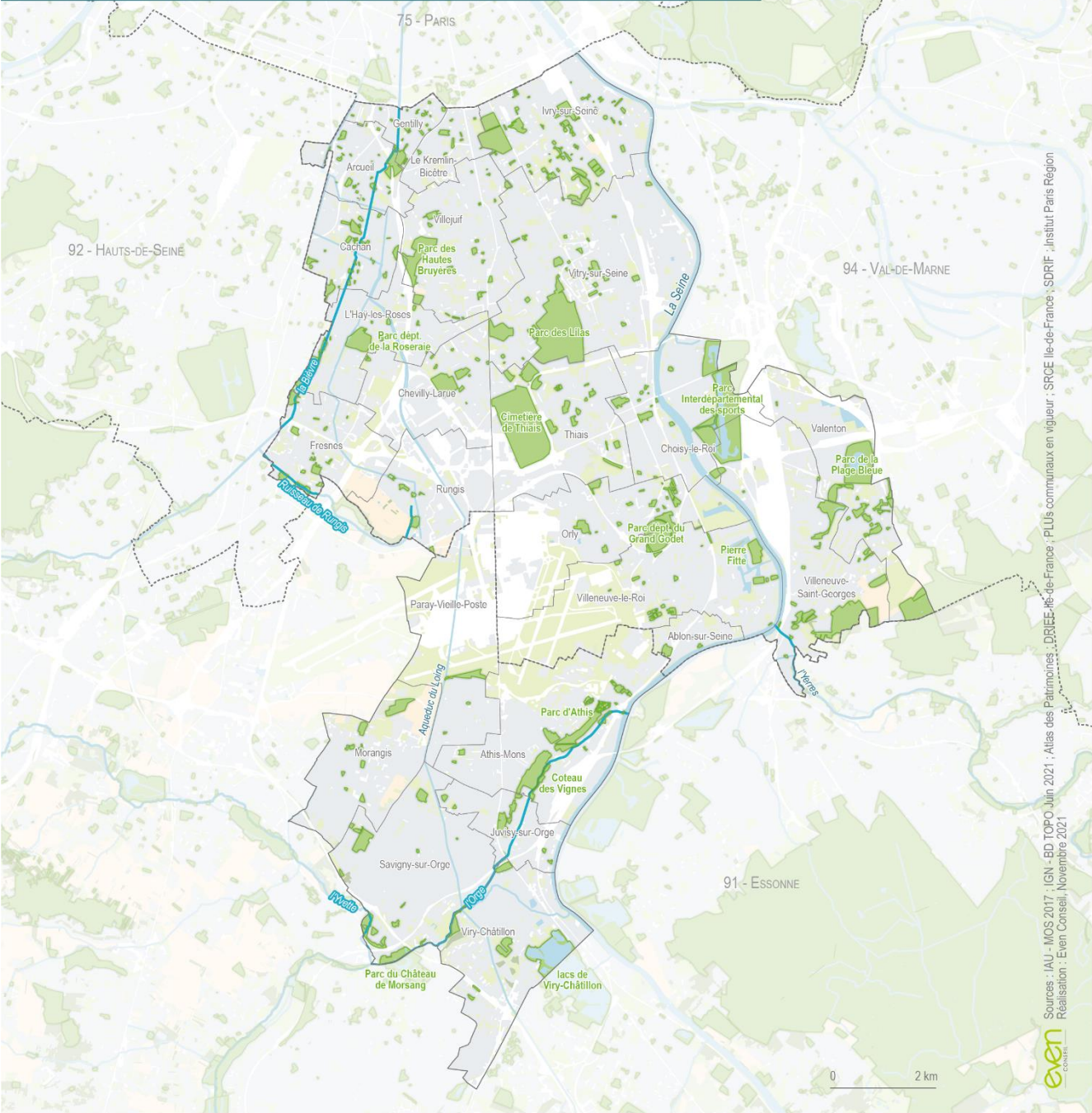



Parc interdépartemental des Sports, Choisy-le-Roi (Institut Paris Région)



Parc de la Plage Bleue, Valenton (Even Conseil)

Un patrimoine végétal remarquable en contexte urbain dense
 PLUI de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



 Espaces verts, domaines, cimetières, et parcs paysagers, structurant le territoire

Sources : IAU - MGS 2017 ; IGN - BD TOPO Juin 2021 ; Atlas des Patrimoines ; DBEE Île-de-France ; PLUs communaux en vigueur ; SROE Île-de-France ; SDRIF ; Institut Paris Région
 Réalisation : Eten Conseil, Novembre 2021



6.2 Des franges urbaines majoritairement à requalifier



Les franges urbaines se définissent comme des espaces de transition, nets ou gradués, dans lesquels la ville laisse place aux forêts et milieux naturels. L'absence de transition végétale entre bâti et milieux naturels rend les constructions très présentes dans les paysages et provoque des conflits d'usages, ainsi que des ruptures dans les paysages. Le tissu urbain vient rencontrer forêts et boisements.



Frange urbaine à requalifier du fait de l'absence de transition entre le parc Interdépartemental des Sports et le tissu urbain économique à Choisy-le-Roi (Géoportail, Google Maps)



Frange urbaine à requalifier, coupure franche entre le parc paysager de la Plage Bleue et la Zone Industrielle des Roseaux, Valenton (Géoportail)



Frange urbaine à requalifier du fait de l'absence de transition entre l'espace naturel de la Pierre Fitte et l'usine de gestion de déchets à Villeneuve-Saint-Georges (Géoportail)



Frange urbaine franche entre les lacs de Viry-Châtillon et la zone d'activités, sans transition paysagère (Even Conseil)



Rupture de frange urbaine entre le parc des Hautes Bruyères et le tissu urbain dense à proximité, Villejuif (Even Conseil)



Venelle menant au parc des Oiseaux, créant une transition douce entre le tissu urbain et l'espace vert, Juvisy-sur-Orge (Even Conseil)

Le territoire est également marqué par de vastes **secteurs d'emprises infranchissables**, en dehors de quelques accès dédiés, constitués par **les cimetières parisiens de Thiais et d'Ivry-sur-Seine, des forts** (Fort du Kremlin-Bicêtre, d'Ivry-sur-Seine, de Villeneuve-Saint-Georges) et **d'importantes emprises ferroviaires** (en particulier le long de la Seine). Les grands domaines, parcs et espaces naturels, bien qu'assez perméables aux mobilités, marquent des coupures dans les déplacements humains.

Ces éléments, bien qu'identitaires sur le territoire, morcellent l'espace et provoquent l'isolement des secteurs qu'ils rendent peu accessibles.

Ainsi, les cimetières paysagers notamment, représentent à la fois un élément d'enclave, « de non-ville », avec ses murs plus ou moins hauts qui constituent des barrières physiques, mais également un élément de paysage très fort.

De même, les forts participent au morcellement du territoire mais présentent un grand intérêt patrimonial et historique. Les forts présents sur le territoire appartiennent aux éléments de fortification de la ville de Paris construits au XIX^{ème} et XX^{ème} siècle. Le Fort d'Ivry ainsi que le fort du Bicêtre font partie de la première ceinture de forts réalisée en parallèle de l'enceinte de Thiers (1840-1845) afin de compléter le système de défense. Le fort de Villeneuve-Saint-Georges fait, lui, partie de la seconde ceinture de forts, établie entre 1874-1885, les premières fortifications s'étant révélées inefficaces. Ces forts portent le nom de la commune qu'ils défendent.

Les voies ferrées sont, quant à elles, à l'origine de coupures paysagères au sein du territoire en imposant sur certains tronçons des clôtures peu valorisantes à l'espace public ainsi qu'un enclavement de certaines communes (Ablon-sur-Seine). Certains talus végétalisés présentent toutefois un potentiel de mise en valeur paysagère.

6.3 Des entrées de villes et de territoire de qualité hétérogène

Importance des entrées de territoire et de ville



Les entrées de ville, d'agglomération ou de territoire, marquent et influencent fortement la perception des territoires car elles véhiculent la première image de cet espace, et de son accueil. Elles constituent à la fois **un lieu de transition entre deux espaces** (naturel et bâti, ...) ou deux communes et le seuil d'entrée de la commune ou du territoire. Elles peuvent correspondre à un espace précis, comme le franchissement d'une porte, ou bien à des espaces plus étendus, le long d'axes d'entrée dans une zone agglomérée par exemple, comme dans de nombreux cas d'arrivée ou de traversée des espaces urbains.

Une entrée de ville ou de territoire de qualité doit permettre d'apporter **une lecture efficace des lieux** et ainsi renvoyer **une image positive** au moment de l'arrivée sur le territoire ou bien dans la ville (à pied, à vélo, en voiture, ...). Cette thématique constitue un enjeu majeur de l'urbanisme et des documents d'urbanisme, renforcée par le Grenelle de l'Environnement (2010). L'article L.1221-1 modifié permet de compléter et de renforcer les objectifs de développement durable en introduisant la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux et la mise en valeur des entrées de ville.

Les entrées de ville du territoire ont été classées en trois catégories selon leurs caractéristiques en matière de partage de l'espace public (entre les véhicules motorisés et les modes doux), de traitement paysager notamment

la végétalisation, de forme urbaine et de lisibilité (compréhension, pour le visiteur, de l'entrée dans la ville) :

- **Les entrées de ville qualitatives** : des entrées de ville lisibles, agréables et sécurisées pour tous, au traitement de l'espace public et des formes urbaines particulièrement qualitatif.
- **Les entrées de ville à conforter** : des entrées de ville à améliorer sur l'une des thématiques citées ci-dessus.
- **Les entrées de ville à requalifier** : des entrées de ville à repenser par de multiples actions (plusieurs thématiques citées ci-dessus concernées).

Les principales entrées de territoire de l'EPT :

Au sein de Grand Orly Seine Bièvre, les entrées de territoire par les principaux axes viaires sont **majoritairement à conforter ou bien à requalifier**. Elles affichent des paysages peu qualitatifs, marquée par les développements urbains non intégrés, des infrastructures routières d'ampleur et des publicités très visibles. Un aménagement paysager de qualité permettrait de rendre ces entrées de territoires plus qualitative.

Toutefois, certaines entrées de territoire sont de qualité, ouvrant sur des paysages urbains végétalisés et transmettant ainsi une image positive du territoire.

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

A – Entrée par l’A6a, au Nord-ouest de Gentilly, entrée de territoire marquante dans le paysage urbain



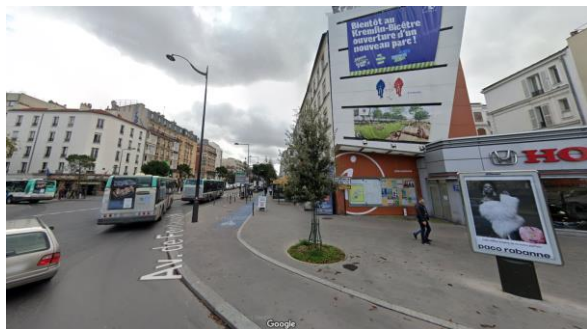
Entrée par la commune de Gentilly, depuis l’embranchement du boulevard périphérique, marqué par l’église du sacré-cœur de Gentilly, dont l’architecture attire l’œil. Cet élément de repère paysager permet de marquer cette entrée dans le territoire. (Google Maps)

B – Entrée par la départementale 126B, entrée de territoire à conforter



Entrée par la commune de Gentilly, marquée par des infrastructures de transports d’ampleur et des tissus d’habitats collectifs, mais qui possède néanmoins quelques arbres développés. Un aménagement paysager plus qualitatif permettrait d’améliorer la perception de la commune par l’automobiliste. (Google Maps)

C – Entrée par la départementale 7, entrée de territoire à conforter



Entrée par la commune du Kremlin-Bicêtre, marquée par la présence par une emprise routière importante, et la

multiplication d’affichage publicitaires. Cette entrée, bien que disposant de plusieurs modes de mobilités (véhicules à moteurs, piétons, pistes cyclables) est à conforter du fait d’une signalétique trop discrète et d’une présence trop importante d’affichage. (Google Maps)

D – Entrée par la place Mazagran au Nord de Gentilly, entrée de territoire à requalifier



L’entrée par la place Mazagran peut être définie comme non qualitative. En effet, une absence de signalétique claire ne permet pas au visiteur de son entrée sur le territoire de la commune. Par ailleurs, cette place étant très peu végétalisée, l’entrée ne confère pas un sentiment d’apaisement. Néanmoins, la qualité architecturale des bâtiments améliore la perception de cette entrée de territoire. (Google Maps)

E – Entrée par la rue Barbès à Gentilly, entrée de territoire qualitative



L’entrée par la rue Barbès peut être qualifiée de qualitative : en effet, plusieurs modes de mobilités sont aménagées, une bonne signalétique permet d’avertir le visiteur de son entrée sur le territoire, les rues sont larges et permettent une vue dégagée sur l’église de la commune (élément de repère paysager), les formes urbaines y sont diversifiées, mêlant des architectures modernes et plus traditionnelles. Néanmoins, cette entrée reste très peu végétalisée. (Google Maps)

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

F – Entrée par l'avenue Marx Dormoy à Arcueil, entrée de territoire à conforter



Cette entrée possède un alignement d'arbres qualitatifs, dispose de plusieurs modes de déplacements mais l'ambiance paysagère générale donne un sentiment d'abandon, dû aux façades vieillissantes des clôtures de bâtiments. De plus, la signalétique n'est pas complète. (Google Maps)

G – Entrée par la rue Lina à Fresnes, entrée de territoire qualitative



Cette entrée donne à voir l'un des quartiers pavillonnaires de Fresnes, dont les formes architecturales sont travaillées et diversifiées. Par ailleurs, les rues sont larges et permettent de jolies perspectives sur les îlots verts privés à proximité.

H – Entrée rue du Blandin à Villeneuve-Saint-Georges, entrée de territoire à conforter



Cette entrée de territoire, à partir de Villeneuve-Saint-Georges, offre un cadre rural relativement rare sur le territoire. Néanmoins, cette entrée confère un sentiment de négligence du fait du manque d'entretien de la haie, de l'absence de trottoirs piétons et de l'étroitesse de la route. Cette entrée est à conforter. (Google Maps)

I – Entrée rue Gabriel Péri à Valenton, entrée de territoire de qualité



Cette entrée possède tous les critères pour être qualifiée comme qualitative : une bonne signalétique, une végétalisation généreuse, des perspectives sur le grand paysage, une offre diversifiée de mobilités. Cette entrée est à préserver. (Google Maps)

Principales entrées d'agglomération de l'EPT

Au sein du territoire, le tissu urbain étant continu, il n'y a **pas de seuil d'agglomération marqué**. Toutefois au-delà du panneau d'agglomération qui l'indique, l'identité des communes est marquée par des signes distinctifs en termes de mobilier urbain et de revêtement. Le tissu urbain se caractérise **principalement par des linéaires d'entrées**, traversant des séquences urbaines de qualité variées, qu'elles soient résidentielles, commerciales ou industrielles. **La majorité des entrées de ville sont à conforter.**

A – Entrée rue Bicêtre à l'Hay-lès-Roses, entrée de ville à conforter



L'arrivée dans la commune de l'Hay-lès-Roses via la rue de Bicêtre est relativement sécurisée et signalée par un panneau. Néanmoins, l'absence de végétalisation ne permet pas de la qualifier comme qualitative. (*Google Maps*)

B – Entrée rue Eugène Derrien à Thiais, entrée de ville de qualité



L'entrée dans la commune de Thiais par la rue Eugène Derrien est particulièrement qualitative : la végétalisation y est généreuse, l'entrée est marquée d'une signalétique et l'aménagement permet le déplacement par divers modes de mobilités. Cette entrée est à conserver. (*Google Maps*)

Principales entrées piétonnes par les voies ferrées

Les entrées piétonnes par les arrivées au niveau des gares occupent une place essentielle dans la perception du territoire, étant donné le nombre important d'habitants et de visiteurs utilisant les transports en commun. Elles sont donc à soigner particulièrement, afin de véhiculer une image la plus qualitative possible du territoire.

Les entrées de gare sont majoritairement qualitatives ou bien à conforter sur le territoire. Les arrivées se font sur des places minérales accompagnées de petits commerces ou bien sur des espaces réservés aux voitures. La végétalisation de ces lieux est à renforcer pour les entrées de ville à conforter et à requalifier.

C – Gare d'Athis-Mons, entrée qualitative



L'entrée depuis la gare ferroviaire de Athis-Mons côté Seine donne sur un parking ponctuellement végétalisé et donne des perspectives sur les berges de Seine. Cette atmosphère apaisée contribue à la qualité de cette entrée ferroviaire. (*Even Conseil*)

D – Gare de Juvisy-sur-Orge, entrée à conforter



ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

Arrivée sur une place ouverte minérale, ne disposant d'aucun espace végétalisé, offrant un lieu de rencontre pour les voyageurs et donnant sur des rues commerciales. Cette entrée est à conforter. *(Even Conseil)*

E – Gare de Viry-Châtillon, entrée à requalifier



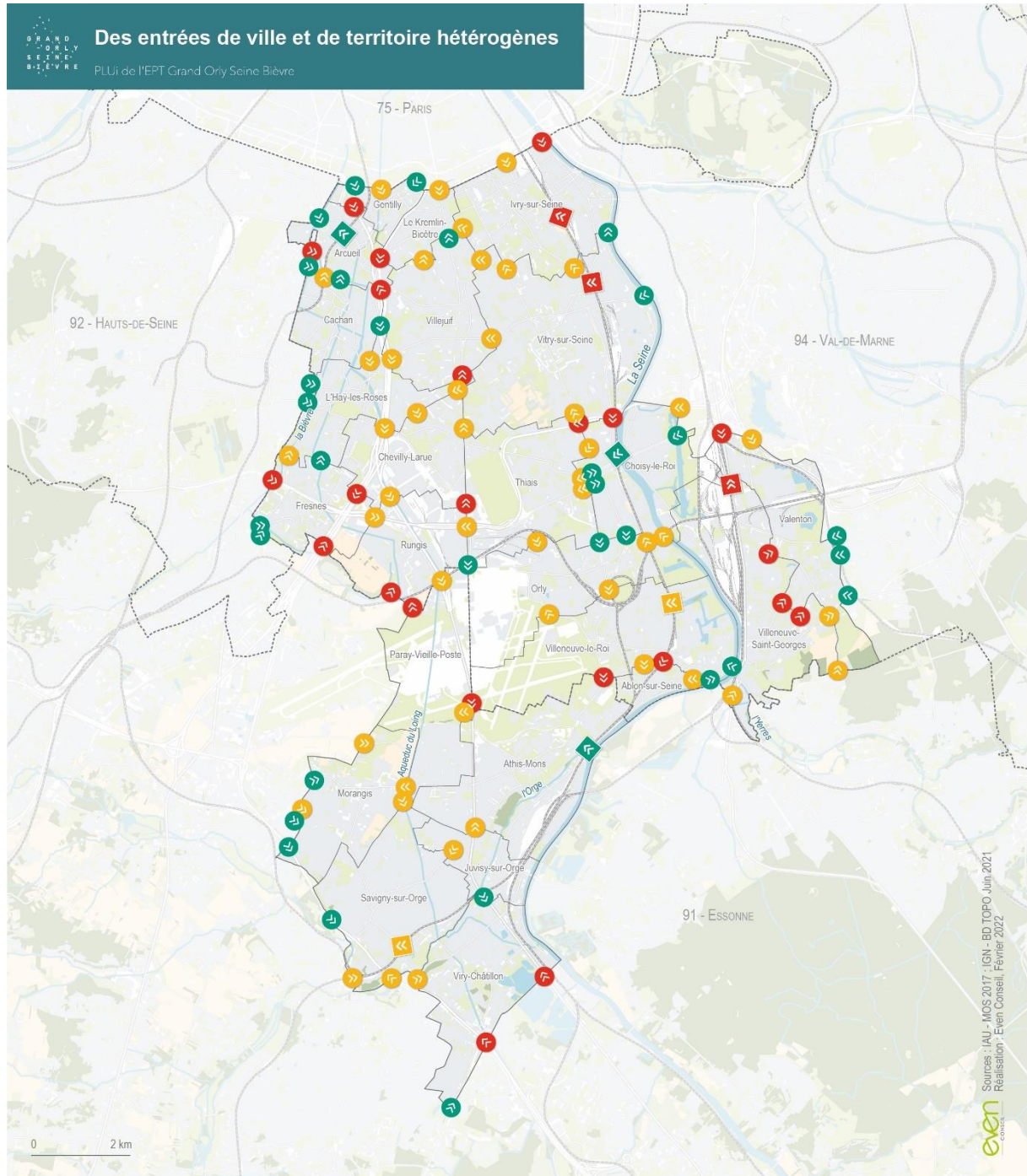
Arrivée sur une rue bétonnée non végétalisée avec présence de bâti ne présentant pas de cohérence entre

eux. L'entrée de gare, très discrète, se trouve au fond d'une impasse. Cette entrée, peu qualitative, est à requalifier. *(Even Conseil)*

F – Gare de Villejuif, en pleine métamorphose



Arrivée sur une entrée de gare de la future ligne de métro 15, avec un projet de construction de nouveaux logements collectifs. *(Even Conseil)*



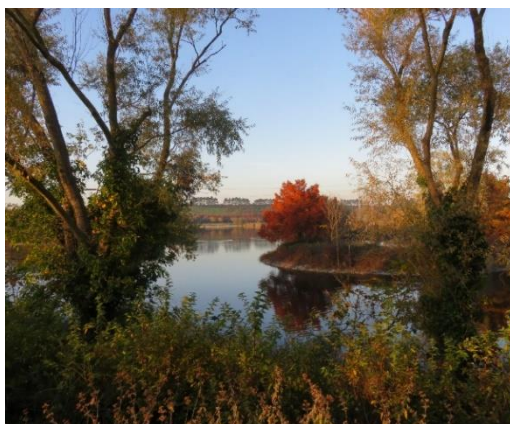
7. Une volonté de donner une place centrale à la nature en contexte urbain

7.1 Une Nature en ville et un patrimoine végétal remarquable à l'origine de paysages urbains qualitatifs

Le territoire de Grand Orly Seine Bièvre est vert et arboré. En effet, beaucoup de communes du territoire possède un taux de végétation élevé, en particulier en comparaison avec les taux de végétation parisien. Selon l'étude Nature en ville menée en 2019 par l'Institut Paris Région, on dénombre 786 hectares d'espaces verts et boisés ouverts au public (hors cimetière) sur le territoire de l'EPT. La surface allouée aux espaces végétalisés ne cesse d'augmenter sur le territoire depuis les années 1990, avec notamment la réalisation d'espaces de nature emblématiques, tels que le parc du Coteau à Arcueil, ou encore le parc des Lilas à Vitry-sur-Seine. Les cœurs d'îlots de jardins privés, nombreux sur le territoire, participent de cette qualité de vie remarquable, mais le territoire compte également une grande diversité d'espaces naturels et préservés, de grande richesse écologique et véritable atouts paysagers. La nature occupe donc une place majeure dans l'aménagement du territoire, du fait de la présence de nombreux parcs publics vastes, offrant de vastes lieux de respiration dans le contexte fortement urbanisé du territoire. Néanmoins, des espaces plus restreints en surface permettent également d'intégrer une part non négligeable de nature en ville, que ce soit au niveau des délaissés ferroviaires ou encore de l'aménagement de toitures et murs végétalisés.

Les principaux parcs et domaines, espaces végétalisés qui structurent le Grand Paysage, sont :

Le Parc de la Plage Bleue à Valenton : ensemble de parcs et plans d'eau sur une surface de 40 hectares. Le site a pour caractéristique principale des plages de sables. Au centre d'une vaste plaine alluviale, à l'emplacement de l'ancienne confluence de la Seine et de la Marne.



Parc de la Plage Bleue à Valenton, véritable poumon vert de la commune (Even Conseil)

Le Parc des Lilas à Vitry-sur-Seine : Ce parc, couvrant une surface de 96 hectares sur les coteaux de Seine, est un vaste espace de nature dans le contexte très urbain de la

commune de Vitry-sur-Seine. Classé Espace Naturel Sensible (ENS) depuis les années 1990, la gestion du parc vise à sensibiliser les visiteurs sur les enjeux que représentent la nature en ville, tant sur le plan écologique, qu'agricole et paysager.



Parc des Lilas (Even Conseil)

Le Parc des Hautes Bruyères à Villejuif : Ce parc se caractérise par un ensemble de jardins thématiques (jardin du silence, jardin plantes médicinales, jardins familiaux, jardins pédagogiques, etc...), situés au point culminant du département du Val-de-Marne (110 mètres d'altitude). Il a la particularité de se trouver non loin de l'Autoroute du Soleil (A6). Le site était auparavant occupé par une carrière de sables utilisés en fonderie, puis reconverti en parc paysager dans les années 1990.



ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

Seule excavation vestige de l'ancienne exploitation de carrière de sable de l'époque, transformé en jardin du silence au parc des Hautes Bruyères à Villejuif (Even Conseil)

Le Parc Interdépartemental des Sports de Choisy-le-Roi :

Le parc interdépartemental est un vaste espace vert de 150 hectares, organisé autour d'un grand bassin rectiligne. Le parc comprend une île très préservée (île aux Oiseaux), réputée pour sa grande richesse écologique en termes d'avifaune, et classée récemment en ENS.



Parc Interdépartemental des Sports à Choisy-le-Roi (Even Conseil)

En dehors des grands domaines, parcs et forêts cités précédemment, les espaces verts de surfaces variées sont répartis uniformément au sein de l'EPT de Grand Orly Seine Bièvre, excepté dans les espaces déficitaires en végétation situés le long de la Seine, sur les axes structurants et dans les zones où domine l'activité économique.

Les masses vertes du territoire sont aussi composées de trois autres types d'espaces qui constituent, par leur diversité et leur nombre important, des poches de respiration qui participent également aux continuités écologiques :

Les **espaces verts privatifs** : cœurs d'îlot, jardins des zones pavillonnaires, espaces verts des grands établissements scolaires, espaces verts privatifs des résidences d'habitats collectifs mais également des espaces végétalisés privés entre la façade et la voie. L'enjeu paysager collectif de ces espaces verts privatifs dépend de leur visibilité depuis l'espace public souvent compromise par des clôtures non ajourées.



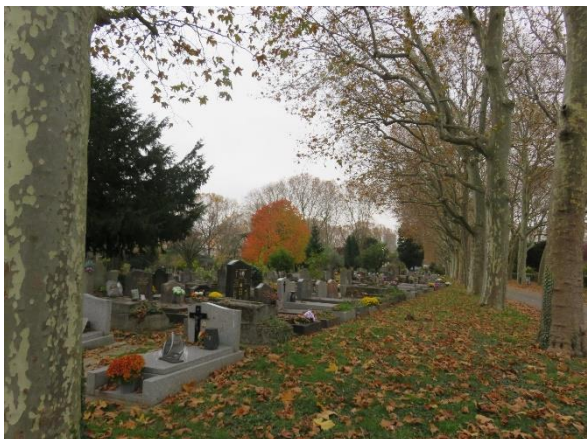
Les jardins privés aménagés en terrasse au niveau de la rue de Crosnes à Villeneuve-Saint-Georges (photo du haut) et végétation de la rue Auguste Daix à Fresnes, composant les principaux espaces végétalisés de la commune (photo du bas), source : Even conseil

Plusieurs communes comme Villejuif, Choisy-le-Roi, Morangis, ou encore Thiais abritent des jardins familiaux ainsi que des jardins partagés, espaces verts à usage privatifs qui connaissent une demande croissante amenant certaines communes comme Clamart à chercher des espaces complémentaires.



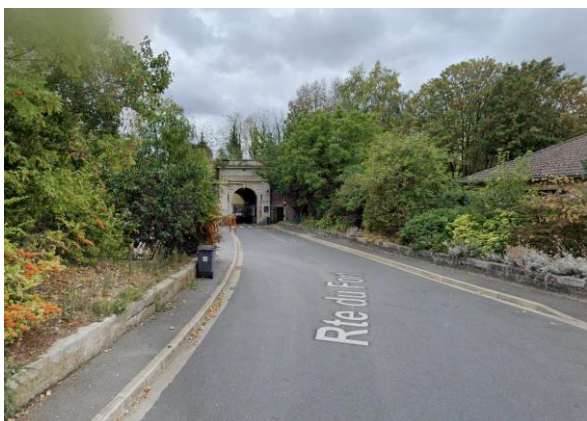
Les jardins familiaux du parc des Hautes Bruyères à Villejuif (Even conseil)

Les cimetières paysagers : Les cimetières parisiens de Thiais (103 hectares, deuxième plus grand cimetière parisien) et d'Ivry-sur-Seine (28 hectares). Ils sont traversés par des allées boisées accompagnées de pelouses. Il s'agit de sites visités constituant des éléments attractifs pour le territoire.



Le cimetière Parisien d'Ivry-sur-Seine, source : Even conseil

Les talus plantés des voies ferrées ainsi que des anciens forts et les coteaux arborés inconstructibles. Ces espaces demeurent toutefois majoritairement vides, inaccessibles et invisibles alors que leur accessibilité en fait des espaces potentiels de création de liens sociaux.



Talus boisé à Savigny-sur-Orge (photo du haut) et végétation entourant le fort d'Ivry-sur-Seine, source : Google Maps

Ces grandes continuités sont reliées entre elles par des liaisons venant renforcer la trame verte urbaine du territoire de Grand Orly Seine Bièvre. Ces liaisons, appelées « coulées vertes » sont au nombre de trois sur le territoire : la coulée verte Bièvre-Lilas ; la coulée verte entre reliant la gare de Villeneuve-le-Roi à la Seine ; ainsi

que la TégéVal actuellement mise en place sur la commune de Valenton. **Les coulées vertes ont un intérêt écologique mais également paysager, et ont un caractère multifonctionnel :**

- Elles constituent des milieux favorables à l'installation et/ou au déplacement de la biodiversité ;
- Elles permettent le développement des circulations douces (chemins piétonniers et pistes cyclables) ;
- Elles améliorent le cadre de vie en contexte urbain dense ;
- Elles atténuent les effets d'îlots de chaleur urbains.

La coulée verte Bièvre Lilas, constitue la colonne vertébrale verte du territoire. S'étendant sur 14 km au travers de 5 communes du Val-de-Marne (Arcueil, Villejuif, Vitry-sur-Seine, Chevilly-Larue, et l'Haÿ-les-Roses), cette promenade aménagée constitue un véritable axe vert à valoriser.

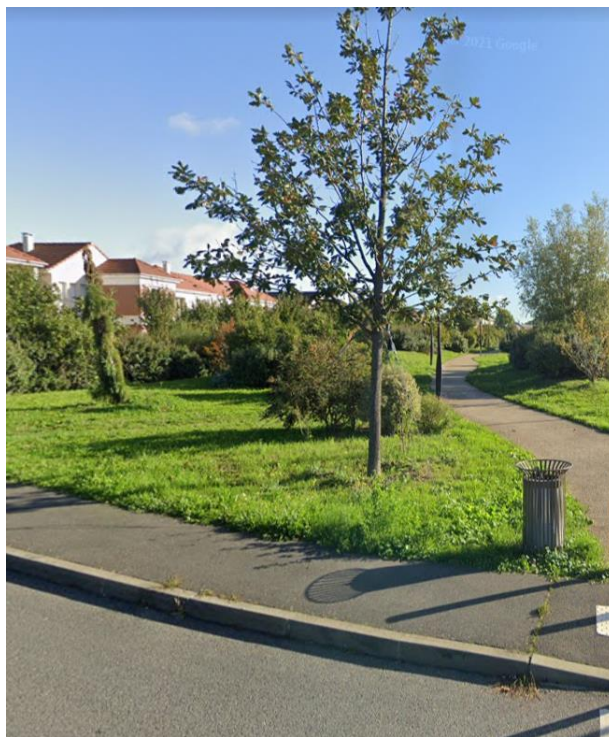
Propriété du Département, la coulée verte est à la fois un espace vert de proximité, un itinéraire de circulations douces très fréquenté reliant le Val-de-Marne à Paris, mais aussi un corridor écologique important contribuant à connecter entre eux les parcs du département.



La coulée verte Bièvre Lilas (Even conseil)

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

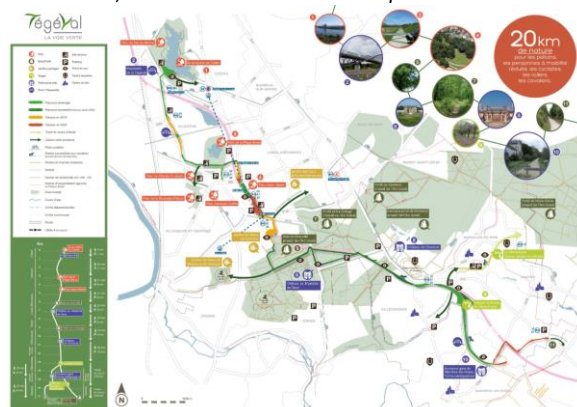
La liaison verte reliant la gare de Villeneuve-le-Roi aux berges de Seine, permet de rejoindre les berges de Seine de la commune, particulièrement qualitative sur ce secteur du fait de la promenade aménagée qui permet de longer le fleuve dans un cadre agréable. La présence d'une piste cyclable et d'un chemin piétonnier distinct permet de fluidifier les déplacements.



Liaison verte de Villeneuve-le-Roi (Google Maps)

La Tégéval à Valenton, créée initialement pour compenser la construction de la ligne à grande vitesse de l'interconnexion des TGV, est actuellement en construction. Le projet, à terme, s'étendra sur un linéaire de 20 km correspondant à 96 hectares d'espaces végétalisés propices à la promenade. S'étendant sur 8 communes, dont une seule sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre (Valenton).

Comme explicité précédemment, sa fonction principale est de connecter les grands espaces de respiration du département, à savoir parcs départementaux tels que l'île de loisirs de Créteil (hors périmètre), le parc de la Plage Bleue (Valenton), mais également d'assurer une connexion avec les espaces naturels régionaux tels que le bois de Granville à Limeil-Grevanne (hors périmètre) ou encore la forêt Notre-Dame, à la frontière entre le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne (hors périmètre). La Tégéval a également pour vocation de faire découvrir aux visiteurs les paysages caractéristiques de ce territoire, alternant les espaces urbains denses de la Plaine centrale alluviale, le coteau boisé et massif forestier de l'Arc boisé, ou encore les milieux ruraux du plateau de la Brie.



Carte du tracé de la Tégéval (latégéval.fr)

7.2 De vastes espaces de nature, répartis de façon inégale sur le territoire

Malgré une couverture végétale qualitative du territoire, certains espaces restent déficitaires en végétation, en particulier au niveau des zones suivantes :

- Le long de la Seine, où se sont développés les principales voies ferroviaires du territoire et souffrant d'un manque d'aménagements en promenades plantées.
- Sur les axes structurants tels que les autoroutes (A6 à l'Ouest, A86, ou encore le réseau de routes nationales et départementales).
- Dans les zones où domine l'activité économique, au Nord du territoire où se sont développées les emprises industrielles ; l'imposante présence de la plateforme aéroportuaire d'Orly et du marché international de Rungis limitent grandement l'implantation de végétation.

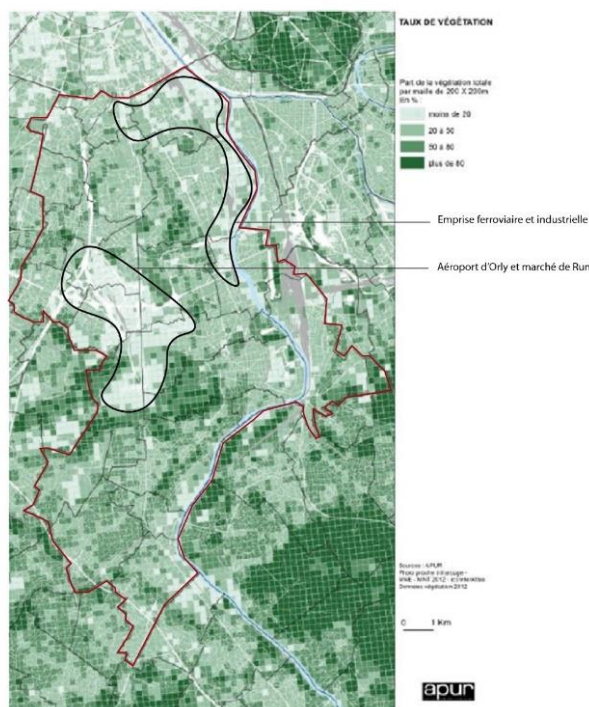
L'Institut Paris Région estime que 43% de la population du territoire est carencée « **en accessibilité de proximité** », ce qui signifie que cette part de la population remplit les conditions suivantes :

- Pas de très petit espace vert (moins d'un hectare) dans un rayon de 200 m autour de l'habitation ;
- Pas de petit espace vert (entre 1 et 10 hectares) dans un rayon de 300 m autour de l'habitation ;
- Pas d'espace vert moyen (entre 10 et 30 hectares) dans un rayon de 600 m
- Pas de grand espace vert (plus de 30 hectares) dans un rayon de 1200 m

Il est à noter que ces distances sont calculées non pas "à vol d'oiseau", mais en considérant le parcours réel à pied sur le terrain et en prenant donc en compte les détours imposés par les coupures urbaines ou la localisation effective des entrées de grands espaces verts et boisés.

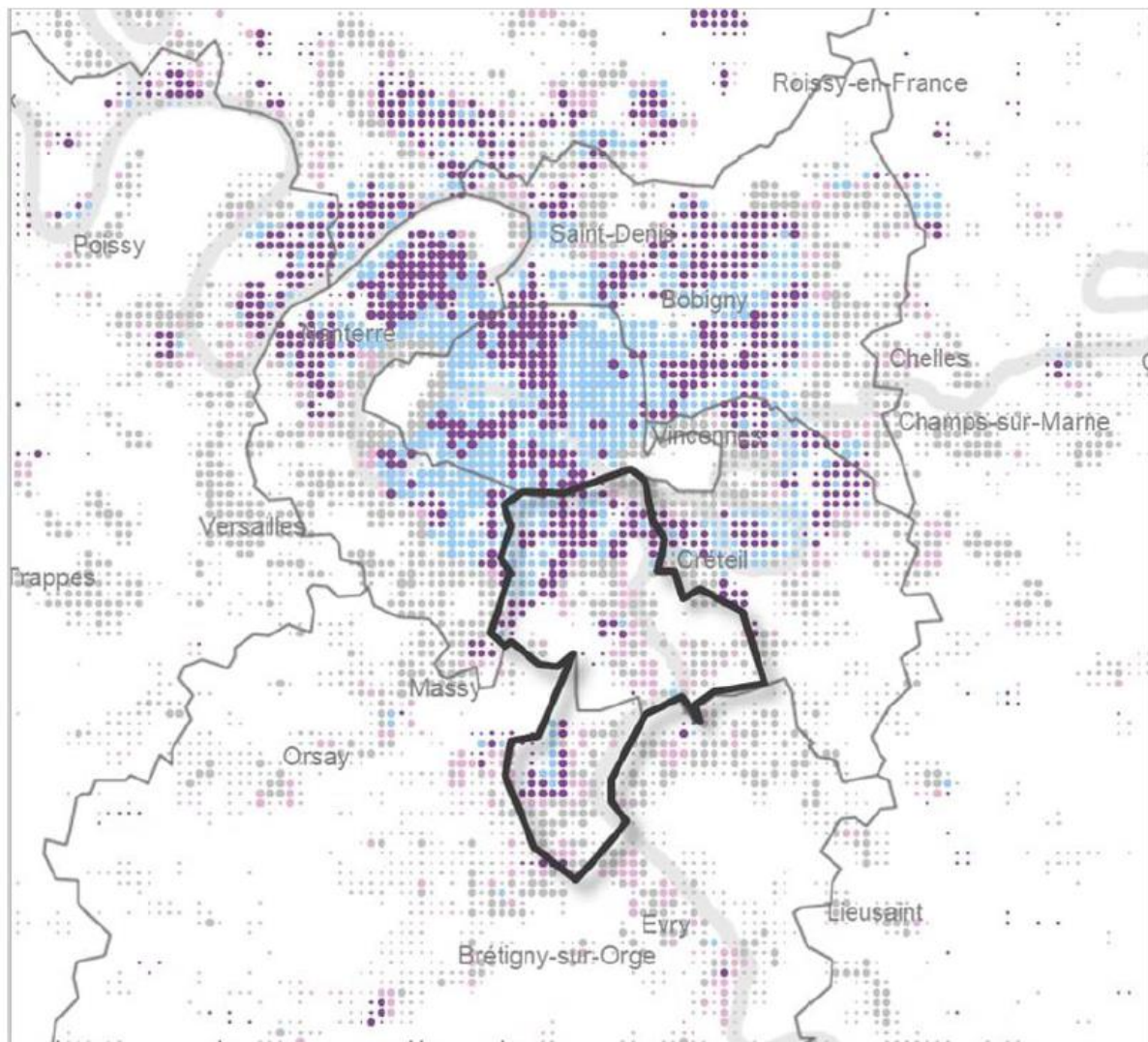
D'autre part, 52% de la population du territoire est carencée « **en ratio** », c'est-à-dire qu'elle habite dans un environnement présentant moins de 10 m² d'espaces verts et boisés ouverts au public par habitant.

Au total, 72% des habitants du territoire sont carencés « en ratio », « en accessibilité de proximité » ou bien les deux à la fois, avec une prédominance en carence observée en particulier dans la tranche Nord du territoire de Grand Orly Seine Bièvre :



Cartographie des taux de végétation permettant d'identifier les

zones déficitaires en végétation du territoire de Grand Orly Seine Bièvre (APUR)



● Maille carencée « en ratio (glissant) »
Maille de 500 m de côté située au centre d'un carré de 3km de côté (taille moyenne d'une commune francilienne) dont la superficie d'espaces verts par habitant est inférieure à 10 m²/hab

● Maille carencée « en accessibilité de proximité »
Maille de 500 m de côté considérée comme non-desservie en proximité par des espaces verts et boisés ouverts au public (méthode IAU-2*, avec distance d'accès proportionnelle 300/600/1200m)

● Maille carencée ni « en ratio », ni « en accessibilité de proximité »

*NB: La taille des ronds est proportionnelle à la population par tranche.

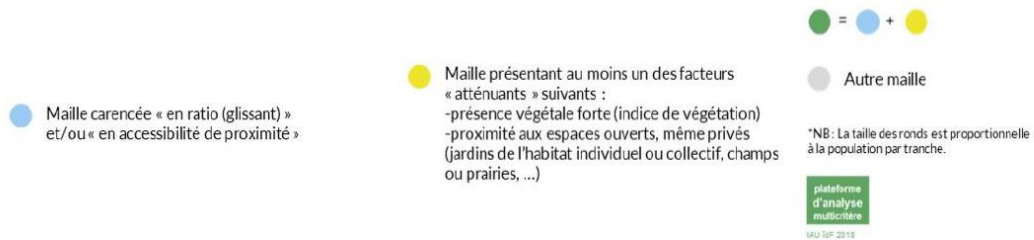
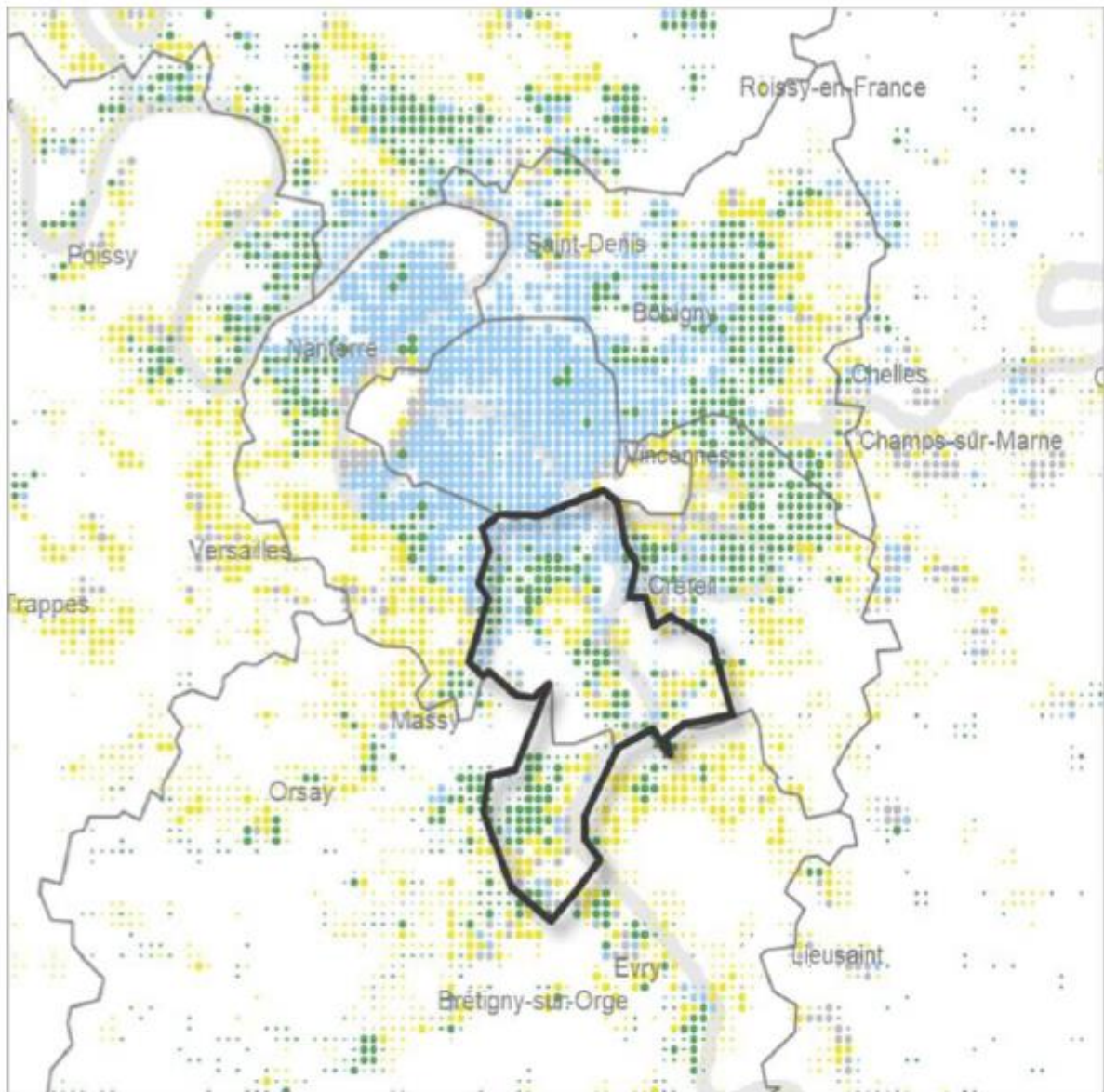
plateforme
d'analyse
multicritère
IAU SEP 2018

Carte d'analyse des carences en espaces verts sur le territoire de l'EPT (Institut Paris Région)

Cette approche de la carence, « en ratio » et/ou « en accessibilité de proximité », doit toutefois être nuancée par la prise en compte de facteurs « atténuants » (présence végétale forte, ou proximité avec des espaces ouverts tels que les jardins privés) ou « aggravants »

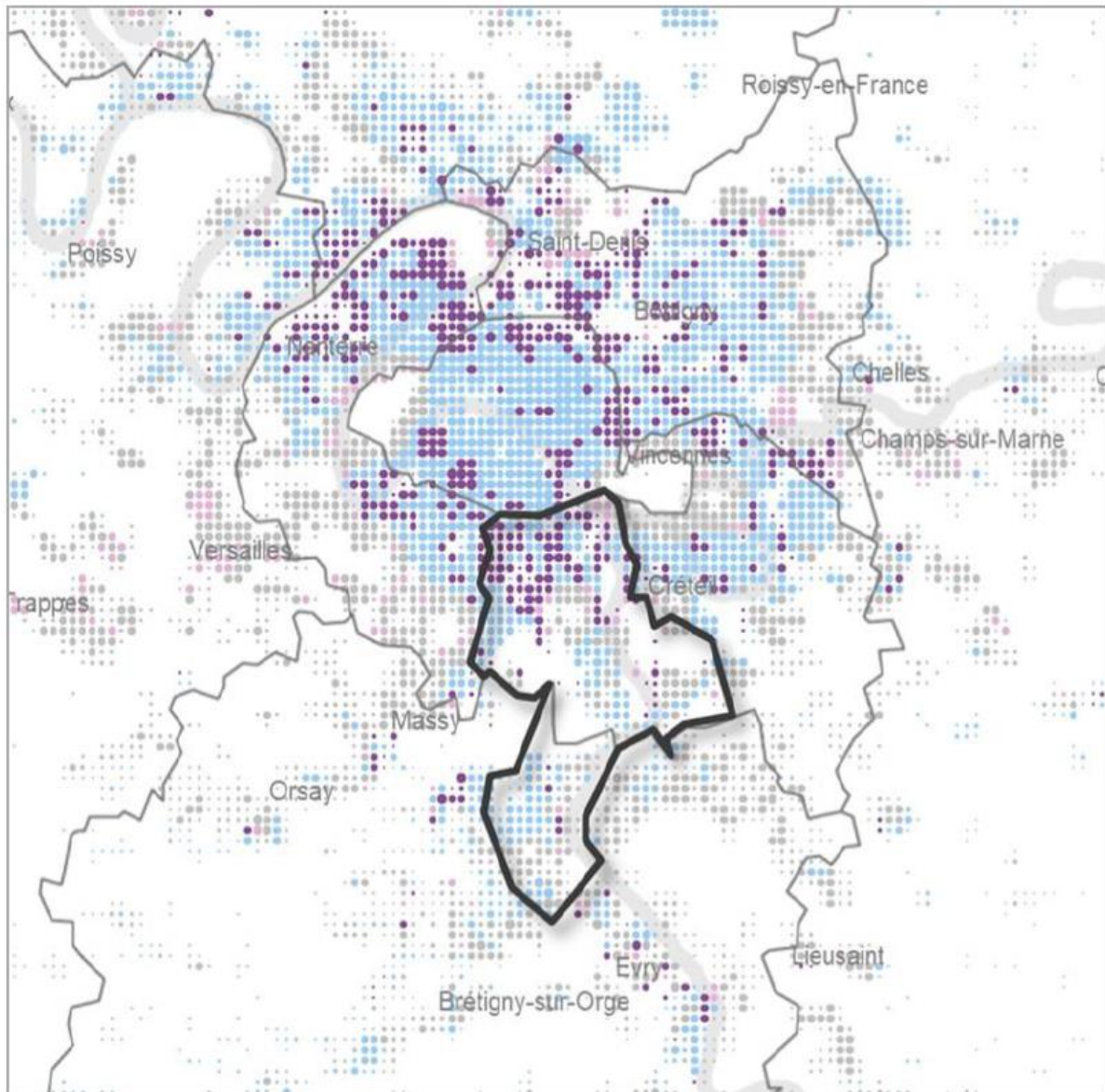
(présence d'un point noir environnemental, ou d'une pastille de densification identifiée au SDRIF), comme cela a été fait dans le cadre de la préparation du Plan vert régional de 2017 :

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES



Carte de la carence en termes de ratio en espaces verts en fonction de la présence de facteurs « atténuants » (Institut Paris Région)

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES



- Maille carencée « en ratio » et/ou « en accessibilité de proximité »
 - Maille présentant au moins un des facteurs « aggravants » suivants :
 - présence d'un point noir environnemental
 - présence d'une pastille de densification au Sdrif
 - Autre maille
- *NB: La taille des ronds est proportionnelle à la population par tranche.
- plateforme d'analyse multicritère

Carte de la carence en termes de ratio en espaces verts en fonction de la présence de facteurs « aggravants » (Institut Paris Région)

7.3 Des espaces diversifiés supports de biodiversité en ville

Les espaces de nature en ville et d'agriculture urbaine sont des éléments **supports de la biodiversité** et permettent aux espèces appartenant majoritairement à la biodiversité ordinaire de se reproduire et de s'alimenter jusqu'au cœur des villes.

La nature en ville est présente sous diverses formes au sein du territoire présentées ci-avant pour leur contribution paysagère : parcs, espaces verts privés, jardins privatifs, murs ou bien toitures végétalisé(e)s, pieds d'arbres, prairies et pelouses de la coulée verte.

La diversité des milieux ainsi créés est propice à l'installation d'une biodiversité riche. Sur le territoire, **une gestion différenciée des espaces verts publics** tendant vers l'absence de produits phytosanitaires (Zéro phyto) est globalement appliquée. Ainsi une partie des milieux

herbacées ne subit des coupes et des tontes qu'occasionnellement et ce à une période respectueuse du cycle de vie des espèces végétales et animales (en dehors de la période de reproduction). La végétation herbacée laissée haute contribue à la protection de la biodiversité en milieu urbain comme en témoigne la présence avérée de nombreuses espèces faunistiques et floristiques remarquables dans ces espaces.

Ces pratiques de gestion sont parfois perçues comme contradictoires avec les enjeux esthétiques et paysagers (fermeture des vues). Le maintien de ce type de gestion entraîne ainsi un enjeu pédagogique sur les représentations d'espaces de Nature en Ville et la compréhension de leur contribution au fonctionnement écologique du territoire.



Gestion différenciée appliquée dans le Parc des Lilas à Vitry-sur-Seine (Even Conseil)

7.4 Une attention particulière portée à la sensibilisation à la nature en ville

Dans de nombreux espaces végétalisés de la commune, **des actions de sensibilisation** à la thématique de la Trame Verte et Bleue et au maintien de la biodiversité sont menées au sein des réservoirs de biodiversité et des espaces relais. Des panneaux pédagogiques ainsi que des expositions photographiques sont présents au sein du

Parc des Lilas, du Coteau des Vignes, de la Tégéval, ou bien au par des Aulnes à Fresnes.



Sensibilisation à l'entomofaune du Parc des Lilas (Even Conseil)



Sensibilisation aux ambiances paysagères à Vitry-sur-Seine (Even Conseil)



Sensibilisation aux pratiques de gestion différenciée au Parc des Aulnes (Even Conseil)

8. Constats et enjeux

<p>ATOUPS</p> <p>Des reliefs à l'origine de vues remarquables, succession de paysages de coteaux/vallées permettant d'obtenir des points de vue sur principaux parcs, tissus urbains et infrastructures de transport</p> <p>Un territoire très vert et arboré malgré un tissu urbain dense avec de nombreux espaces verts, promenades aménagées et parcs structurant le grand paysage</p> <p>Des tissus urbains et formes architecturales très diversifiés, source d'identité du territoire</p> <p>Des ambiances villageoises et des atmosphères apaisées et conviviales au sein de certaines communes du territoire</p> <p>Un patrimoine naturel et bâti riche et valorisé</p> <p>Un patrimoine culturel structurant du paysage actuel, <i>street-art</i> et bâti industriel sont témoins d'un passé industriel marquant</p> <p>Des paysages d'eau très présents, patrimoine naturel remarquable</p>	<p>FAIBLESSES</p> <p>Des zones en déficit de végétation et d'espaces verts par rapport au reste du territoire, en particulier dans le tissu urbain dense du nord du territoire</p> <p>Des paysages d'eau très peu valorisés, en particulier vis-à-vis de la Seine et de la Bièvre</p> <p>Des tissus urbains très diversifiés s'enchaînant sans transition créant de véritables ruptures entre les différents secteurs au sein des paysages urbains</p> <p>Des axes routiers constituant de véritables coupures pénalisantes dans les paysages</p> <p>Une emprise ferroviaire à l'origine de nombreuses fractures paysagères</p> <p>Des franges urbaines majoritairement à requalifier</p> <p>Des entrées de territoire et de ville majoritairement à conforter voire à requalifier</p>
<p>OPPORTUNITES</p> <p>Des leviers existants dans le cadre du PLUi en faveur du patrimoine naturel et bâti</p> <p>Une mise en valeur des paysages d'eau en cours de réalisation, réouverture progressive de la Bièvre</p>	<p>MENACES</p> <p>Une densification urbaine pouvant mener à la disparition de certains espaces verts et jardins privés apportant de bénéfiques respirations dans les villes et ayant un impact positif sur les effets du changement climatique</p> <p>Des vues remarquables vulnérables à la fermeture potentielle par la hauteur de constructions et le développement de la végétation pouvant impacter les vues remarquables</p>

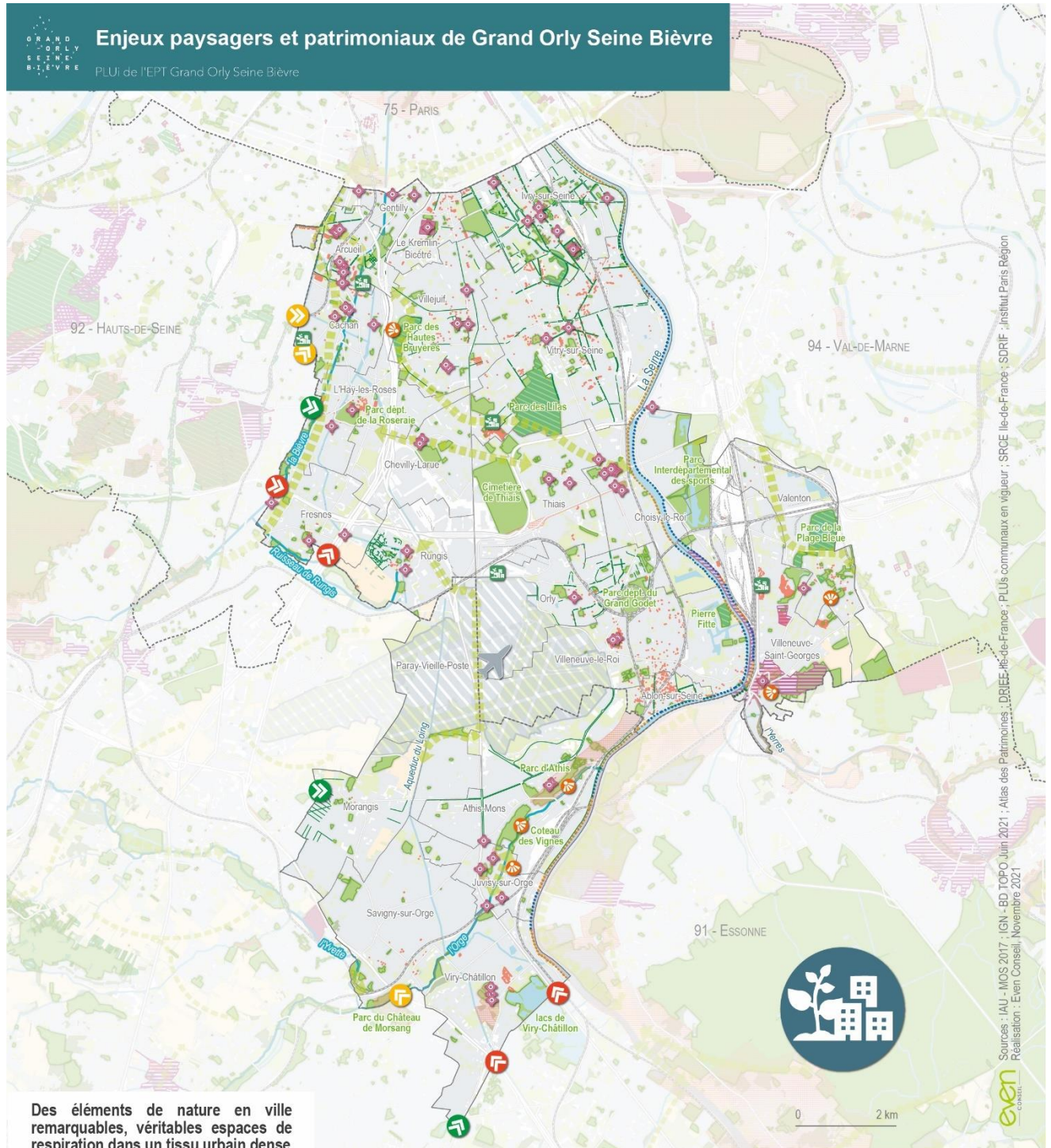
Les enjeux

- **Des vues exceptionnelles** sur le territoire à préserver et mettre en valeur, maîtriser le développement de la végétation et porter une attention particulière aux constructions de bâtiments hauts qui pourraient fermer ou impacter les vues ;
- Une volonté commune d'espaces publics de qualité et d'un environnement paysager préservé, constitutifs de l'identité du territoire
- **Des paysages d'eau à valoriser et à reconquérir** par des opérations d'ouverture et de renaturation (Bièvre enterrée, aménagement des berges de Seine)

- **De nombreux services écosystémiques à considérer** (trame verte et bleue, paysage, stockage de l'eau, du carbone, production alimentaire, lien social ...) par **une offre de nature en ville déjà notable à renforcer** dans les espaces publics et privés (*parcs, promenades végétalisées, jardins, alignements d'arbres, végétalisation des pieds d'arbres, "rues-jardin"*) notamment au sein des communes les plus denses au nord du territoire
- **Des espaces verts privés** à valoriser dont la perception se fait depuis l'espace public mais qui constituent des paysages aux ambiances naturelles et des espaces de respirations essentiels en contexte urbain dense
- Les cités-jardins existantes sur le territoire à maintenir et valoriser, afin de renforcer la présence de la nature en ville

- **Des transitions entre les différents tissus urbains** à améliorer (entre les centres villes et centres anciens, les pavillons, les ensembles de collectifs hauts et les zones d'activités)
- Un patrimoine bâti et les architectures diversifiées typiques du territoire à préserver
- Des infrastructures de transport marquantes du territoire à intégrer (axes routiers, pôle aéroportuaire et voies ferroviaires), et des opportunités de lecture du paysage à développer depuis ces dernières
- Un **réseau de sentiers de découverte du territoire à conforter et des espaces de promenade paysagère urbaine** ainsi que les cheminements doux à renforcer : coulées vertes, pistes cyclables, sentiers de randonnées, etc.

- **La perception du territoire à améliorer** par des aménagements paysagers de qualité soulignant les entrées de territoire et de ville
- Des démarches de protection et de mise en valeur des paysages et du patrimoine naturel et bâti à poursuivre, pour préserver ces espaces à haute valeur patrimoniale
- Des effets de ruptures paysagères engendrés par les infrastructures de transports ou le réseau hydrographique à réduire



Des éléments de nature en ville remarquables, véritables espaces de respiration dans un tissu urbain dense

- De vastes espaces verts, domaines, cimetières, et parcs paysagers à préserver et à enrichir
- Des alignements d'arbres de qualité
- Des espaces de nature d'intérêt préservés par des périmètres d'Espaces Naturels Sensibles et d'Espaces Naturels Associés
- Des espaces verts et jardins privés, part importante de la nature en ville du territoire
- De nombreuses liaisons vertes, transitions entre grands espaces verts du territoire
- Des vues exceptionnelles permises par la topographie du territoire
- Cinq cités-jardins, répartis sur toute l'intercommunalité, dans lesquelles la nature est très présente

Des paysages d'eau très présents mais peu valorisés

- Un paysage fluvial hétérogène :
- Des berges avec promenades
 - Des berges non accessibles aux piétons / modes doux
 - Des berges non aménagées, ruptures paysagères majeures
- Des rivières structurant le territoire de Grand Orly Seine Bièvre :
- La Bièvre, patrimoine remis à ciel ouvert
 - L'Orge, rivière structurant le Sud du territoire
 - Le Ru de Rungis

Des démarches de protection et de mise en valeur des paysages et du patrimoine naturel et bâti à poursuivre :

- Des Sites Patrimoniaux Remarquables
- Des sites classés ou inscrits
- De nombreux monuments historiques
- Du patrimoine protégé au PLU
- Des vues remarquables à préserver

Des infrastructures de transport très présentes sur le territoire, source d'importantes fractures paysagères

- Voies ferrées
- Grands axes routiers
- Pôle aéroportuaire
- Des entrées de territoire, de ville ou ferroviaire majoritairement à conforter :
- Entrées de territoire / de ville / ferroviaire qualitative
- Entrée de territoire / de ville / ferroviaires à conforter
- Entrées de territoire / de ville / ferroviaire à requalifier

Sources : IAU - MOS 2017 - IGN - BD TOPO Juin 2021 ; Atlas des Patrimoines - DRIEE Ile-de-France ; PLUS communaux en vigueur - SRCE Ile-de-France ; SDRIF - Institut Paris Région
Réalisation : Even Conseil, Novembre 2021



9. Fonctionnement écologique du territoire

9.1 Les enjeux issus des documents cadres en faveur de la protection de la biodiversité à intégrer au PLUI

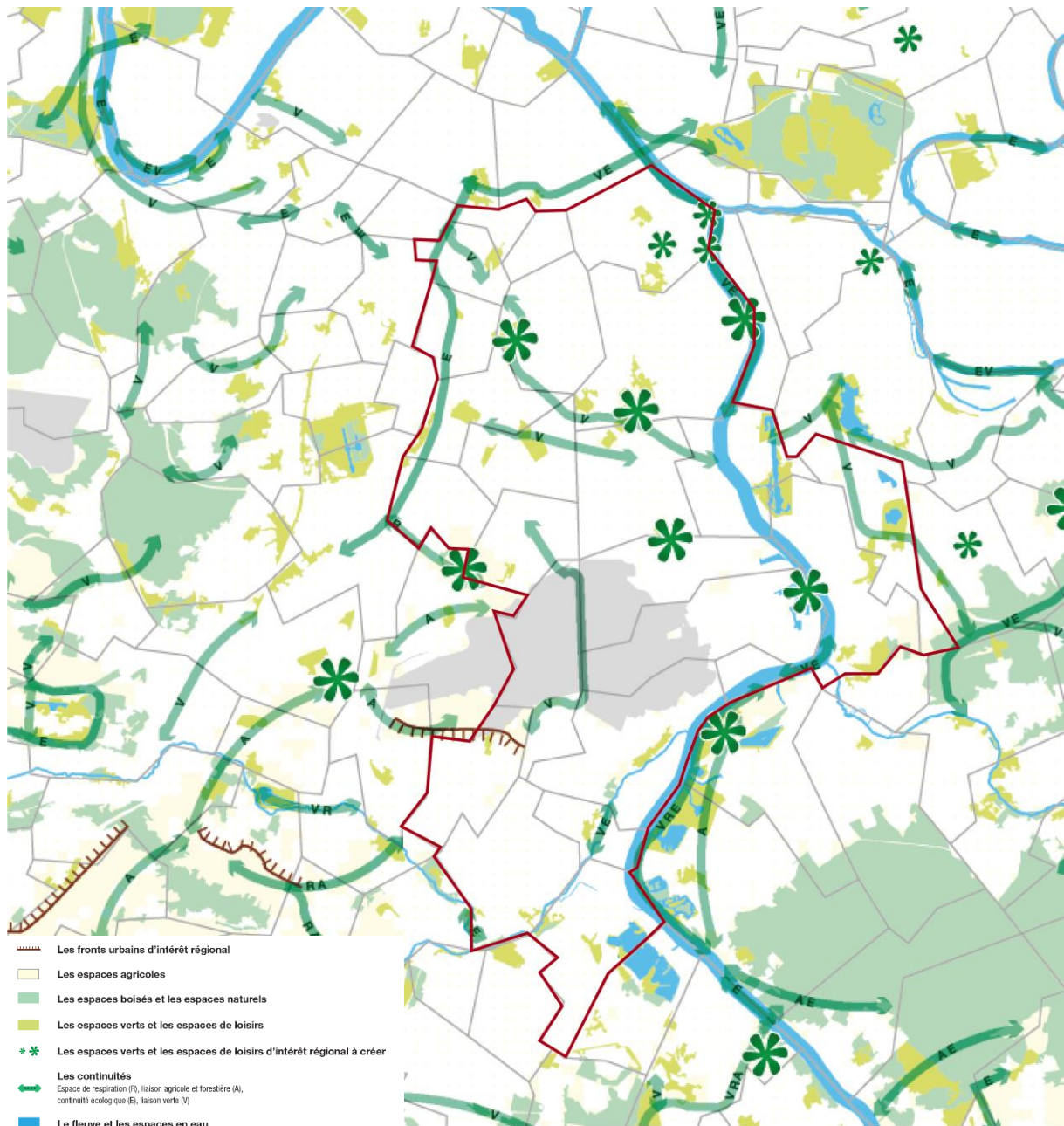
9.1.1 Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France est le plan cadre qui définit la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire de la région francilienne à l'horizon 15-20 ans. Le SDRIF 2030 a été approuvé le 27 décembre 2013 par décret après avis du Conseil d'État. Il fixe comme objectif en matière de biodiversité :

- Protéger-valoriser les espaces naturels et mieux faire connaître les services écosystémiques qu'ils rendent à la ville et aux habitants ;
 - Enrayer la perte de la biodiversité au niveau régional et suprarégional ;
 - Anticiper les mutations environnementales. L'approche environnementale de l'urbanisme doit être développée dans les projets urbains locaux ;
 - Valoriser les grands paysages d'Ile-de-France, notamment les reliefs (buttes, coteaux) qui seront aménagés pour préserver et valoriser ces belvédères naturels qui offrent une vue sur la région ;
 - Fixer les limites à l'urbanisation, favoriser la densification urbaine plutôt que l'étalement urbain ;
 - Conforter la Trame Verte d'agglomération et garantir les continuités écologiques en développant des réseaux de liaisons vertes et d'itinéraires doux et en veillant à garantir le déplacement des espèces dans le tissu urbain ;
 - Considérer la nature en ville comme un « partenaire » de développement et non une variable d'ajustement de l'extension urbaine ;
 - Favoriser le développement de jardins partagés et familiaux ;
 - Faire entrer la nature en ville (« Favoriser la présence d'espaces ouverts urbains : espaces verts et boisés publics mais aussi jardins, cœur d'îlots... ») ;
 - Redonner une perméabilité aux berges artificialisées.
- Sauvegarder la ressource en eau et en améliorer la qualité.

Le SDRIF identifie plusieurs continuités à maintenir sur le territoire de GOSB :

- Des continuités écologiques, qui désignent des continuités boisées, herbacées, agricoles et humides permettant la circulation des espèces entre des réservoirs de biodiversité, sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre :
 - ✓ La continuité constituée par la Bièvre, à l'Ouest du territoire ;
 - ✓ Une partie du cours d'eau de l'Yvette, à Savigny-sur-Orge
 - ✓ Une partie du cours d'eau de l'Orge, au niveau de Juvisy-sur-Orge
 - ✓ Plusieurs portions de la Seine, à l'Est du territoire (de Paris à Vitry ; à Villeneuve-Saint-Georges ; d'Ablon-Sur-Seine à Juvisy-sur-Orge)
- Des liaisons vertes, qui relient des espaces verts du cœur de métropole, des espaces ouverts de la ceinture verte et des grands espaces forestiers et naturels de l'espace rural :
 - ✓ Au niveau du cimetière parisien de Thiais ;
 - ✓ Le long de la limite est de la commune de Paray-Vieille-Poste
 - ✓ La liaison entre le parc Interdépartemental de Choisy-le-Roi et l'île de loisirs de Créteil
 - ✓ La grande liaison entre le jardin des Hautes Bruyères à Villejuif, jusqu'à la Seine à Choisy-le-Roi
 - ✓ Le long du ru de Gironde à Valenton
 - ✓ De la Bièvre au parc départemental du Coteau à Arcueil



Cartographie des continuités écologiques (flèches vertes notées « E ») et des liaisons vertes (flèches vertes notées « V ») sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre (en rouge) (SDRIF Ile-de-France)

9.1.2 Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Approuvé par délibération du Conseil régional, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) d'Ile-de-France a été adopté par arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France, le 21 octobre 2013. Il identifie les composantes de la **Trame Verte et Bleue régionale** et identifie les enjeux de préservation des continuités écologiques. Le schéma définit ensuite les priorités régionales à travers un plan stratégique et propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action pour la préservation et la restauration des continuités écologiques. Celui-ci développe des grandes orientations en faveur du

maintien et développement d'une trame verte et bleue pérenne en Ile-de-France :

Milieux forestiers :

- Garantir la bonne fonctionnalité des connexions intra et inter-forestières ;
- Maintenir ou conforter les connexions entre les forêts et les corridors alluviaux ;

- Préserver la qualité des lisières forestières et veiller à leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Milieux aquatiques et corridors humides :

- Assurer la libre circulation des espèces tant aquatiques que terrestres (poissons, odonates, chiroptères, etc.) et spécialement des migrateurs ;
- Reconquérir les têtes de bassin (restauration, constitution de ripisylve ...) ;
- Rétablir la connectivité entre milieux terrestres et aquatiques : Milieux annexes et connexes (espaces de transition, milieux humides, champs d'expansion de crues...) ;
- Stopper la disparition et la dégradation des zones humides : préserver, maintenir et protéger leurs fonctionnalités (biodiversité, hydraulique, épuratoire) ;
- Renaturer les berges des cours d'eau, dont les grands axes fluviaux ;
- Lutter contre la faune et la flore invasive et exotique.

Milieux agricoles :

- Maintenir les espaces agricoles et leurs fonctionnalités écologiques et économiques : limiter la consommation des espaces agricoles, préserver leurs liaisons ;
- Préserver et conforter les réseaux d'infrastructures naturelles.

En milieu urbain :

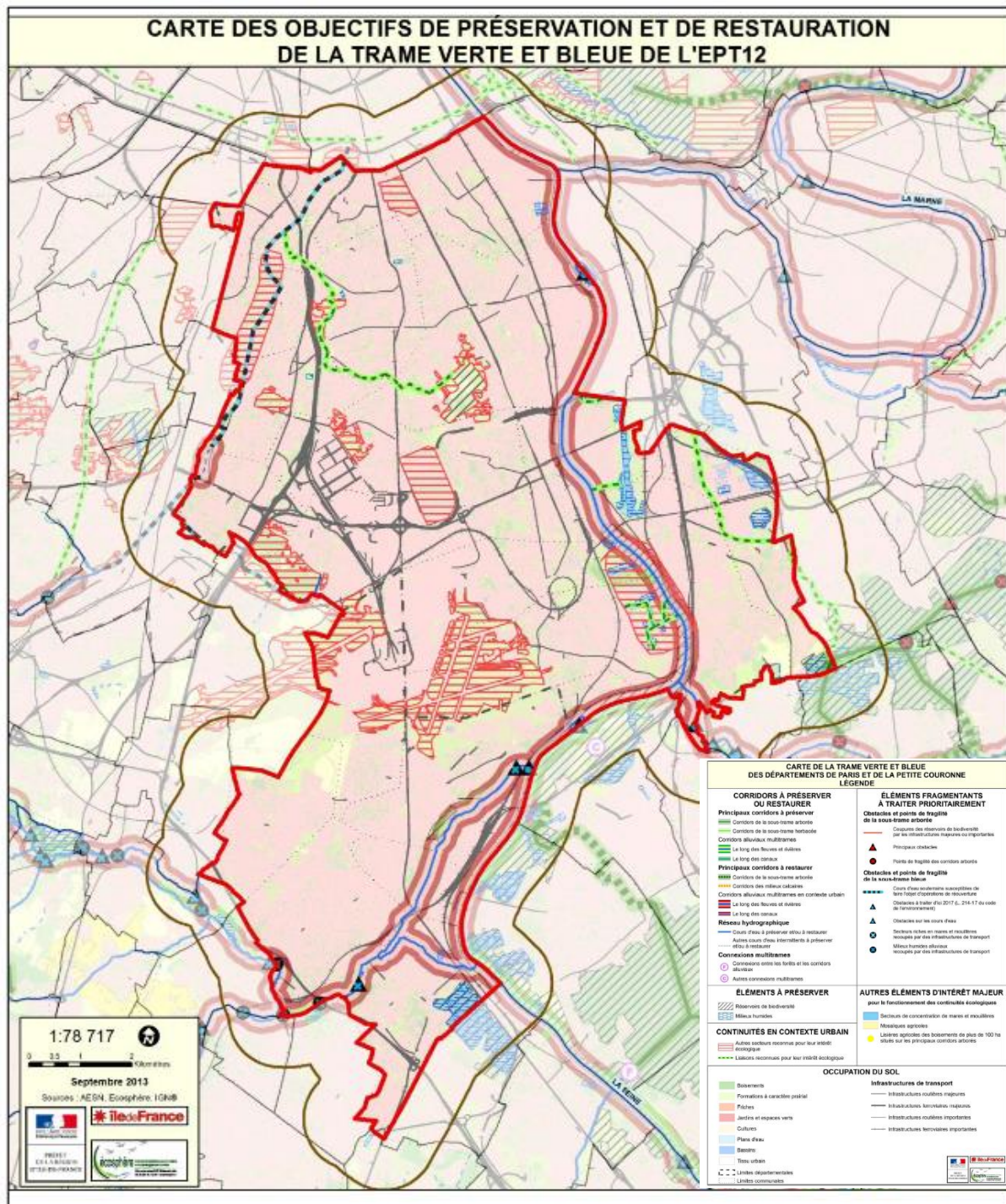
- Développer une nouvelle approche de la nature en ville, fondée sur la fonctionnalité des éléments qui la composent ;
- Assurer le maintien de la biodiversité en ville et l'interconnexion des espaces verts ou naturel au sein du tissu urbain ;
- Valoriser la multifonctionnalité de la nature en ville ;
- Préserver la fonctionnalité des espaces naturels et agricoles en lisière d'urbanisation ;
- Préserver les continuités écologiques autour de Paris afin d'éviter les coupures urbaines le long des vallées et l'enclavement des forêts périurbaines.

Au sein du SRCE d'Île de France, les enjeux des continuités écologiques sont appréhendés à l'échelle des grandes unités paysagères dans lesquelles est située chaque commune. Les habitats et les espèces qu'ils abritent s'inscrivent dans ces unités déterminées par la géomorphologie, l'agencement des principaux milieux naturels et l'utilisation du sol. Les communes du territoire de GOSB appartiennent majoritairement à l'unité paysagère « Agglomération de Paris », à l'exception de quelques communes au Sud du territoire appartenant à

l'unité paysagère « Gatinais ». Dans ce tissu urbain dense, se tisse un réseau de relations plus ou moins fonctionnelles, notamment le long de la Bièvre sur le territoire. D'autres espaces présentent des enjeux de connexion plus locaux mais importants en contexte urbain comme l'interconnexion des grands parcs et espaces verts et les bordures valorisées et végétalisées des infrastructures (canaux, aqueducs, voies rapides, abords des voies ferrées et des lignes RER aériennes, espaces verts des aéroports).

Le SRCE identifie les principaux réservoirs de biodiversité sur le territoire de GOSB ainsi que des continuités écologiques. Les éléments identifiés sont :

- Des réservoirs de biodiversité à préserver :
 - ✓ Le parc des Lilas à Vitry-sur-Seine ;
 - ✓ Le lac de l'Essonne à Viry-Chatillon ;
 - ✓ Le coteau des Vignes à Athis-Mons ;
 - ✓ La vallée de la Seine entre Viry-Chatillon et Choisy-le-Roi ;
- Des secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain :
 - ✓ La partie ouverte de la Bièvre, à l'Haÿ-les-Roses ;
 - ✓ Les cimetières parisiens d'Ivry-sur-Seine et de Thiais ;
 - ✓ Le parc des Hautes Bruyères de Villejuif ;
 - ✓ Le Parc de Chevilly-Larue ;
 - ✓ La plaine Montjean à Rungis ;
 - ✓ Les berges de Seine entre Villeneuve-le-Roi et Orly ;
 - ✓ La Roseraie du Val de Marne, à l'Haÿ-les-Roses ;
 - ✓ Les zones végétalisées de l'aéroport d'Orly ;
 - ✓ L'espace naturel de la Pierre-Fitte, à Villeneuve-le-Roi ;
- Plusieurs corridors de la sous-trame arborée à restaurer : le corridor liant le parc des Hautes Bruyères et la Bièvre, celui au niveau du parc des Lilas, deux corridors liant le parc interdépartemental de Choisy-le-Roi à la Seine et le corridor de l'espace naturel de la Pierre-Fitte.
- Des cours d'eau à préserver ou restaurer : la Bièvre, la Seine, l'Orge
- La Bièvre, classée comme cours d'eau souterrain susceptible de faire l'objet d'opérations de réouverture ;
- Des milieux humides à préserver : le bassin du parc interdépartemental de Choisy-le-Roi, le parc de la Plage Bleue à Valenton, le lac de Viry-Châtillon.



Cartographie des objectifs en termes de trame verte et bleue sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre du SRCE Ile-de-France

Outre les éléments identifiés dans le cadre du SRCE, d'autres espaces permettent de renforcer le potentiel écologique du territoire, il s'agit notamment :

- Des terrains de sports (golf à Morangis par exemple), des cimetières communaux et des dépendances vertes des grandes infrastructures (bordures des voies autoroutières et talus ferroviaires) ;
- Des espaces verts aménagés des grands ensembles et des jardins des particuliers ;
- Des friches urbaines, espaces souvent transitoires et en mutation rapide ;
- Des espaces agricoles, des cultures maraîchères et des vergers sur les marges du territoire (sur la commune de Morangis notamment) ;

Le PLUi se doit d'être plus ambitieux que le SRCE en matière de préservation et de restauration des continuités écologiques. La modélisation de la Trame Verte et Bleue de Grand Orly Seine Bièvre ci-après vient donc préciser les secteurs d'enjeux et les continuités écologiques identifiées à échelle régionale par ces documents, à l'échelle du territoire.

9.1.3 La Stratégie régionale de la biodiversité en Ile-de-France

Document cadre transversal et plan d'actions, la Stratégie Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France 2020-2030 a été adoptée en novembre 2019.

9.1.4 Les Schémas départementaux de Trame Verte et Bleue

- Schéma départemental de l'Essonne :

Pour la période 2012-2021, le Département de l'Essonne s'est doté d'un schéma départemental des ENS pour la période 2012-2021 afin de préserver ces milieux de grande richesse écologique. Pour compléter ce schéma, le Conseil Départemental a édité un atlas Trames Verte et

Elle comporte 4 orientations majeures déclinées en 70 actions :

- **Santé** : Améliorer la santé et le bien-être des Franciliens en intégrant davantage d'espaces verts et réduire les pollutions grâce à la nature ;
- **Économie** : Faire de la biodiversité un atout économique et touristique, une source de valeur et d'innovation qui contribue au rayonnement du territoire ;
- **Aménagement** : Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement des territoires, favoriser un aménagement des territoires sobre et équilibré ;
- **Protection du vivant** : La Région assurera la restauration de la Trame Verte et Bleue aux côtés de ses partenaires, pour protéger la nature, capital commun.

La Région souhaite se fixer le cap de « zéro artificialisation nette » en offrant des alternatives à la consommation des terres agricoles, en évitant et réduisant au maximum l'empreinte des projets, en proposant aux porteurs de projets des sites qui ont une meilleure plus-value écologique et en renaturant des espaces aménagés.

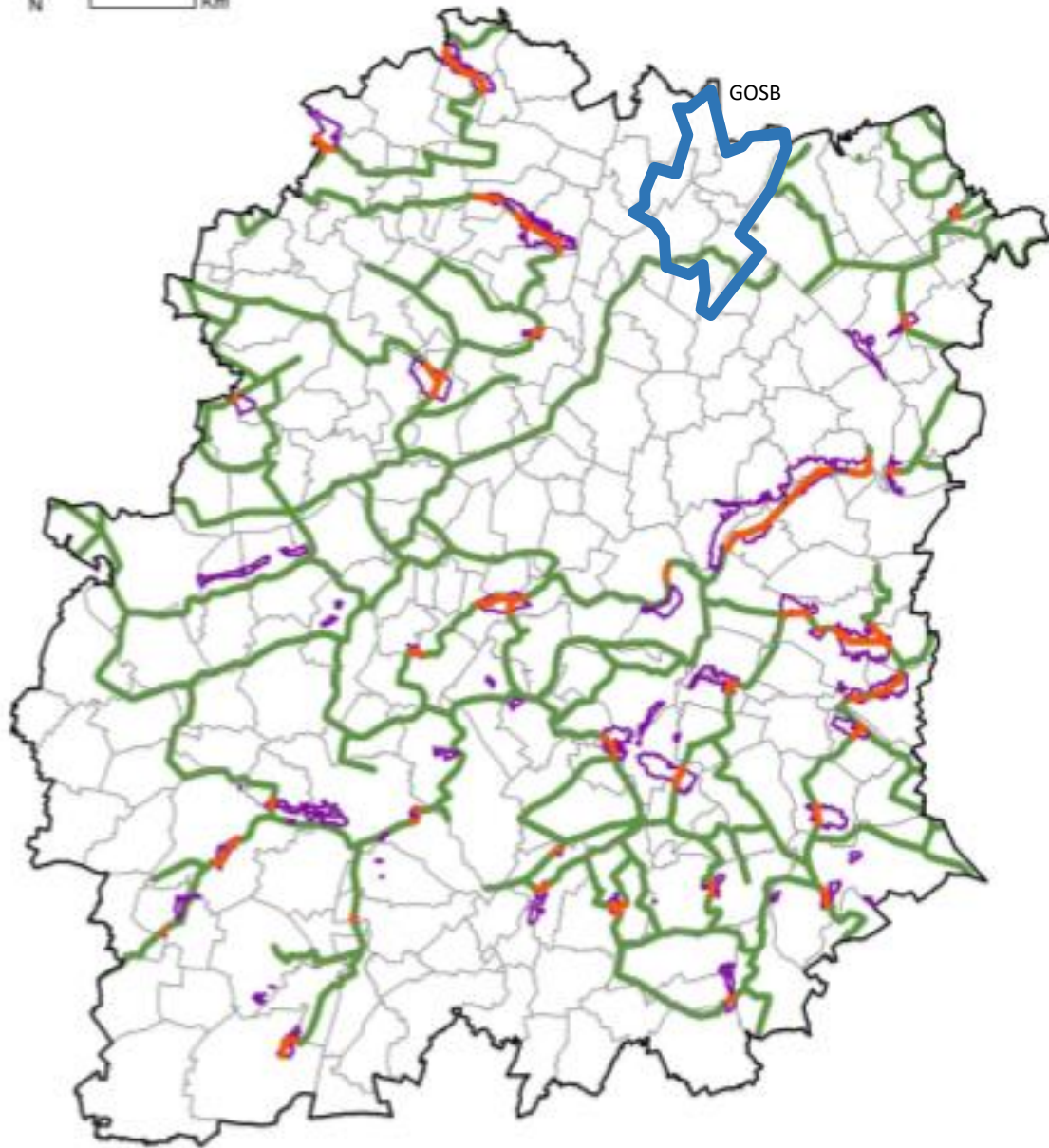
Dans le cadre de son plan Stratégie 2020-2030 pour la biodiversité en Ile-de-France, la région va, par ailleurs, engager un programme d'actions afin de notamment recréer des continuités écologiques, en plantant 500 km de haies et bosquets et en renaturant 150 km de berges d'ici 2030.

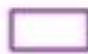


Bien que non prescriptive, la Stratégie régionale de la biodiversité peut inspirer les enjeux et projets à identifier dans le cadre de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du PLUi.

Bleu, afin de croiser les données de la collectivité avec les données essentielles du SRCE, et retranscrire les résultats dans une cartographie qui se veut claire et synthétique. Il met en évidence la part de responsabilité de la collectivité dans les TVB, souligne sa forte implication et donne des pistes pour renforcer son action en faveur des continuités écologiques.



Sous-trame arborée (SRCE) et périmètres départementaux d'intervention foncière



-  Périmètres départementaux d'intervention foncière (PDIF)
-  Corridors de la sous-trame arborée
-  Sous-trame arborée traversant les PDIF

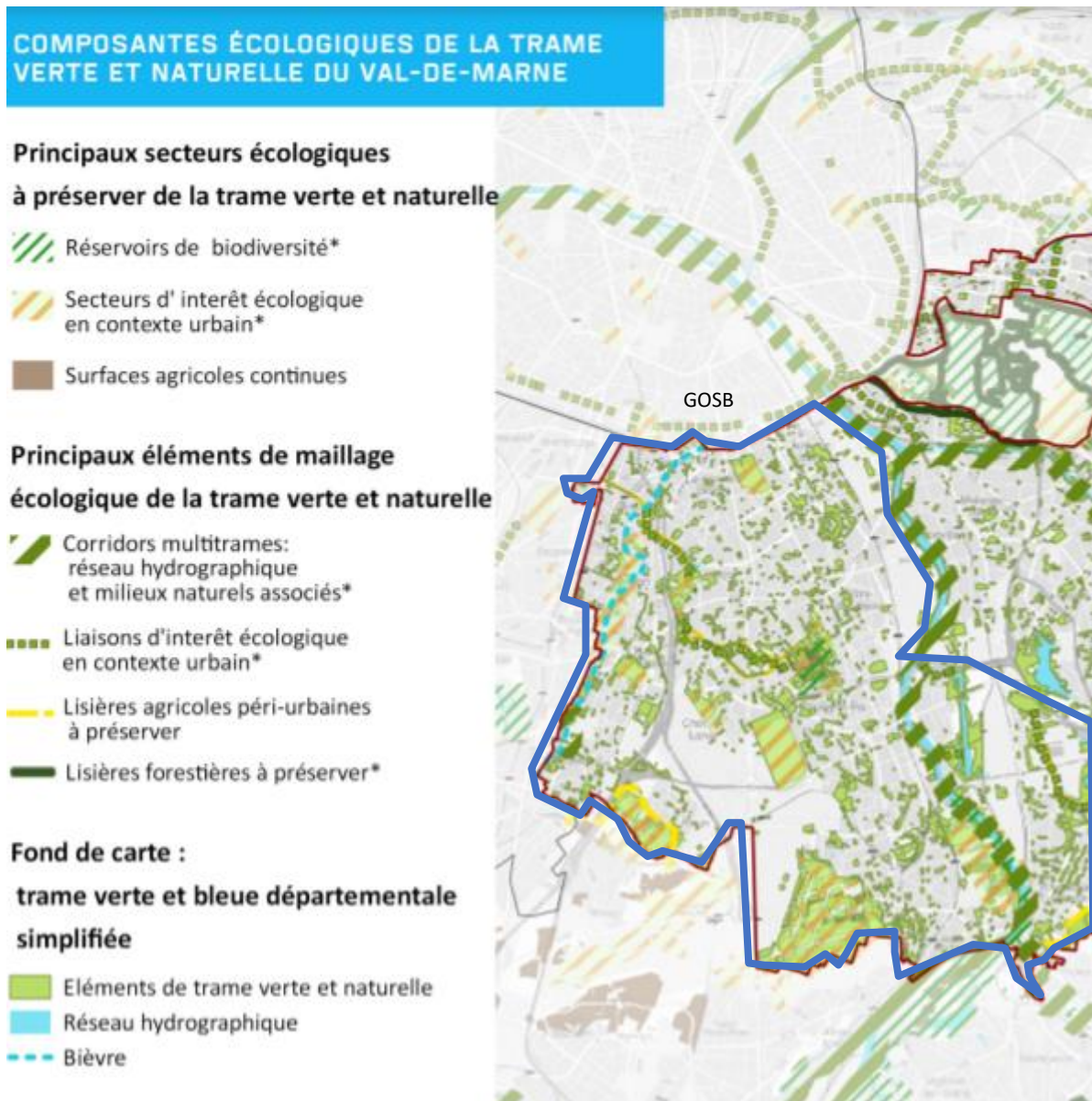
Carte de l'atlas trame verte et bleue du Conseil Départemental de l'Essonne

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

- Schéma départemental du Val-de-Marne :

Le Conseil départemental du Val-de-Marne a adopté à l'unanimité le 25 juin 2018 le nouveau Plan Vert 2018-2028. Ce plan, tout en s'adaptant aux récentes évolutions institutionnelles, réaffirme l'action départementale sur son patrimoine et définit les grands objectifs environnementaux pour les dix prochaines années. Le

Plan Vert comprend ainsi trois grandes orientations. La première : fournir un cadre de vie de qualité en matière paysagère et environnementale accompagnant la transition écologique du territoire. Ces espaces verts et naturels permettent de relier les habitants à leur territoire, de désenclaver certains quartiers, sont des lieux de promenade, d'évasion et de respiration, indispensables en zone dense.



Extrait de la carte composantes de la trame verte et bleue du Plan Vert 2018-2028 du département du Val-de-Marne

9.1.5 Les Schémas Départementaux des Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) correspondent à des espaces disposant d'un caractère naturel à préserver à l'échelle départementale, malgré la pression foncière. **Les Espaces Naturels Associés (ENA)** correspondent à des sites de moindre naturalité et de moindre richesse biologique que les ENS mais participent à cette richesse grâce à leur proximité avec un ENS. Ils jouent également un rôle d'espace tampon avec les espaces environnants.

Ces ENS ainsi que la biodiversité qu'ils accueillent sont présentés de manière plus détaillée dans le chapitre suivant.

Essonne :

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles, élaboré par le Conseil Départemental de l'Essonne en 1985, résulte de l'analyse du paysage et des potentialités écologiques des sites. Celui-ci a été mis à jour en 2012.

Document concret, Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles prévoit différents objectifs à atteindre d'ici 2021, parmi ceux-ci :

Le territoire essonnien comporte 39 sites naturels protégés, dont 22 domaines départementaux ouverts au public.

Val-de-Marne :

Le Département du Val-de-Marne a mis en place une politique de préservation et de reconquête des espaces naturels sensibles (ENS) à partir des années 1990. L'objectif : protéger, gérer et faire connaître la diversité des paysages ainsi que les atouts écologiques du territoire. En 2021, le Département a adopté avec ses partenaires un schéma départemental des espaces naturels sensibles afin de fixer pour les 10 années à venir, les principales orientations en faveur des ENS.

Le Val-de-Marne comptabilise 14 espaces naturels sensibles au total, dont huit se trouvent sur le périmètre de Grand Orly Seine Bièvre : le parc des Lilas, le glacis du fort d'Ivry, le parc des Hautes Bruyères, l'espace naturel de la Pierre Fitte, le parc de la Plage Bleue, le parc du Champ-Saint-Julien, les berges de l'Yerres et le parc Duclos.

Orientation I - Rétablir le lien entre la population locale et la nature

- ▶ aménager 15 kilomètres de sentes vertes
- ▶ ouvrir chaque année au public un nouvel ENS et un nouvel itinéraire de randonnée
- ▶ aménager les maisons départementales de l'environnement et des marais
- ▶ équiper 3 sites pour la pratique de la pêche

Orientation II - Développer de nouvelles solidarités

- ▶ obtenir le label « tourisme et handicap » pour 5 sites départementaux
- ▶ instaurer un Observatoire départemental de la biodiversité en Essonne ainsi qu'un Conseil scientifique et pédagogique

Axe 1 - Préserver la biodiversité

- ▶ mettre en œuvre les 19 plans d'actions en faveur de la faune et des habitats naturels
- ▶ acquérir 100 hectares de zones humides, 50 hectares de pelouses calcicoles et 10 hectares de platières
- ▶ protéger et aménager 3 sites naturels en contexte urbain ou péri-urbain
- ▶ instaurer un réseau de 100 « Jardins Naturels Sensibles »
- ▶ créer 3 jardins partagés, jardins d'insertion ou potagers pédagogiques en ville
- ▶ planter au moins 100 arbres fruitiers par an

Axe 2 - Restaurer la fonctionnalité des trames vertes et bleues

- ▶ atteindre 15 000 hectares de zones de préemption ENS
- ▶ atteindre 3 000 km de chemins inscrits au PDIPR*
- ▶ maîtriser plus de 2 000 hectares de nature
- ▶ aider les collectivités à acquérir 1 000 hectares de nature
- ▶ conventionner 250 hectares de nature
- ▶ créer 2 crapauducs, 2 écuroducs, 2 passages à petite faune et 1 passe à poissons
- ▶ restaurer ou créer 3 mares chaque année
- ▶ constituer une trame noire de 5 cavités protégées

Axe 3 - Pérenniser et valoriser les écopaysages

- ▶ résorber 2500 tonnes de dépôts sauvages et une cinquantaine de cabanons et bâtiments
- ▶ valoriser 5 panoramas

Axe 4 - Valoriser la géodiversité comme éléments d'identité territoriale

- ▶ acquérir 10 hectares de sites géologiques
- ▶ ouvrir au public 4 nouveaux géosites

Axe 5 - Lutter contre le réchauffement climatique

- ▶ restaurer 2 bâtiments d'accueil du public selon les normes HQE**, etc.

Extraits des orientations et axes d'actions du Schéma Départemental des ENS de l'Essonne

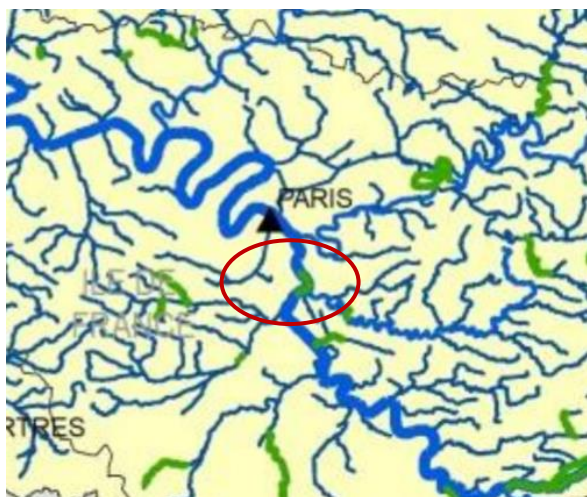
9.1.6 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2022-2027

Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027 adopté le 23 mars 2022 est construit autour de 5 orientations fondamentales déclinées en 27 orientations, déclinées elles aussi en dispositions. Les orientations fondamentales sont les suivantes :

- > **Orientation fondamentale 1** : Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée ;
- > **Orientation fondamentale 2** : Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable ;
- > **Orientation fondamentale 3** : Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles ;
- > **Orientation fondamentale 4** : Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique ;
 - > **Orientation fondamentale 5** : Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral.

Une attention particulière est portée aux milieux aquatiques et zones humides, à travers des objectifs de diminution des pollutions (classiques, diffuses, micropolluants), de protection et restauration des zones aquatiques et humides et de rétablissement des continuités écologiques.

Sur le territoire de GOSB, un seul réservoir biologique identifié au SDAGE est à noter : au niveau de la portion de la Seine comprise entre Ablon-sur-Seine et Choisy-le-Roi.



Extrait de la carte des réservoirs biologiques (en vert) du SDAGE 2022-2027

Le PLUi de Grand Orly Seine Bièvre devra être compatible avec le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, et donc **intégrer ces enjeux dans la définition de sa Trame Verte**

et Bleue, en particulier l'orientation 1 du SDAGE prévoyant de « Identifier et préserver les milieux humides et aquatiques continentaux et littoraux et les zones d'expansion des crues, pour assurer la pérennité de leur fonctionnement ». Les zones humides de la Bièvre ainsi que celles identifiées par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre sur le territoire devront être préservées au regard des enjeux de la trame verte et bleue.

9.1.7 Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

5 SAGE du territoire déclinent les objectifs du SDAGE sur leur bassin versant dont quatre au regard des masses d'eau superficielles.

SAGE de la Bièvre :

Le SAGE Bièvre concerne **15 communes au nord-ouest du territoire** (Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Arcueil Cachan, Villejuif, Vitry-sur-Seine, L'Haÿ-les-Roses, Chevilly-Larue, Thiais, Fresnes, Rungis, Orly, Choisy-le-Roi (partie Ouest) et Paray-Vieille-Poste (partie nord)).

Le SAGE de la Bièvre est porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB).

À la suite de son adoption par la CLE, le 27 janvier 2017, le SAGE de la Bièvre a été approuvé par arrêté inter-préfectoral n° 2017-1415 signé le 19 avril 2017. Le SAGE est **entré en vigueur le 7 août 2017**. Les enjeux du SAGE de la Bièvre en termes de milieu sont l'amélioration, la restauration et préservation des milieux, de leurs fonctionnalités et de leurs continuités écologiques ainsi que l'atteinte du bon état ou bon potentiel écologique sur les masses d'eau. Les autres enjeux sont présentés dans le Tome II.

Après quatre années de mise en œuvre, la Commission Locale de l'Eau de la Bièvre (CLE), par délibération en date du 24 septembre 2021, a décidé de mettre en révision partielle le SAGE afin de préciser et de consolider les objectifs en termes de gestion à la source des eaux pluviales et de protection des zones humides. Le SAGE révisé devrait être approuvé courant 2023.

Les modifications validées par la CLE en avril 2022 vont dans le sens d'une amélioration de la gestion du ruissellement, avec un objectif zéro rejet jusqu'à la pluie de 10 ans sur le bassin versant et 50 ans sur le bassin amont.

Concernant les zones humides (inventoriées ou non), est validé un principe de protection stricte s'appliquant à toute nouvelle opération d'aménagement de plus de 1000 m² et portant sur une zone humide supérieure à 30m². Les mesures compensatoires incluent un objectif

de zéro perte nette de zone humide sur le bassin versant de la Bièvre.

SAGE de l'Orge:

Le SAGE Orge-Yvette concerne 6 communes au sud du territoire (Paray-Vieille-Poste, Athis-Mons, Morangis, Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon).

Le SAGE Orge-Yvette est porté par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY).

Le SAGE Orge-Yvette a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 2 juillet 2014.

Les objectifs en termes de fonctionnalités des milieux humides et aquatiques sont les suivants :

- La non-dégradation de l'existant
- L'amélioration des caractéristiques hydromorphologiques des cours d'eau et leurs fonctionnalités écologiques
- Créer et/ou restaurer la continuité écologique de l'eau et des milieux associés (continuités bleues et vertes)
- Améliorer la connaissance sur les zones humides
- Renforcer la protection et la restauration des zones humides, en particulier par rapport aux pressions d'urbaines.
- Concerter localement les acteurs afin d'identifier et de mettre en œuvre les mesures adaptées pour préserver ces milieux
- Le SAGE Marne Confluence

Le SAGE Marne Confluence concerne **uniquement la partie est de la commune de Valenton** sur le territoire de GOSB.

Le SAGE Marne Confluence a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 2 janvier 2018.

Les objectifs généraux du SAGE Marne Confluence sont les suivants :

- **OG1** : Réussir l'impérieuse intégration de l'eau, des milieux et des continuités écologiques dans la dynamique de développement à l'œuvre sur le territoire Marne Confluence ;
- **OG2** : Améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire Marne Confluence de façon à permettre le retour de la baignade en Marne en 2022, sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences DCE ;
- **OG3** : Renforcer le fonctionnement écologique de la Marne en articulation avec son identité paysagère et la pratique équilibrée de ses usages ;
- **OG4** : Reconquérir les affluents et les anciens rus, avec une exigence écologique et paysagère pour en

favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale ;

- **OG5** : Se réappropriier les bords de Marne et du Canal de Chelles pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022 dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques ;
- **OG6** : Coordonner, outiller et mobiliser les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE.

- Le SAGE de l'Yerres

Le SAGE de l'Yerres concerne uniquement la partie sud de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Le SAGE de l'Yerres est porté par le SyAGE.

Le SAGE de l'Yerres a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 13 octobre 2011.

L'élaboration du premier SAGE a permis de définir cinq grandes orientations pour le territoire :

- Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des milieux associés ;
- Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines et prévenir toute dégradation ;
- Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations ;
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau ;
- Restaurer et valoriser le patrimoine et les usages liés au tourisme et aux loisirs.

Depuis janvier 2018, une procédure de révision a été lancée, afin notamment d'actualiser les données d'état des lieux, de faire un bilan de la mise en œuvre du SAGE, de se mettre en compatibilité avec le SDAGE et d'intégrer l'enjeu d'adaptation au changement climatique dans la nouvelle stratégie du SAGE. En avril 2022, la CLE a édité une note « Objectif 2027 » valant feuille de route pour le SAGE en cours de révision.

La note a fait émerger 4 enjeux transversaux portant sur l'adaptation des hydrosystèmes au changement climatique ; le lien à la nature des habitants du territoire, vecteur de cohésion sociale ; la dynamique participative et le rapport technique à la nature. En relation à ces enjeux, plusieurs objectifs ont été déterminés :

- **OG1** : Retrouver une fonctionnalité des milieux aquatiques et humides pour renforcer la résilience du territoire face au changement climatique et renforcer la cohésion sociale.
- **OG 2** : Réduire les pollutions dans les eaux superficielles, dans la perspective de la baisse des étiages, et maintenir un accès possible aux ressources.
- **OG 3** : Réduire les ruissellements pour développer des espaces collectifs de rafraîchissement, la nature de proximité et les structures paysagères tout en

limitant les impacts sur la qualité de l'eau et des biens.

- **OG 4** : Préserver un accès à la ressource suffisant et de qualité pour le maintien des usages actuels et à venir dans un contexte de tension de recharge des nappes.

Le PLUi de Grand Orly Seine Bièvre devra être notamment compatible avec ces quatre SAGE, notamment lors des préconisations à établir en matière de préservation et restauration de la trame verte et bleue.

9.2 Biodiversité et richesse des milieux naturels

9.2.1 Des espaces naturels remarquables objets d'identification, d'inventaires et de protections



Les différents **espaces naturels remarquables** de France et d'Ile-de-France ont été identifiés et cartographiés sur l'ensemble du territoire. Ces données, mises à disposition sur le site internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (DRIEE IDF), permettent ainsi d'identifier les zonages qui s'appliquent au territoire de Grand Orly Seine Bièvre et de donner le contexte écologique local.

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont de deux types :

- **Les zonages réglementaires** : Zonages de sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels des aménagements peuvent être interdits ou contraints. Ce sont principalement les sites réserves naturelles, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les forêts de protection, les sites du réseau NATURA 2000 ;
- **Les zonages d'inventaires** : Zonages qui n'ont pas de valeur d'opposabilité mais qui ont été élaborés comme outils de connaissance du territoire, afin d'avertir et d'améliorer la prise en compte de l'environnement par les aménageurs. Ce sont les Zones d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelon national, certains zonages internationaux comme les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) à l'échelle européenne. Peuvent aussi être classés dans ces zonages les Espaces Naturels Sensibles (ENS), essentiellement gérés par les départements.

habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Ce réseau s'appuie sur deux Directives :

- **La Directive « Oiseaux »** (79/409/CEE), du 2 avril 1979, qui concerne la conservation des oiseaux sauvages et la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Elle prévoit pour cela la création de Zones de Protection Spéciale (ZPS). A noter qu'une version intégrant les mises à jour successives a été codifiée en 2009 (2009/147/CE).
- **La Directive « Habitats Faune et Flore »** (92/43/CEE), du 21 mai 1992, qui a pour objet la conservation d'espèces et d'espaces sauvages énumérés dans ses annexes. Elle prévoit pour cela la création de Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Pour qu'une zone soit désignée ZSC, chaque État inventorie les sites potentiels et fait des propositions à la Commission européenne sous la forme de pSIC (Proposition de Site d'Intérêt Communautaire). Après approbation de la Commission, le pSIC est intégré au réseau Natura 2000 et désigné ZSC par arrêté ministériel lorsque son document d'objectifs est approuvé.

C'est le maillage de ces deux types de site (ZPS et ZSC) qui constitue le réseau Natura 2000.

Aucun site Natura 2000 n'est localisé sur le territoire de l'intercommunalité : La ZPS la plus proche est une entité des Sites de Seine-Saint-Denis (FR112013), située à 5,9 km au nord-est d'Ivry-Sur-Seine, sur les communes de Bagnolet et Montreuil.

9.2.1.1 Sites Natura 2000



Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état favorable des

9.2.1.2 Forêts de protection



Le classement en Forêt de protection est un dispositif ancien permettant de protéger des écosystèmes forestiers, en leur appliquant selon le code forestier une servitude nationale d'urbanisme et un régime forestier spécial : les

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

défrichements et constructions d'infrastructures sont interdits. Ce classement, prononcé par décret en Conseil d'État, constitue l'outil juridique le plus contraignant pour la protection des forêts. À ce jour, 1% de la surface forestière française est concerné par ce classement.

Aucune forêt de protection n'est localisée sur le territoire de l'intercommunalité : la Forêt de protection la plus proche est celle des Fausses-reposes, située à 11,8 km au nord-ouest d'Arcueil.

9.2.1.3 Réserves Naturelles Régionales



Les réserves naturelles peuvent être nationales, régionales ou locales.

Les réserves naturelles régionales sont créées par les régions afin de répondre à trois grandes missions :

- Protéger des milieux naturels, des espèces de faune et de flore remarquables, ou des sites géologiques d'intérêt particulier,
- Gérer ces espaces et ces espèces,
- Mener une action de sensibilisation et de pédagogie auprès du public.

Les réserves naturelles peuvent être gérées par différents acteurs : associations, collectivités locales ou établissements publics, mais toujours autour du respect de ces 3 grandes missions. Elles permettent de protéger et de conserver les sites naturels, sans les sanctuariser. Des actions scientifiques y sont également menées, comme des suivis d'espèces et des restaurations de milieux naturels.

Aucune Réserve Naturelle Régionale n'est présente sur le territoire de l'intercommunalité. La plus proche est celle du Bassin de la Bièvre dans la commune d'Antony, à 3,5 km de Fresnes.

9.2.1.4 Zones naturelles d'intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)



L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

donne une indication sur la richesse biologique d'un site. Il s'agit d'un inventaire scientifique permettant de lister les espèces végétales et animales présentes sur un secteur géographique donné. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure de protection qui implique des contraintes légales, la nécessité de sa prise en compte lors de l'élaboration de tout projet est rappelée dans la circulaire 91-71 du 14 mai 1991 du ministère de l'Environnement. Cette même circulaire rappelle aussi la nécessaire prise en compte des préoccupations d'environnement en dehors des ZNIEFF.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type I** : secteurs d'intérêt biologique remarquable, de superficie généralement limitée, qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion,
- **Les ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels, dont la prise en compte doit être systématique dans les programmes de développement afin d'en respecter la dynamique d'ensemble.

Les ZNIEFF constituent souvent des réservoirs de biodiversité : les ZNIEFF de type 1 sont définies pour leur intérêt biologique remarquable, les ZNIEFF de type 2 constituent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés.

Plusieurs ZNIEFF de type 1 et 2 sont présentes au sein du périmètre de l'intercommunalité, illustrant la présence de milieux naturels d'intérêts variés, liés principalement aux zones forestières et ouvertes (voir la carte « Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique » ci-après).

Tableau - Description des ZNIEFF

Dénomination	Code	Type	Superficie (ha)	Critères d'intérêt patrimoniaux (Espèces / habitats déterminants d'après les fiches ZNIEFF)	Communes concernées
Le Coteau des Vignes	110320023	1	19,54	Espèces Présence d'oiseaux, odonates, phanérogames Habitats Chenais-charmais, roselières, habitats aquatiques	Athis-Mons
Prairies et friches du Parc des Lilas	110030006	1	68,46	Espèces Présence de mammifères, oiseaux, phanérogames, orthoptères, lépidoptères, autres ordres d'Hexapodes Habitats	Vitry-sur-Seine, Thiais

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

				Terrains en friche, prairies de fauche de basse altitude	
Roselières du Parc de la Plage Bleue	110030005	1	3,25	Espèces Présence d'oiseaux, odonates, phanérogames Habitats Roselières, phragmitaies	Valenton

Dénomination	Code	Type	Superficie (ha)	Critères d'intérêt patrimoniaux (Espèces / habitats déterminants d'après les fiches ZNIEFF)	Communes concernées
Prairies et friches du Parc des Lilas	110030006	2	15,87	Espèces - Présence de mammifères, oiseaux, phanérogames, orthoptères, lépidoptères, autres ordres d'Hexapodes Habitats - Alignements d'arbres, terrains en friche, prairies de fauche de basse altitude	Vitry-sur-Seine, Thiais
Basse vallée de l'Yerres	110001628	2	669,56	Espèces Présence de phanérogames, amphibiens, mammifères, oiseaux, poissons, reptiles, odonates, orthoptères, lépidoptères, coléoptères, autres ordres d'Hexapodes Habitats - Végétation à <i>Glyceria maxima</i> , végétation à <i>Phalaris arundinacea</i> , roselières, bois d'Aulnes marécageux, prairies de fauche de basse altitude, pâtures mésophiles, prairies humides, chênaies-charmaies	Villeneuve Saint-Georges
Vallée de Seine de Saint Fargeau	110001608	2	1603,84	Espèces -Présence de mammifères, odonates, orthoptères, lépidoptères, coléoptères, oiseaux, phanérogames, ptéridophytes Habitat Lisières mésophiles, roselières, communautés amphibies, végétation aquatique, eaux courantes	Viry-Chatillon, Ablon-sur-Seine, Villeneuve-Saint-Georges, Juvisy-sur-Orge, Villeneuve-le-Roi, Athis-Mons

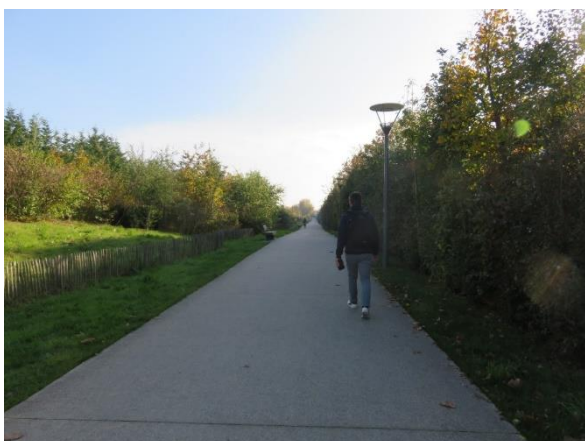
9.2.1.6 Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF)



Le PRIF est un engagement partenarial explicite entre une commune, l'AEV (Agence des Espaces Verts) et le Conseil régional afin de pérenniser la vocation forestière, naturelle ou agricole d'un site délimité. C'est donc l'expression d'une décision politique concertée, permettant à la Région Île-de-France de mettre en œuvre une démarche et des actions de préservation et de mise en valeur des espaces ouverts et des paysages.

Plusieurs PRIF sont recensés sur le territoire de l'intercommunalité :

- **La Tégéval**, voie verte passant au niveau du parc de la Plage Bleue à Valenton ;
- **La forêt régionale de Grosbois**, faisant partie de l'arc forestier du Val-de-Marne, et dont une portion se trouve sur le territoire communal de Villeneuve-Saint-Georges ;
- **La Plaine de Montjean**, qui abrite les dernières terres agricoles du plateau de Longboyau, à Rungis et à Fresnes ;



La Tégéval à Valenton (Even Conseil)

9.2.1.7 Espaces Naturels Sensibles (ENS)



Les espaces naturels sensibles sont des sites dont la faune, la flore, les milieux naturels ou le paysage nécessitent une protection car ils sont remarquables. Ils sont ouverts au public sauf exception justifiée par la fragilité du milieu ou pour des raisons de sécurité.



Le Code de l'urbanisme stipule, à l'article L113-8 : Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 101-2 ».

De nombreux espaces naturels sensibles et espaces naturels associés sont présents sur le territoire de l'intercommunalité :

- Le parc de la Plage Bleue à Valenton ;
- L'espace Duclos à Valenton ;
- Le champ St-Julien à Valenton ;
- L'espace naturel de la Pierre Fitte à Villeneuve-le-Roi ;
- Les Berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges ;
- Le parc des Lilas à Vitry-sur-Seine ;
- Le parc des Hautes Bruyères à Villejuif ;
- Le fort d'Ivry-sur-Seine ;



Périmètres de protection de la biodiversité :

-  Espaces Naturels Sensibles
-  Arrêté de Protection de Biotope (hors territoire)

Périmètres d'inventaires de la biodiversité :

-  Znieff de type I
-  Znieff de type II

Zones humides :

-  Enveloppe d'alerte des zones humides (classe 2 et 3)

Carte des zones à fort intérêt écologique sur le territoire de GOSB (Even Conseil)

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

9.2.1.8 Évaluation des enjeux habitats liés à ces zonages

- Préserver les habitats localisés soumis à une pression de l'urbanisation donc de l'artificialisation des sols, notamment les corridors écologiques identifiés le long de la Seine (roselières, ripisylves)
- Limiter la consommation des derniers espaces naturels et agricoles par des outils règlementaires adaptés dans les documents d'urbanisme
- Tirer profit du potentiel écologique des plus petits cours d'eau : l'Yerres, le ru de Rungis et le ru de Morangis et reconquérir les berges sur les portions le permettant
- Encourager les opérations de désartificialisation, désimperméabilisations sur les emprises minérales qui le permettent (cimetières, parkings, délaissés urbains, friches industrielles)
- Supprimer les principaux obstacles et points de fragilité de la TVB identifiée, tels que les seuils, les barrages, coupure urbaine et fragmentation due aux infrastructures de transport
- Accorder une attention particulière aux espaces sensibles, tels que les franges urbanisées du territoire, les lisières des milieux naturels
- Favoriser les liaisons douces identifiées et en promouvoir la multifonctionnalité

9.2.2 Analyse floristique

9.2.2.1 Synthèse des données concernant la biodiversité connue

Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), service scientifique faisant partie du Muséum National d'Histoire Naturelle, recense la flore et les habitats naturels des communes du Bassin parisien, par réalisation d'inventaires de terrain sur des zones de

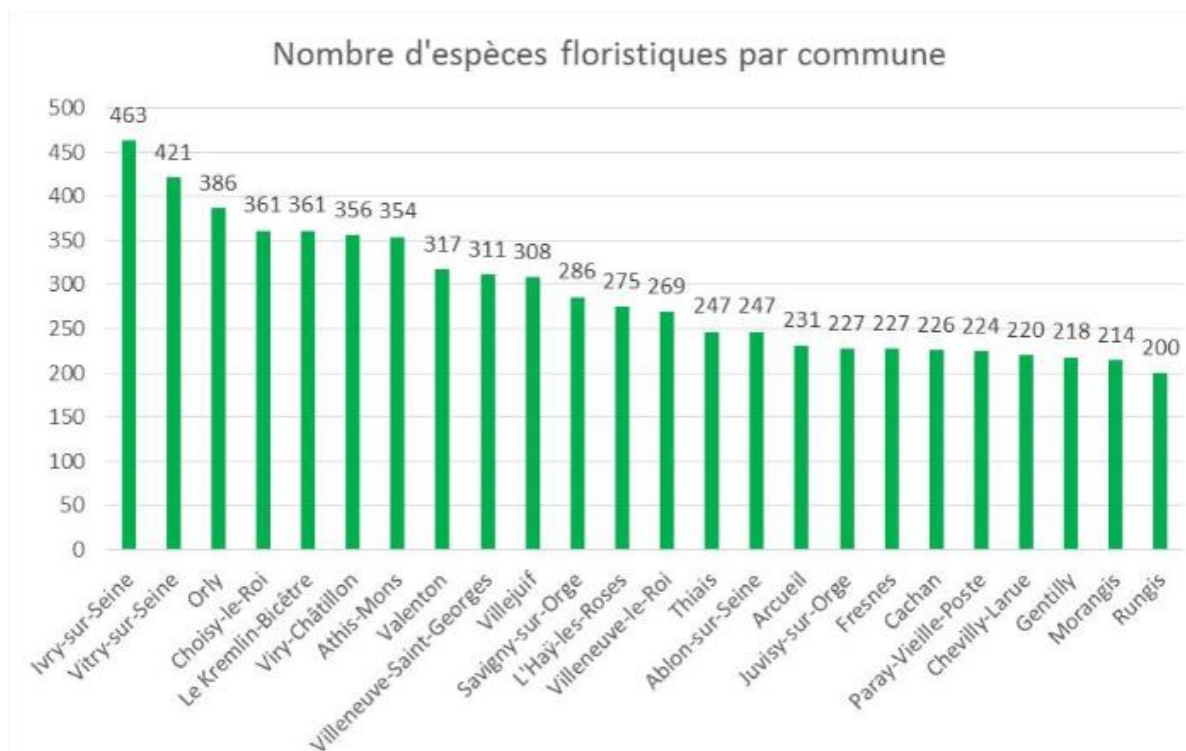
relevés, complétés par des interprétations ex-situ de cartes géologiques, pédologiques, données anciennes, photographies aériennes...

Le tableau ci-dessous présente les résultats de ce recensement floristique sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre :

Commune	Nombre d'espèces recensées après 2000	Espèces Protégées en France ou Ile-de-France	Espèces inscrites sur la liste Rouge régionale (CR, EN et VU)	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Ivry-sur-Seine	481	1	8	8
Le Kremlin-Bicêtre	262	0	0	0
Gentilly	214	0	0	0
Arcueil	266	0	0	1
Fresnes	118	0	0	0
Rungis	262	0	0	2
Cachan	228	1	2	1
Villejuif	307	1	2	2
Vitry-sur-Seine	373	0	1	4
Choisy-le-Roi	179	0	1	1
Thiais	262	0	0	0
Chevilly-Larue	220	1	0	0
L'Hay-les-Roses	283	0	1	1
Valenton	363	2	0	2
Orly	355	1	4	3
Paray-Vieille-Poste	261	0	0	1
Morangis	156	0	2	1
Savigny-sur-Orge	144	0	0	1
Juvisy-sur-Orge	224	0	1	1
Viry-Chatillon	155	1	2	2
Athis-Mons	123	2	2	3
Villeneuve-le-Roi	264	1	0	0
Ablon-sur-Seine	272	0	0	1
Villeneuve-Saint-Georges	309	0	1	1

CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable

Les inventaires floristiques montrent que le nombre moyen d'espèces par commune sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre est de 290 espèces en moyenne, avec un minima sur la commune de Rungis (200 espèces différentes inventoriées) et un maxima pour Ivry-sur-Seine (463 espèces). Ces résultats sont à nuancer du fait de la grande hétérogénéité du nombre d'inventaires réalisés entre les communes du territoire.



Le CBNBP a réalisé un inventaire floristique détaillé sur 6,8% du territoire de Grand Orly Seine Bièvre, soit sur environ 840 hectares. Cet inventaire identifie 912 espèces végétales, soit 63% de la flore francilienne. Parmi celles-ci, 698 espèces sont indigènes au territoire.

La flore patrimoniale :

La flore de Grand Orly Seine Bièvre comprend 237 espèces patrimoniales au sens large (16 % de la flore observée sur le territoire) :

- 15 espèces extrêmement rares en Ile-de-France (RRR)
- 24 espèces très rares en Ile-de-France (RR)
- 48 espèces rares en Ile-de-France (R)
- 57 espèces assez rares en Ile-de-France (AR)

La flore menacée :

La flore du Grand Orly Seine Bièvre comprend 22 espèces menacées sur la liste rouge régionale d'Île-de-France :

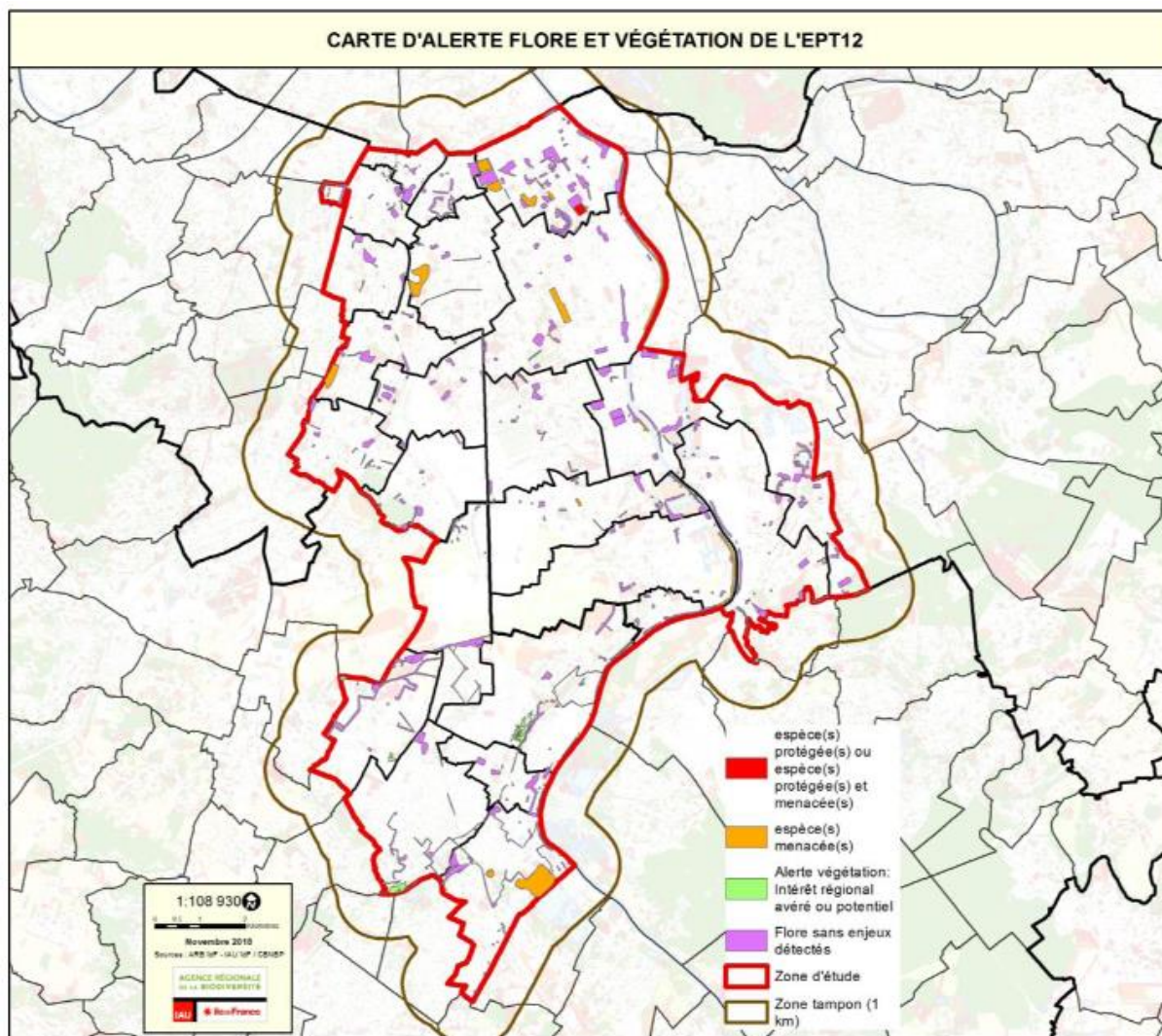
- 4 espèces en danger critique (CR)
- 6 espèces en danger (EN)
- 11 espèces vulnérables (VU)
- 10 espèces sont quasi menacées (NT)

L'ensemble de ces espèces végétales doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Carte d'alerte flore et végétation

Cette carte du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) a vocation à alerter rapidement l'utilisateur sur l'existence de données d'inventaire révélant la présence d'un enjeu flore ou végétation dans un secteur particulier, concerné par un projet d'aménagement, une mesure de conservation ou toute autre opération vis-à-vis de laquelle la question de la présence éventuelle de plantes ou de végétations protégées et/ou menacées est posée. Le cas échéant, le CBNBP peut être contacté pour avoir des précisions sur la nature exacte des enjeux.

Sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre, 1 % du territoire, soit environ 137 ha, est en alerte flore ou en alerte végétation. Plusieurs secteurs sont identifiés comme d'intérêt régional avéré ou potentiel vis-à-vis de la végétation observée. C'est le cas par exemple du coteau des Vignes à Athis-Mons ou d'une partie du parc du Château à Savigny-sur-Orge. La surface totale concernée sur le territoire est de 16,3 ha.



Carte d'alerte flore et végétation (Institut Paris Région)

La flore protégée :

19 zones présentant une flore protégée et menacée ou une flore protégée non menacée ont été recensées pour une surface totale de 26,6 ha. Elles se trouvent notamment le long des berges de Seine au niveau de Viry-Châtillon, Athis-Mons, Villeneuve-le-Roi, Orly, Choisy-le-Roi, Vitry-sur-Seine et Ivry-sur-Seine, mais également le parc de l'Hôpital Charles-Foix à Ivry-sur-Seine, le chantier du Grand Paris Express à Cachan (Ligne 15), le Parc aux Oiseaux à Juvisy-sur-Orge ainsi qu'une portion du Parc départemental de la plage bleue à Valenton.

La flore non protégée :

Le territoire compte 24 zones de flore menacée non protégée, plusieurs secteurs se situent au niveau de Ivry-sur-Seine : le cimetière parisien, le nouveau cimetière communal ainsi que le parc derrière la piscine municipale, l'étang des noues de Seine et le cimetière communal à Viry-Châtillon, entre la D5 et le nord du parc des Lilas à Vitry-sur-Seine, le parc départemental des Hautes Bruyères à Villejuif, le parc de la Bièvre à l'Haÿ-les-Roses ou encore une partie des berges de Seine à Choisy-le-Roi.

Évaluation des enjeux habitats et flore

9.2.2.2 Évaluation des enjeux flore

- Renforcer les connaissances sur la flore locale de l'EPT, afin d'accroître la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques
- Privilégier la gestion différenciée des espaces publics pour permettre aux espèces locales de réaliser leur cycle biologique naturel et lutter contre les plantes invasives au moment opportun

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

9.2.3 Analyse faunistique

9.2.3.1 Synthèse bibliographique des données concernant la biodiversité connue

Inventaire CETTIA :

Les informations issues de la base de données CETTIA permettent de dresser une liste de 420 espèces faunistiques sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre. Le taxon le plus représenté est celui des oiseaux avec 26 % d'espèces observées (109 espèces) et le moins représenté est celui des crustacés avec 3 espèces observées. Les espèces faunistiques observées des principaux taxons représentent 53 % de la faune d'Île-de-France (Oiseaux, amphibiens, reptiles, mammifères et insectes).

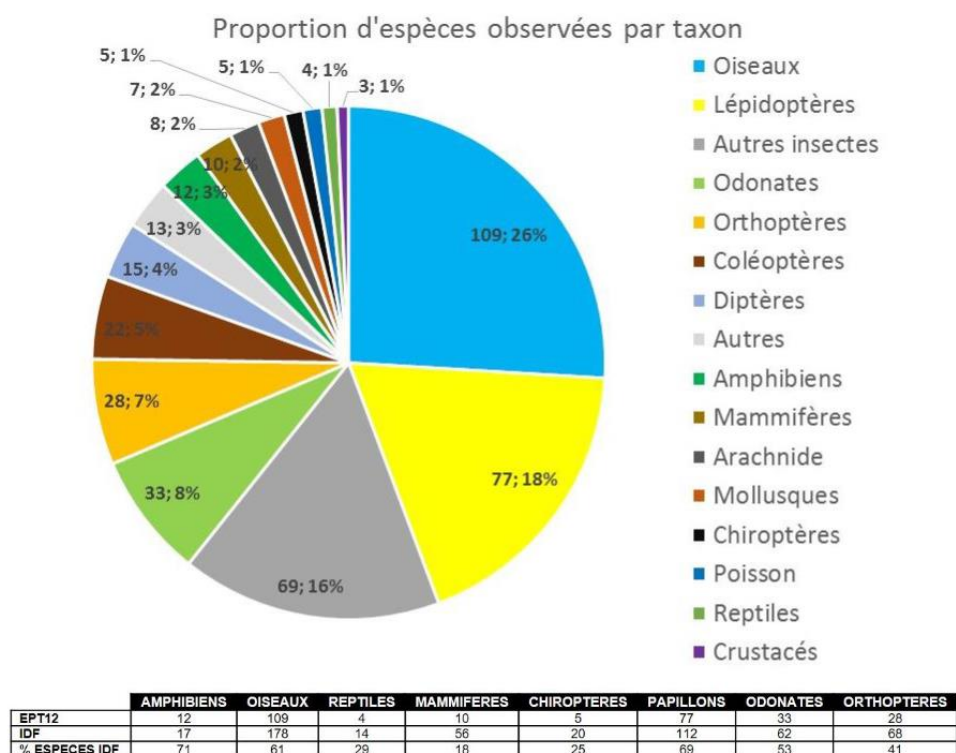
La flore patrimoniale :

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'espèces faunistiques patrimoniales par classes d'animaux inventorié sur le territoire :

Deux espèces sont extrêmement rares en Île-de-France, l'Anax porte-selle (*Hemianax ephippiger*) observée dans le parc départemental de la Plage Bleue à Valenton et la Passagère (*Dysgonia algira*) observée à Villejuif.

Espèces menacées recensées :

Le tableau ci-dessous présente les résultats du recensement faunistique réalisé par l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre :



Graphique synthétisant le nombre d'espèces inventoriées sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre (IAU Ile de France)

CLASSE DE RARETE	OISEAUX	AMPHBIENS	REPTILES	MAMMIFERES	CHIROPTERES	PAPILLONS	ODONATES	ORTHOPTERES
Extrêmement rare (RRR)	0	0	0	0	0	1	1	0
Très rare (RR)	1	0	0	0	1	2	0	1
Rare (R)	8	1	0	0	0	2	0	0
Assez rare (AR)	16	3	0	0	1	6	1	5

Nombre d'espèces patrimoniales de Grand Orly Seine Bièvre (Institut Paris Région)

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

Code espèce	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut sur la liste rouge France
66832	Anguilla anguilla	Anguille européenne	CR
2477	Ixobrychus minutus	Butor blongios	EN
3571	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	VU
67606	Esox lucius	Brochet commun	VU
60468	Nyctalus noctula	Noctule commune	VU
1958	Anas crecca	Sarcelle d'hiver	VU
3726	Anthus pratensis	Pipit farlouse	VU
4049	Saxicola rubetra	Traquet tarier	VU
60468	Nyctalus noctula	Noctule commune	VU
67606	Esox lucius	Brochet commun	VU
3571	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	VU
4049	Saxicola rubetra	Traquet tarier	VU
1958	Anas crecca Linnaeus	Sarcelle d'hiver	CR
200118	Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	EN
3726	Anthus pratensis	Pipit farlouse	EN
53332	Hesperia comma	La Virgule, Le Comma	EN
3036	Rallus aquaticus	Râle d'eau	VU
219756	Satyrium pruni	La Thécla du Prunier, la Thécla du Coudrier	VU
60360	Eptesicus serotinus	Sérotine commune	VU
2832	Pernis apivorus	Bondrée apivore	VU
4151	Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	VU
3343	Sterna hirundo Linnaeus	Sterne pierregarin	VU

VU = Espèce Vulnérable, EN = Espèce en danger, CR = Espèce en danger critique d'extinction

Zoom sur les papillons :

Les papillons de jour sont constitués de deux groupes de lépidoptères : les Rhopalocères et les Zygènes. Ils ont en commun leurs antennes en forme de massue, leur activité de butineurs de nectar et leur besoin d'ensoleillement pour assurer leur reproduction puis leur développement. Ils sont ainsi les hôtes privilégiés des habitats naturels ouverts et baignés de soleil que sont les prairies, les friches et les landes riches en végétations fleuries. Ainsi, ce groupe d'insectes est **un bon outil pour estimer la qualité de l'environnement et son évolution mais également pour étudier la « naturalité » des paysages et les effets des changements climatiques.**

L'indicateur de la qualité de prospection des Rhopalocères et Zygènes d'Île-de-France permet d'évaluer si l'effort de prospection est suffisant pour considérer si l'on a une bonne connaissance des papillons de jour présents dans chacune des communes de Grand Orly Seine Bièvre.

A ce jour, selon les données de l'ARB, seule la commune de Villejuif apparaît comme bien prospectée. Les communes d'Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine sont insuffisamment prospectées. Les autres communes du territoire sont très peu voire pas du tout prospectées.

Zoom sur les odonates :

Les odonates sont constitués de deux groupes, les anisoptères (libellules) et les zygoptères (demoiselles). Le cycle de reproduction des odonates étant **directement lié aux milieux aquatiques**, la présence, la nature ainsi que la surface de ces milieux au sein d'un territoire sont donc extrêmement importantes. Ainsi, une commune riche en milieux aquatiques et

humides diversifiés et de surface importante possède un potentiel d'accueil d'odonates accru. L'indicateur de la qualité de prospection des odonates d'Île-de-France permet d'évaluer si l'effort de prospection est suffisant pour considérer que l'on ait une bonne connaissance des Libellules présentes dans chacune des communes de l'EPT.

Seule la commune de Valenton apparaît comme bien prospectée pour les Odonates. La prospection est faible voire inexistante sur l'ensemble des autres communes du territoire.

9.2.3.2 Évaluation des enjeux faune

- Renforcer les connaissances sur la faune locale de l'EPT, afin d'accroître la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques notamment liées à l'entomofaune, bons indicateurs transversaux
- Protéger les sites uniques en Ile de France (ex : ZNIEFF roselières du parc départemental de la Plage Bleue, seul site accueillant le Traquet motteux)
- Créer et renforcer des continuités physiques à travers les restructurations urbaines futures pour assurer le déplacement des mammifères
- Favoriser la gestion différenciée dans les espaces verts publics, sensibiliser les particuliers à la nécessité de laisser la végétation s'exprimer dans leur jardin, pour favoriser l'accueil d'insectes
- Préserver des zones sans lumière tout en partie de la nuit à travers une Trame Noire et une adaptation des éclairages pour les chiroptères et la faune nocturne en général

9.3 Fonctionnement hydrographique

9.3.1 Un réseau hydrographique développé, support d'habitats et de fonctions écologiques

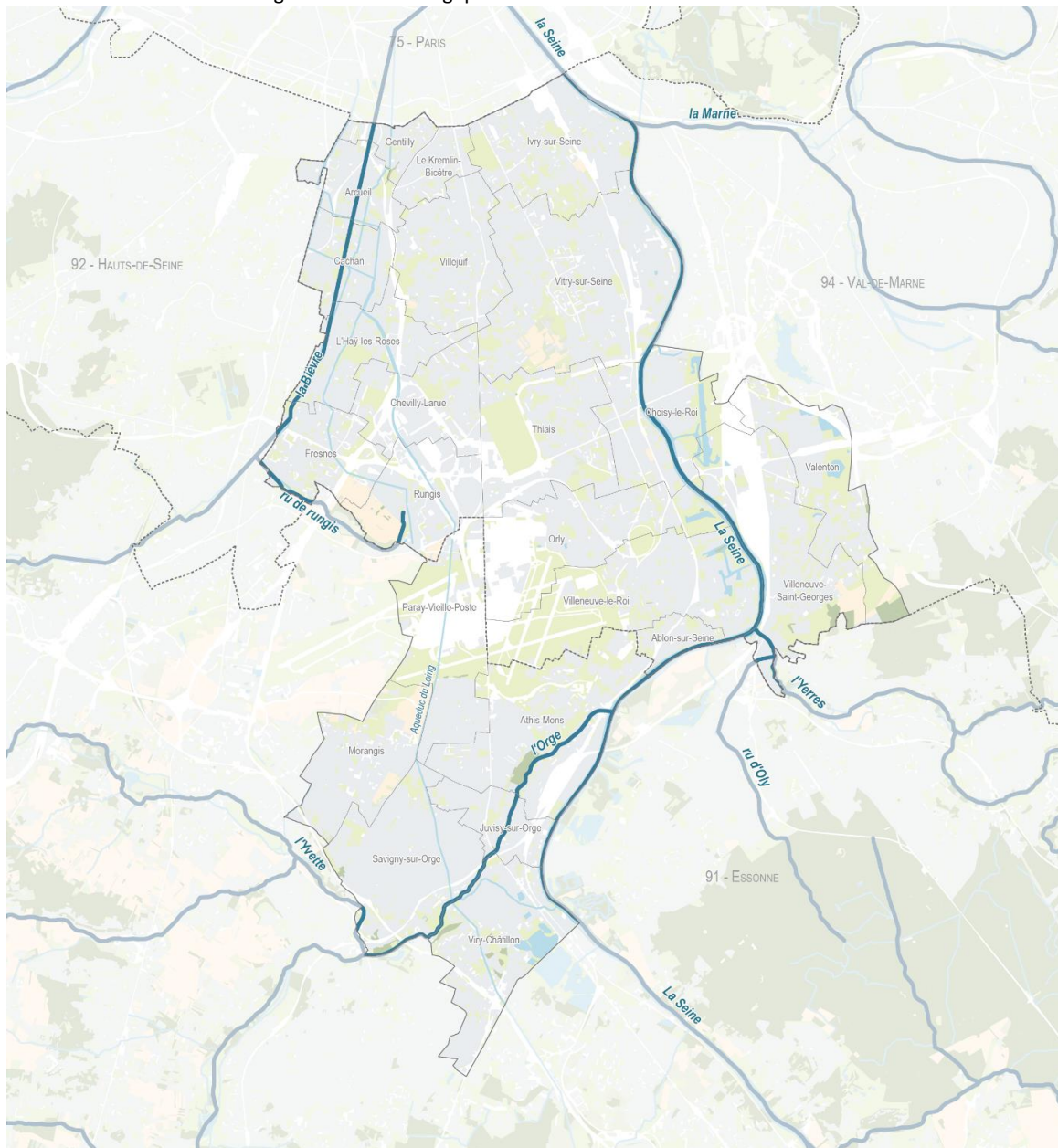
9.3.1.1 Des cours d'eau et ruisseaux peu visibles

Le territoire se situe pour sa partie Est dans le bassin de la Seine, pour sa partie Ouest dans le bassin versant de la Bièvre aval, pour sa partie Sud dans le bassin versant de l'Orge, et possède également une portion du bassin de l'Yerres à l'est du territoire (Villeneuve-Saint-Georges).

L'Orge et la Seine sont visibles sur une grande partie du territoire. La Bièvre est en grande partie enterrée, elle est toutefois visible sur certains tronçons, notamment au niveau de la commune de l'Haÿ-les-Roses. Ces tronçons ouverts de cours d'eau sont d'un grand intérêt écologique

et doivent être préservés, d'autant plus qu'ils constituent des milieux relictuels sur le territoire. Des travaux visent actuellement à ré-ouvrir davantage le cours d'eau de la Bièvre.

La confluence entre la Seine et l'Yerres se trouve sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges. Le cours d'eau reste très discret dans le paysage communal, celui-ci étant visible uniquement le long de la rue de Crosne. Ses berges, généreusement végétalisées, constituent un refuge qualitatif pour la biodiversité.

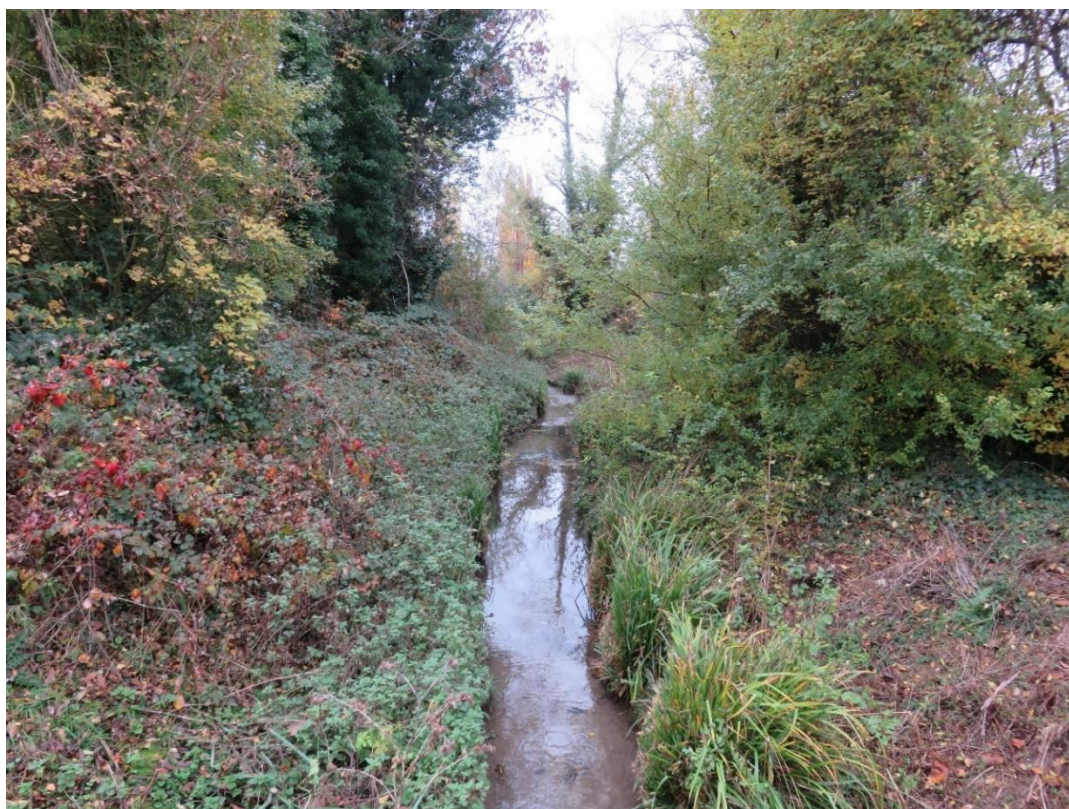


Cartographie des cours d'eau traversant le territoire de Grand Orly Seine Bièvre (Even Conseil)

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES



Portion de Bièvre ré-ouverte en 2016, commune de l'Hay-les-Roses (Even Conseil)



Le ru de Rungis, s'écoulant au milieu du parc des Aulnes, Fresnes (Even Conseil)

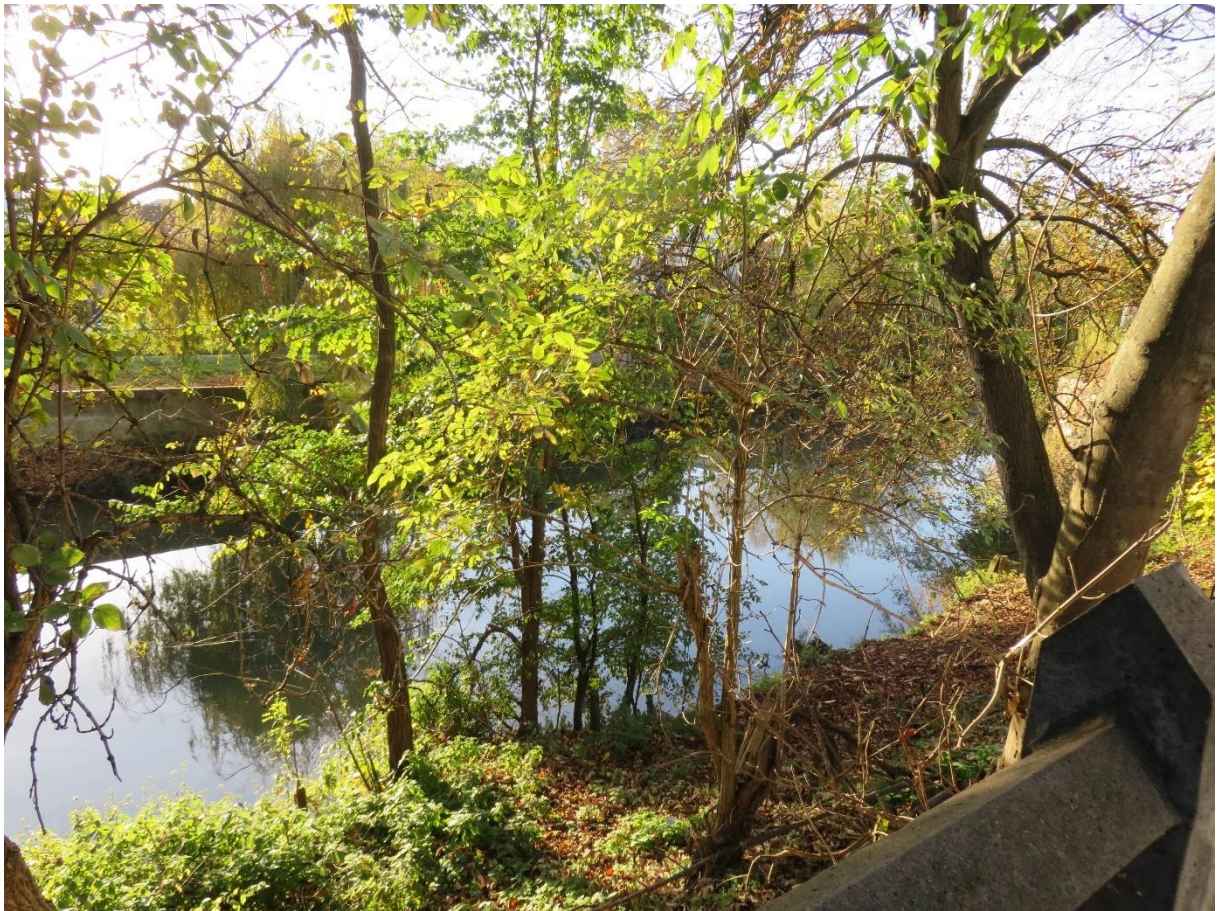
ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES



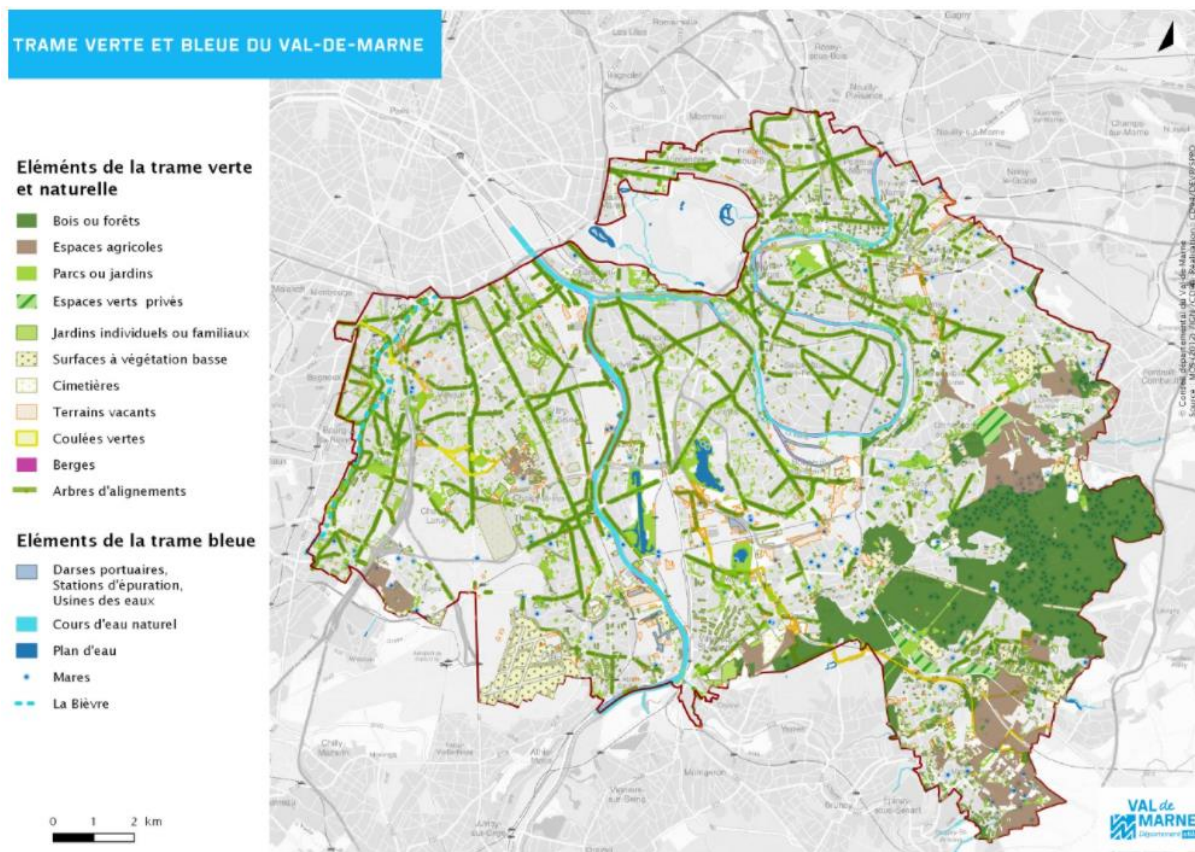
L'Orge à Juvisy-sur-Orge, à proximité du centre-ville (Even Conseil)



Lacs de Viry-Chatillon (Even Conseil)



L'Yverres, visible depuis la rue de Crosne à Villeneuve-Saint-Georges (Even Conseil)



Des zones humides porteuses d'enjeux environnementaux forts à préserver



Les trames aquatiques sont complétées par **les milieux humides** (habitats boisés marécageux et alluviaux, prairies humides, réseaux de mares) qui permettent la dispersion des espèces et constituent des habitats annexes, parfois liés aux autres réservoirs de biodiversité (des milieux ouverts ou boisés). Ces habitats étant rares et les cours d'eau constituant à la fois des réservoirs de biodiversité et des axes de dispersion, la Trame Bleue est évoquée **comme un continuum** (un ensemble homogène), sans distinction entre réservoirs et corridors.

Les zones humides constituent des écosystèmes riches et complexes, qui offrent des conditions de vie favorables à l'alimentation et à la reproduction d'une diversité importante d'espèces faunistiques et floristiques. Dans le monde, les zones humides abritent 35 % des espèces rares et en danger, constituant un patrimoine naturel d'exception. En France, la moitié des oiseaux et un tiers des espèces végétales remarquables et menacées dépendent de leur existence. Elles jouent ainsi un rôle

fondamental pour la préservation de la diversité biologique mais également pour le maintien de la qualité de l'eau et la gestion équilibrée de la ressource en eau par leur rôle d'autoépuration, de prévention des inondations (champs d'expansion des crues, ralentissement physique des flux d'eau) et de réalimentation des nappes.

L'intercommunalité Grand Orly Seine Bièvre abrite des zones humides de grand intérêt écologique :

- Le Bassin de la Seine
- Le plan d'eau du parc interdépartemental de Choisy-le-Roi
- Le port de Villeneuve-le-Roi
- Quelques zones humides sont inventoriées au niveau du coteau des Vignes
- Le bassin de la Bièvre
- La zone humide de part et d'autre du parc des Lilas
- Le bassin de l'Orge

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

9.3.2 Un réseau hydrographique contraint par l'urbanisation et marqué par des ruptures de continuités

Bien que développé sur le territoire, le réseau hydrographique de Grand Orly Seine Bièvre est marqué par un enfouissement de la Bièvre, et l'artificialisation des berges. La trame bleue est donc interrompue au droit des tronçons busés des rivières et rus du territoire. Les cours d'eau enterrés perdent alors la grande majorité de leur intérêt écologique, et constituent des discontinuités écologiques importantes. De plus, les eaux présentes sur le territoire sont toutes jugées de mauvaise qualité par

l'Office Français de Biodiversité (OFB), tous fleuves et rus confondus (Seine, Bièvre, Orge, Yerres, ru de Rungis). L'importante présence des activités industrielles à proximité des cours d'eau contribue à une mauvaise qualité des eaux du territoire.

Par ailleurs, plusieurs obstacles à l'écoulement sont identifiés au SRCE, notamment le long de l'Yvette, de l'Orge et de la Seine.

9.3.3 Des opportunités et initiatives en faveur de la restauration de la trame bleue

Des projets de réouverture de la Bièvre aval sont en cours ou sont prévus dans les années à venir.

Le contrat Bièvre « Eau, Climat et Trame Verte et Bleue » 2020-2024 est un document qui formalise l'engagement des acteurs publics et associatifs locaux, des grands aménageurs et gestionnaires de réseaux de transports et d'espaces privés et des partenaires financiers autour d'un projet collectif de gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Bièvre. Ce contrat s'inscrit dans une démarche de mise en application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bièvre,

approuvé en juillet 2017, et ses objectifs sont les suivants :

- Amélioration de la qualité de la Bièvre en vue de sa réouverture et de l'objectif baignade en Seine pour les Jeux Olympiques de 2024 ;
- Réouverture et renaturation de la Bièvre et de ses affluents ;
- Maîtrise des ruissellements via une déconnexion et une gestion à la source des eaux pluviales ;
- Gestion globale et cohérente du bassin versant.

9.4 La Trame Verte et Bleue, un outil d'aménagement du territoire

9.4.1 Un réseau écologique à grande échelle



Pour se maintenir et se développer, tous les êtres vivants ont besoin de pouvoir échanger et donc de circuler. Depuis quelques décennies, l'intensité et l'étendue des activités humaines (urbanisation, construction d'infrastructures, intensification de l'agriculture) contraignent voire empêchent les possibilités de communication et d'échanges pour la faune et la flore sauvage. Cette fragmentation des habitats naturels est l'un des principaux facteurs de réduction de la biodiversité. L'enjeu est donc de limiter cette fragmentation en recréant des liens écologiques.

Pour répondre à cet enjeu, la **Trame Verte et Bleue** constitue un **outil d'aménagement du territoire** qui vise à constituer ou à reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour

permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer et donc d'assurer leur survie et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

LA TRAME VERTE ET BLEUE EST :

- Un outil d'aménagement du territoire

LA TRAME VERTE ET BLEUE

N'EST PAS :

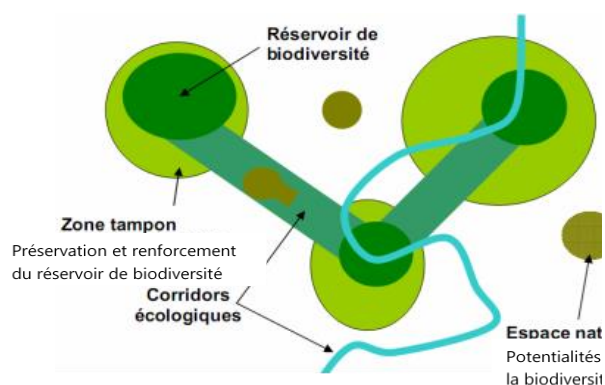
- Un périmètre de protection de la biodiversité

ENJEUX PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

<ul style="list-style-type: none"> Un système de hiérarchisation de l'intérêt écologique des espaces, auquel pourront être associées des dispositions réglementaires dans le PLUi 	<ul style="list-style-type: none"> Une « contrainte » qui s'applique aux différentes zones du territoire
<ul style="list-style-type: none"> Une manière de représenter la qualité écologique des espaces 	<ul style="list-style-type: none"> Un recensement exhaustif de la biodiversité sur le territoire : les zones hors réservoirs présentant aussi un intérêt écologique

Deux types d'espaces se distinguent dans la Trame Verte et Bleue :

- Les réservoirs de biodiversité** : ce sont les milieux les plus remarquables du point de vue de la biodiversité. Ils abritent des espèces jugées prioritaires ou déterminantes ou constituent un habitat propice à leur accueil. Les conditions vitales au maintien de la biodiversité et à son fonctionnement sont réunies (une espèce peut y trouver les conditions favorables à son cycle biologique : alimentation, reproduction, repos, ...).



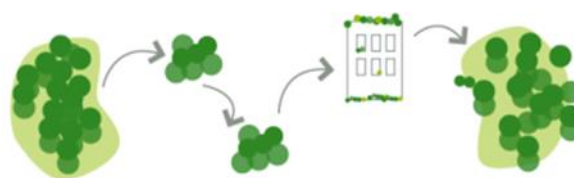
Fonctionnement de la Trame Verte et Bleue (source : Even conseil)

- Les corridors écologiques** : ce sont des espaces de nature plus « ordinaire » permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité. Les déplacements permettent à la faune de subvenir à la fois à ses besoins journaliers (nutrition), saisonniers (reproduction) ou annuels (migration). Deux types de corridors se distinguent :
 - ✓ **Les corridors linéaires** : ils présentent une continuité au sol, sans obstacles, et permettent de relier deux réservoirs de biodiversité de façon linéaire. Ils permettent les déplacements de la faune terrestre (mammifères notamment). Exemple : alignements d'arbres, haies, ...
 - ✓ **Les corridors en pas japonais** : ils sont localisés en îlots ponctuels, et permettent d'assurer les échanges entre les réservoirs de biodiversité pour la faune volante (chiroptères, avifaune, insectes). Exemple : jardins dans le tissu

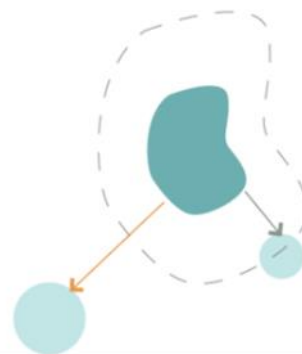
pavillonnaire, les espaces verts publics, petits bosquets.



Corridor écologique linéaire



Corridor écologique en pas japonais



Réservoir - corridor de la trame humide

Différents types de corridors (source : EVEN Conseil)

La Trame Verte et Bleue se décline en **différentes sous-trames**, correspondant aux grands types de milieux et aux besoins spécifiques des espèces qui leur sont associés :

- La sous-trame des milieux aquatiques et humides ou « trame bleue » intimement liée au fonctionnement hydrographique présenté dans le chapitre ci-avant ;
- La sous-trame boisée ;
- La sous-trame des milieux ouverts.

Sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre, il existe un certain nombre de composantes de trames **qui appartiennent à plusieurs trames à la fois**. Le parc des Lilas à Vitry-sur-Seine par exemple, réunit à la fois une trame boisée et une trame de milieux ouverts. Ces espaces particulièrement remarquables correspondent à des **réservoirs de biodiversité et espaces relais multitrames**.

Définition des réservoirs de biodiversité multitrames

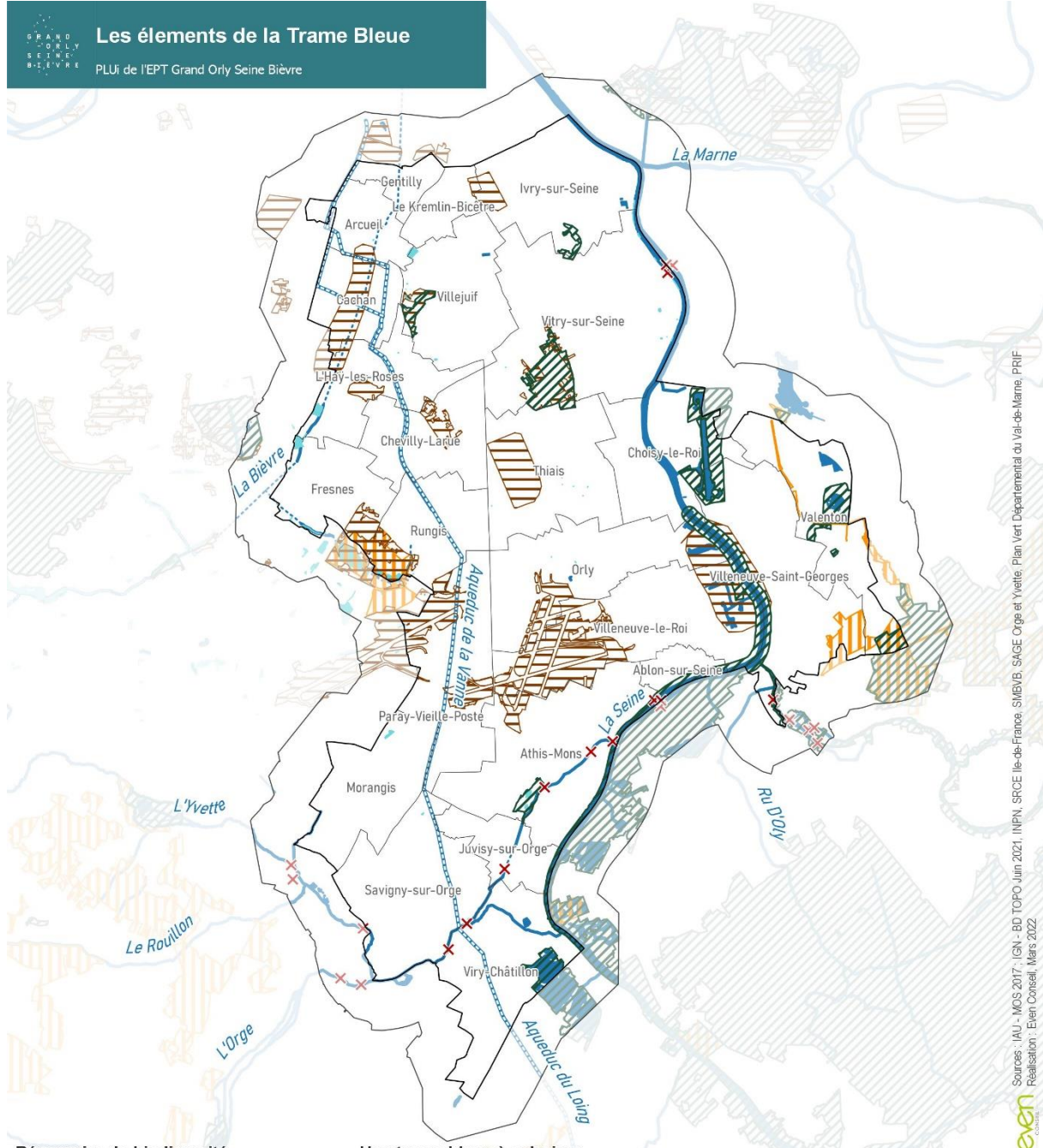
9.4.2 Identification de la trame bleue du territoire
Les **réservoirs de biodiversité « multitrames »** sont très hétérogènes en termes d'habitats, c'est-à-dire qu'ils peuvent comprendre en leur sein des zones de forêts comme des zones de prairies, etc.

Les réservoirs multitrames, composés à la fois de milieux forestiers, de milieux ouverts et/ou de milieux aquatiques et humides, représentent des secteurs d'intérêt pour la biodiversité. Ces réservoirs de biodiversité correspondent à l'ensemble des périmètres d'inventaire et de protection présents sur le territoire. Ils comprennent donc les ZNIEFF de type I et II, la Réserve Naturelle Régionale de la Bièvre ainsi que les Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Réservoir de biodiversité et corridor écologique de la trame bleue

Comme expliqué dans le paragraphe suivant (Cf §8.4.2), la Trame Bleue est évoquée comme **un continuum, sans distinction entre réservoirs et corridors**. Elle est composée des cours d'eau, plans d'eau et zones humides potentielles ou bien avérées identifiées sur le territoire.

Les éléments de la Trame Bleue
 PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre

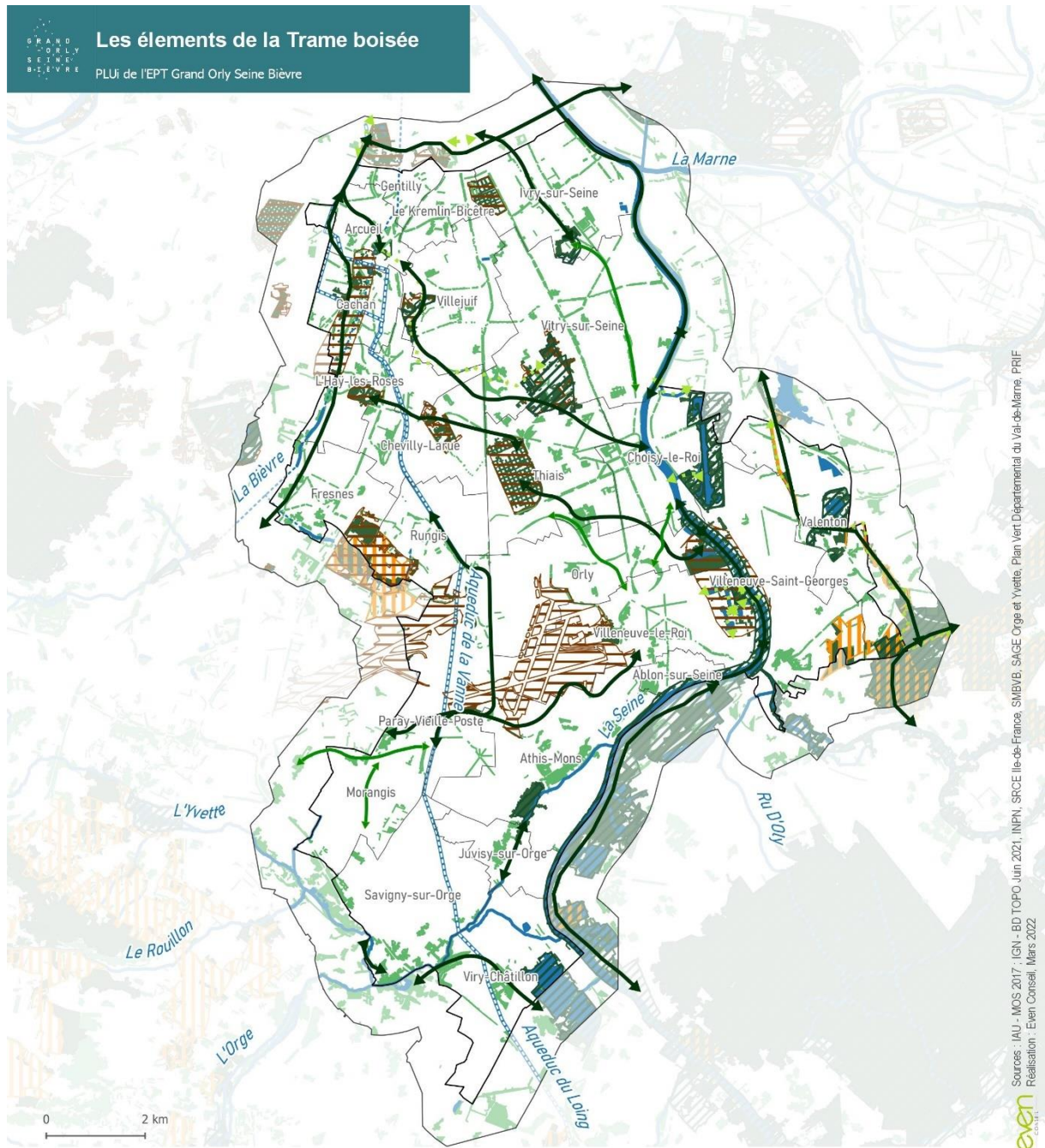


- Réservoirs de biodiversité multitrames à préserver**
- Réservoirs liés à des périmètres de protection et d'inventaire (APB, ZNIEFF I et II, ENS - dont parc inter-départemental en projet à Choisy-le-Roi)
 - Secteurs reconnus pour leur intérêt écologique (d'après le SRCE)
 - Périmètres régionaux d'intervention foncière

- Une trame bleue à valoriser**
- Zones humides inventoriées (SAGE SMBVB et SAGE Orge et Yvette)
 - Plans d'eau et cours d'eau à ciel ouvert
 - Aqueduc
 - Cours d'eau enterré ou busé
- Des sources de fragmentation à dépasser**
- Obstacles à l'écoulement

Sources : IAU - MOS 2017 ; IGN - BD TOPO Juin 2021 ; INPN, SRCE Ile-de-France, SMBVB, SAGE Orge et Yvette, Plan Vert Départemental du Val-de-Marne, PRIF Réalisation : Even Conseil, Mars 2022

9.4.3 Identification de la trame boisée du territoire



Les éléments de la Trame boisée
 PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre

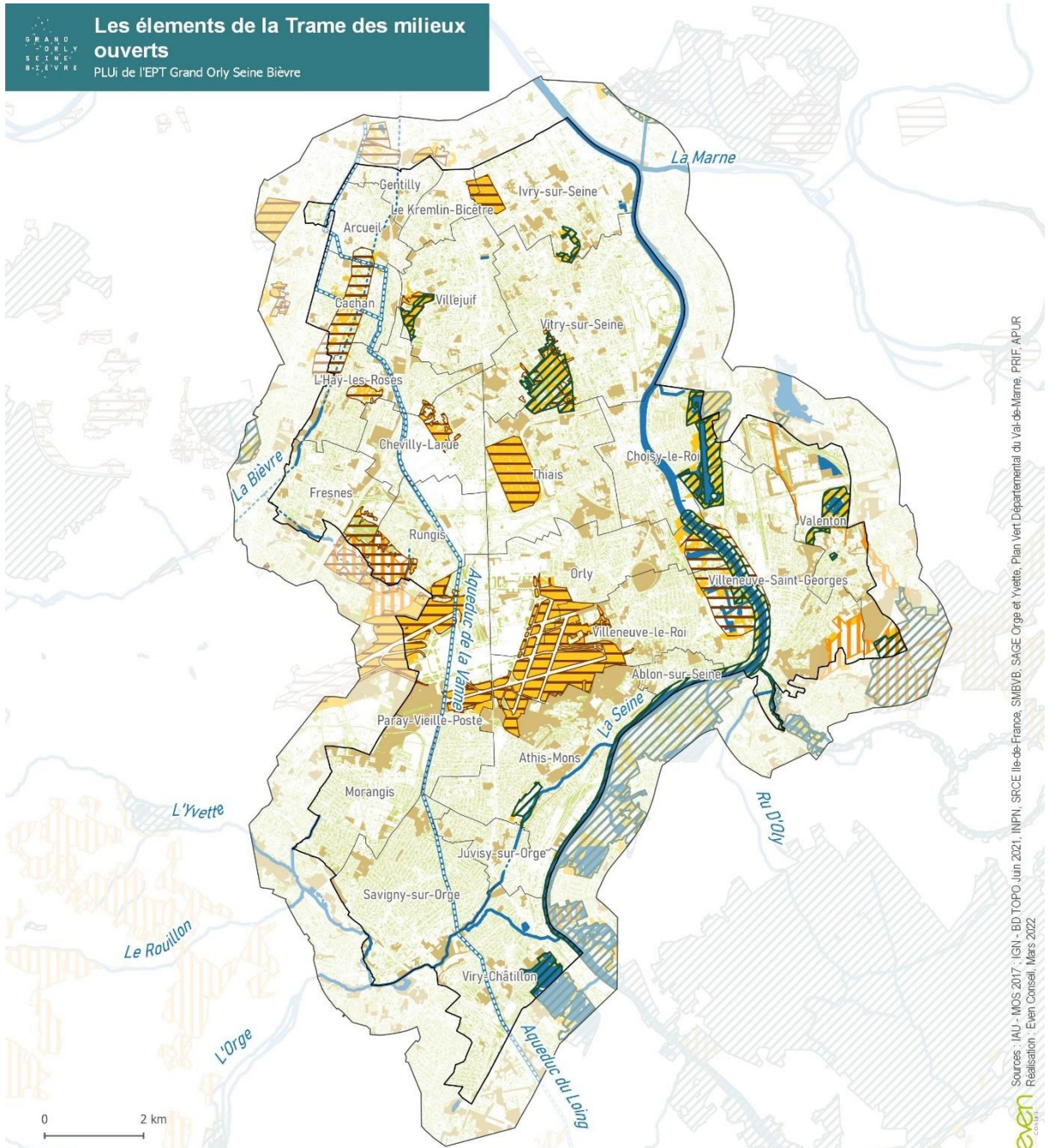
- Réservoirs de biodiversité multitrames à préserver**
- Réservoirs liés à des périmètres de protection et d'inventaire (APB, ZNIEFF I et II, ENS - dont parc inter-départemental en projet à Choisy-le-Roi)
 - Secteurs reconnus pour leur intérêt écologique (d'après le SRCE)
 - Périmètres régionaux d'intervention foncière
 - Continuïtés écologiques (d'après SRCE, SDRIF et DOO du SCoT de la Métropole du Grand Paris)
 - Corridors locaux (identifiés dans les PLU)

- Une trame boisée à pérenniser**
- Réservoirs de biodiversité forestier
 - Boisements formant des espaces relais
 - Des continuités à la fonctionnalité réduite mais essentielles en contexte urbain dense : haies et alignements d'arbres
 - Corridors boisés à restaurer (d'après SRCE)

Sources : IAU - MDS 2017 ; IGN - BD TOPO, Jun 2021, INPN, SRCE Ile-de-France, SNEVB, SAGE Orge et Yvette, Plan Vert Départemental du Val-de-Marne, PRIF
 Réalisation : Even Conseil, Mars 2022



9.4.4 Identification de la trame des milieux ouverts du territoire



Les éléments de la Trame des milieux ouverts
 PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre

- Réservoirs de biodiversité multitrames à préserver**
- Réservoirs liés à des périmètres de protection et d'inventaire (APB, ZNIEFF I et II, ENS - dont parc inter-départemental en projet à Choisy-le-Roi)
 - Secteurs reconnus pour leur intérêt écologique (d'après le SRCE)
 - Périmètres régionaux d'intervention foncière
 - Continuités écologiques (d'après SRCE, SDRIF et DOO du SCoT de la Métropole du Grand Paris)
 - Corridors locaux (identifiés dans les PLU)

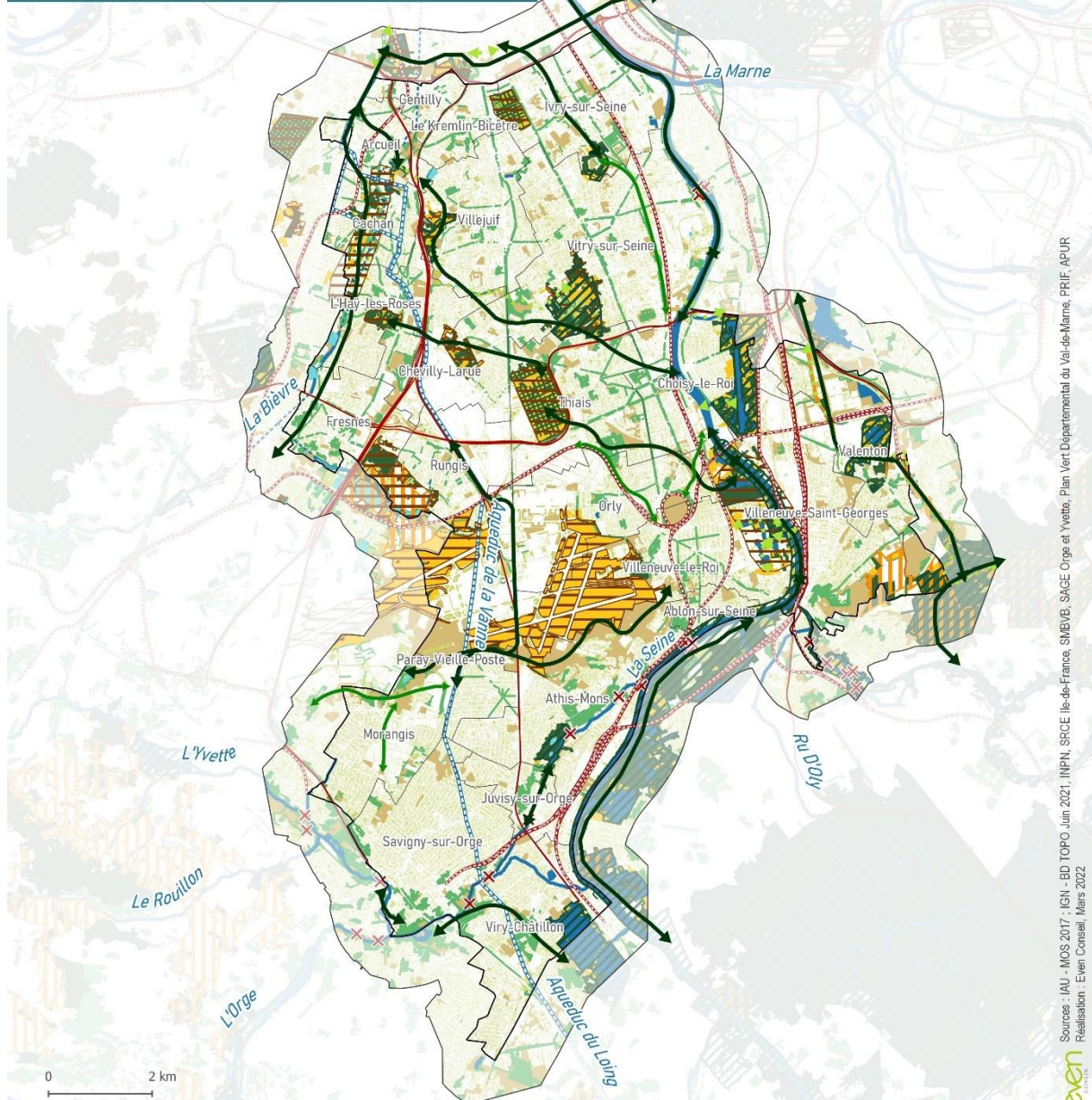
- Une trame des milieux ouverts à développer**
- Réservoirs de biodiversité des milieux ouverts
 - Espaces relais des milieux ouverts
 - Espaces relais des milieux ouverts en pas japonais

Sources : IAU - MGS 2017 ; IGN - BD TOPO, Jun 2021 ; INPN, SRCE Ile-de-France, SNEVB, SAGE Orge et Yvette, Plan Vert Départemental du Val-de-Marne, PRIF, APUR
 Réalisation : Even Conseil, Mars 2022



9.4.5 Synthèse de la Trame Verte et Bleue du territoire

Les éléments de la Trame Verte et Bleue
 PLUI de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre



Source : IAU - MOS 2017 ; IGN - BD TOPO 2017 ; INPN, SRCE Ile-de-France, SIMEVE, SAGE Orge et Yvette, Plan Vert Départemental du Val-de-Marne, PRIF, APUR
 Réalisation : Even Conseil, Mars 2022



- Réservoirs de biodiversité multitrames à préserver**
- Réservoirs liés à des périmètres de protection et d'inventaire (APB, ZNIEFF I et II, ENS - dont parc inter-départemental en projet à Choisy-le-Roi)
 - Secteurs reconnus pour leur intérêt écologique (d'après le SRCE)
 - Périmètres régionaux d'intervention foncière
 - Continuités écologiques (d'après SRCE, SDRIF et DOO du SCot de la Métropole du Grand Paris)
 - Corridors locaux (identifiés dans les PLU)

- Une trame bleue à valoriser**
- Zones humides inventoriées (SAGE SMBVB et SAGE Orge et Yvette)
 - Plans d'eau et cours d'eau à ciel ouvert
 - Aqueduc
 - Cours d'eau enterré ou busé
- Une trame boisée à pérenniser**
- Réservoirs de biodiversité forestier
 - Boisements formant des espaces relais
 - Des continuités à la fonctionnalité réduite mais essentielles en contexte urbain dense : haies et alignements d'arbres
 - Corridors boisés à restaurer (d'après SRCE)

- Une trame des milieux ouverts à développer**
- Réservoirs de biodiversité des milieux ouverts
 - Espaces relais des milieux ouverts
 - Espaces relais des milieux ouverts en pas japonais
- Des sources de fragmentation à dépasser**
- Obstacles à l'écoulement
 - Infrastructures ferroviaires majeures
 - Infrastructures routières majeures

9.4.6 Le rôle multifonctionnel de la Trame Verte et Bleue

Les espaces de la Trame Verte et Bleue ne sont pas voués à être sanctuarisés. Ils s'intègrent dans le territoire en participant au bon fonctionnement des écosystèmes, mais sont également porteurs de fonctions sociales et économiques, en rendant des services à la collectivité. Voici quelques exemples :

- La structuration des paysages et l'amélioration du cadre de vie

Les vergers, les prairies, les haies, les bosquets, zones humides etc... sont autant d'éléments qui structurent le paysage. Ces espaces sont très importants pour la structure géographique des villes et villages, en constituant une limite naturelle de l'étalement urbain, en diversifiant les paysages du territoire, en créant des continuités, etc.

- La santé

La préservation et le développement de la Trame Verte et Bleue joue également un rôle dans la santé des habitants du territoire. En développant les réseaux de liaisons douces, en proposant des espaces de nature à proximité et en développant l'offre de loisirs, le territoire devient plus propice aux activités sportives. Par ailleurs, le renforcement de l'armature végétale du territoire améliore la qualité de l'air, de même que la santé des habitants.

- L'épuration des eaux et de l'air

La végétation contribue à améliorer la qualité de l'air, en particulier en filtrant les particules fines et en absorbant certaines particules polluantes. Par ailleurs, l'auto-épuration de l'eau via la dégradation des substances présentes résulte de l'action de nombreux micro-organismes spécialisés présents dans les sols et dans l'eau. La richesse et la diversité des organismes dans le milieu permet d'avoir une complémentarité de fonction et favorise ainsi le processus d'auto-épuration.

- La prévention des inondations

Les zones humides régulent les régimes hydrologiques. En effet, elles ont un rôle de zone tampon en « absorbant » momentanément l'excès d'eau de pluie pour le restituer progressivement lors des périodes de sécheresse dans le milieu naturel (fleuves et rivières situés en aval). Elles participent ainsi à la diminution de l'intensité des crues et

9.4.7 D'autres continuités écologiques à identifier et préserver : la trame noire.

Au-delà des enjeux liés aux différentes sous-trames, le bon fonctionnement écologique du territoire relève également des continuités de sa **Trame noire**, c'est-à-dire où l'éclairage est absent ou réduit de manière favorable à la biodiversité

soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage.

Les éléments de trames vertes jouent aussi un rôle dans la gestion des ruissellements et donc dans la maîtrise des inondations pluviales en préservant des sols perméables qui favorisent l'infiltration d'une partie des eaux ou encore en ralentissant les écoulements.

Certains peuvent aussi servir d'espaces d'activités de plein air : liaisons douces, aires de jeux, découvertes des richesses faunistiques et floristiques du territoire (observations naturalistes), pêche, chasse, etc...

- Des fonctions économiques et nourricières

Les espaces de Trame Verte et Bleue rendent de nombreux services à la collectivité et en ce sens participent au développement économique du territoire. Ils interfèrent à la fois au niveau de la production agricole (pollinisation, fertilité des sols, régulation des ravageurs et des maladies etc...), de la prévention des risques naturels et, de par la structuration des paysages, la diversité des espèces animales et végétales, permettent également de soutenir le développement d'une activité touristique.



Le développement d'une Trame Verte et Bleue dépasse donc son rôle pour la biodiversité et présente un intérêt réel pour améliorer la qualité des paysages et la qualité du cadre de vie sur le territoire. L'objectif est donc de définir un réseau écologique sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre, fonctionnel pour la biodiversité tout en y associant des usages pour les habitants et les activités du territoire.

10.4.7.1 Contexte et généralités sur la pollution lumineuse

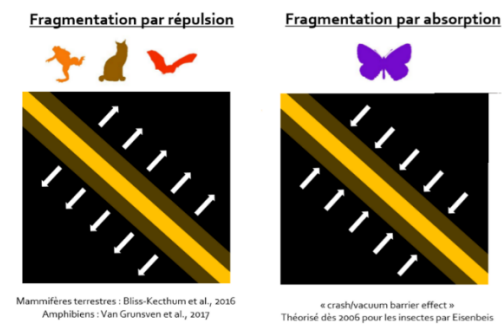
Depuis de nombreuses années, l'intensité lumineuse nocturne a tendance à s'accroître à l'échelle planétaire, avec l'augmentation de l'urbanisation des sols.

Hormis les conséquences sur l'environnement et la santé humaine, la pollution lumineuse a des répercussions économiques importantes, puisque l'éclairage public représente environ 40% de la consommation d'électricité des communes selon l'ADEME.

10.4.7.2 Les effets sur la biodiversité.

La pollution lumineuse a de nombreuses conséquences sur la biodiversité. La lumière artificielle nocturne possède en effet un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur les animaux vivant la nuit, et l'on distingue ainsi deux types de fragmentation :

- la fragmentation résultant de l'attraction, qui empêche les animaux de traverser les infrastructures lumineuses puisqu'ils sont attirés puis piégés, tels les papillons de nuit qui, attirés par la lumière, tournent indéfiniment autour des lampadaires ;
- la fragmentation résultant de la répulsion, qui empêche les animaux de traverser les infrastructures lumineuses puisqu'ils s'en tiennent à distance par un mécanisme d'évitement de la lumière. Ces notamment des routes éclairées qui peuvent constituer une barrière infranchissable pour des crapauds en migration.



10.4.7.3 Méthodologie d'élaboration de la trame noire

Afin de formaliser la trame noire sur le territoire de Grand Orly Seine-Bièvre, la pollution lumineuse a été

Les deux types de fragmentation du réseau écologique par la pollution lumineuse (source : R. Sordello, 2017)

cartographiée à l'aide d'une couche de données sur l'intensité lumineuse, à laquelle a été ajoutée la pollution liée à l'éclairage des grandes voies routières (hors portions souterraines), et celles des stades et équipements sportifs.

Les réservoirs et corridors écologiques identifiés dans la trame verte et bleue ont ensuite été superposés à ces couches de manière à créer un gradient de fonctionnalité écologique vis-à-vis de la pollution lumineuse.

10.4.7.4 Analyse de la trame noire sur le territoire de GOSB

Sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre est identifiée une pollution lumineuse de fond importante notamment en lien avec les éclairages concentrés de Paris et des communes de première couronne et des infrastructures de transport. Cette pollution lumineuse nocturne et les émissions issues du territoire sont susceptibles de perturber la faune nocturne (avifaune, chiroptères, insectes présentés ci-avant dans le chapitre relatif à la biodiversité). Les grands axes de transports sont sources de coupures marquées dans la trame noire. Certains se superposent à des corridors fragmentés de milieux ouverts, point de passage pour la faune, occasionnant alors des conflits.

Si on croise cette pollution à la lecture de la Trame Verte dans une démarche déductive, on a une première approche de la Trame noire dans le secteur qui circonscrit des réservoirs d'obscurité à des zones très limitées, correspondant aux espaces naturels et verts du territoire (Parc départemental des Lilas, Coteau des Vignes à Athis-Mons, lacs de Viry-Châtillon).

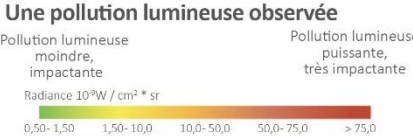
Un corridor boisé, le long de l'axe Seine, entre Villeneuve-le-Roi (espace naturel sensible de la Pierre-Fitte) et Ablon, relativement épargné par la pollution lumineuse, constitue un espace de circulation apaisé pour la faune nocturne, notamment les chiroptères.



Trame noire
PLUi de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre

Des sources lumineuses nombreuses à réguler

- Eclairage public
- Infrastructures routières et ferroviaires support de l'éclairage public
- Stades / équipements sportifs susceptibles d'accueillir des éclairages importants



Des réservoirs de biodiversité, îlots fragmentés de la Trame Noire, touchés par une pollution lumineuse de fond



Des corridors systématiquement perturbés



Sources : IAU - MGS 2017 - IGN - BD TOPO Juin 2022
Réalisation : Even Conseil, Juin 2022



10. Constats

<p>ATOUPS</p> <p>De nombreuses réservoirs et continuités écologiques répartis sur tout le territoire</p> <p>Des alignements d'arbres renforçant la trame boisée</p> <p>Des espaces naturels, préservés de la perturbation anthropique</p> <p>Des milieux naturels diversifiés (prairies, milieux arborés, zones agricoles, zones humides)</p> <p>De nombreux cœurs d'ilots et espaces verts privés comme espaces relais</p> <p>Des coulées vertes constitutives de corridors</p>	<p>FAIBLESSES</p> <p>Une trame bleue aujourd'hui très fragile, par les discontinuités liées à l'enterrement des cours d'eau, ou de la pollution des eaux</p> <p>Des axes et structures bâties constituant de véritables coupures entre les réservoirs</p> <p>Une densité d'espaces verts plus faible dans certaines zones du territoire</p> <p>Des corridors fragmentés à renforcer</p>
<p>OPPORTUNITÉS</p> <p>Des projets de réouverture et de renaturation de la Bièvre et de ses affluents</p> <p>De nouvelles opération d'aménagement et de réalisation de cheminements doux comme opportunités de création d'espaces verts et de plantations de bosquets de haies et d'alignements d'arbres</p> <p>Des projets de créations et d'extensions d'espace verts publics et de renforcement de la nature en ville (agriculture urbaine, végétalisation des rues etc.)</p>	<p>MENACES</p> <p>Une densification urbaine pouvant mener à la disparition de certains espaces verts et jardins privés constituant des corridors diffus au sein du territoire</p>

Les enjeux

- Des habitats d'espèces floristiques et faunistiques à préserver ;
- De nouvelles perturbations et des obstacles aux déplacements de la faune à éviter et notamment en préservant la Trame Noire ;
- **Des réservoirs d'intérêt écologique fort** identifiés par les zonages d'inventaire et de protection à **préserver et à relier** dans le cadre de la Trame Verte et Bleue.

- **Des continuités aquatiques à restaurer** par des projets de restauration des cours d'eau et de suppression des obstacles à l'écoulement
- Préserver toutes zones humides identifiées sur le territoire
- Améliorer la qualité physico-chimique des cours d'eau, afin que rivière et ruisseaux puissent accueillir une biodiversité plus riche ;

- **Des espaces relais** tels que les cœurs d'îlot et les espaces verts privatifs à préserver d'une densification urbaine trop importante ;
- **Des abords d'infrastructures de transport linéaires** dont il faut tirer profit comme corridors écologiques (création d'alignement d'arbres) ;
- **Des points de blocage** sur les actuelles et futures infrastructures de transports et celles existantes à résoudre concernant les corridors existants ;
- Une trame verte et bleue à renforcer en saisissant l'opportunité des projets de développement urbain et économique ;

- Des toitures, les murs et les pieds d'arbres végétalisés à développer au sein du territoire car ils sont supports de biodiversité
- **Des solutions fondées sur la nature en faveur de la ville « durable » à proposer et des secteurs de renaturation à identifier** également à la faveur de gestion alternative des eaux pluviales, de support de liaisons douces, de réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain...